

Mémoire de Master
Sannerien van Aerts
S1012789

« La polémique autour de l'immigration maghrébine »
La perception de la presse française dans l'entre-deux-guerres

Dr. K.M.J. Sanchez
Dr. A.E. Schulte Nordholt
Le 16 mars 2015
Université de Leyde
Département de Français
MA Langue et linguistique françaises

« Un ouvrier... un Algérien, c'est comme un citron :
on le presse, on prend le jus, reste la pelure, ça compte pas.
Retourne chez toi maintenant que tu es foutu, va crever là-bas, va crever ailleurs,
tu es plus bon à rien. »¹

¹ Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.112. Par Ra, un immigré en France au milieu des années 1930.

Table des matières

Introduction	7
Chapitre I : L'immigration nord-africaine et la presse française	9
Chapitre II : Les immigrés nord-africains en France : <i>une lutte entre l'acceptation et le refus</i>	24
Chapitre III : Les immigrés nord-africains, l'ordre social et la surveillance	38
Chapitre IV : La présence arabe dans la société française	52
Conclusion	64
Annexes	67
Bibliographie	79

Introduction

« Avez-vous pensé parfois que le travailleur veuille ainsi délibérément quitter son pays où il gagne peu pour échouer dans un autre pays où il gagne encore moins ? »¹ Voici la question critique, quasi rhétorique, de la part de *L'Humanité*, posée en réaction à la lettre de plainte d'un ouvrier français à propos des travailleurs immigrés nord-africains, qui, selon l'auteur, ont occupé tous les logements au détriment des Français.

L'immigration maghrébine en France remonte à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècles. Surtout après la Grande Guerre, elle a connu une croissance énorme dont les conséquences ont été nombreuses dans les domaines de la politique, de l'économie, de la société et de l'ordre public. Ce « bouleversement » a suscité différentes émotions auprès de la population française, parmi lesquelles des sentiments d'antipathie, dont le fragment ci-dessus illustre l'opposition à cette antipathie dont fait preuve une grande partie de la population.

Les journaux étant un médium puissant, encore aujourd'hui, ont depuis toujours influencé la pensée de leur lectorat. De cette façon, ils contribuent également à la formation de l'opinion publique. En raison de leur orientation politique, le contenu ainsi que le ton et le style diffèrent d'un journal à un autre ; parfois légèrement, mais parfois aussi considérablement. La mesure dans laquelle la représentation des faits correspond à la réalité est donc toujours douteuse. Pourtant la manière de décrire un événement, l'usage d'un certain vocabulaire et le choix de contenu trahissent la prise de position des médias à propos d'un certain sujet. Ceci était également le cas pour l'immigration maghrébine en France, sur laquelle nous nous concentrerons dans ce mémoire.

L'immigration nord-africaine a été étudiée par de nombreux auteurs², d'un point de vue historique et social. En revanche, nous avons essayé de combiner ces aspects avec un autre point de vue : celui de la presse écrite. Aussi la question de recherche traite-t-elle de la manière dont l'immigration maghrébine en France a été perçue par la presse française dans l'entre-deux-guerres. Nous voulons savoir s'il y a eu des signes d'une polémique autour du mouvement migratoire et ses conséquences pour la France et si les Nord-Africains ont été représentés plutôt d'une manière positive ou davantage d'une façon négative, quand et par qui. Est-ce que les événements qui ont un lien avec ces immigrés sont considérés importants ou est-ce que les articles sont publiés en dernière page ? Quels types d'articles sont dédiés à

¹ *L'Humanité*, le 10 janvier 1925

² Par exemple, Daniel Noiriel (1988), Benjamin Stora (1992), Neil MacMaster (1997) et Jacques Simon (2000).

eux ? Valaient-ils la peine d'être mentionnés selon les différents journaux ? Ces genres de questions nous montreront l'attitude des médias à propos de l'immigré nord-africain.

Par l'immigration maghrébine, nous sous-entendons les immigrés venus de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Cependant les immigrés de ces deux derniers pays étaient beaucoup moins présents au début du vingtième siècle, contrairement aux Kabyles et aux Algériens. Malgré le fait qu'il y avait beaucoup de confusion à propos des dénominations des immigrés³ à l'époque, nous avons trouvé plus de résultats pour les Algériens. Pourtant nous faisons toujours référence aux « Nord-Africains », sauf s'il s'agit uniquement des Algériens. En plus, nous distinguons entre « l'immigré » et « les immigrés » : le singulier fait plutôt référence à une forme abstraite des immigrés dans un sens général, tandis que le pluriel réfère davantage aux êtres humains.

Pour appréhender la presse française, nous avons choisi trois journaux de « couleur politique » différente afin d'obtenir une vision large de l'ensemble des journaux. Il s'agit de *L'Humanité* (1904), fondé par Jean Jaurès et de caractère socialiste ; *Le Petit Parisien* (1876), un journal radical de gauche et anticlérical et, enfin, *Le Figaro* (1826), adhérent de la politique de droite.

La période la plus intéressante et mouvementée en ce qui concerne le flux migratoire maghrébin est constituée par l'entre-deux-guerres. Jacques Simon (2000) a distingué trois cycles : il y a eu une forte progression entre 1920 et 1930 (surtout pendant la première moitié), suivie par une croissance faible, suite à la crise économique, jusqu'en 1937, l'année après laquelle l'immigration s'est amenuisée.⁴ Cette dynamique a suscité plusieurs réactions et phénomènes au niveau gouvernemental et social, reflétés et discutés par les médias.

Pour aborder le sujet, nous commencerons par le contexte historique dans un sens global, suivi par l'histoire de la presse et l'explication de notre méthodologie d'analyse. Ensuite, nous nous concentrerons sur des aspects différents : d'abord nous traiterons de l'immigration maghrébine par rapport à la politique et à l'économie ; ensuite, de la dimension sociale et culturelle et, enfin, nous expliquerons le rapport entre les immigrés nord-africains et l'ordre public. Ces trois dimensions seront illustrées à l'aide des fragments de presse qui correspondent ou peut-être contredisent les faits donnés.

³ Dans les journaux, nous lisons des termes, comme « Algérien », « Arabe », « Kabyle », « Nord-Africain » et « Maghrébin ». À l'époque, ces dénominations avaient presque toutes la même signification : l'Algérien.

⁴ Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000, p.60

Avant d'arriver à notre analyse de la presse française⁵, qui forme la partie la plus importante du mémoire, nous proposons une analyse du contexte historique pour une meilleure compréhension de notre sujet. Sans la connaissance de la période historique sur laquelle nous nous concentrons, il est presque impossible d'interpréter d'une manière précise les données que nous fournissent les journaux.

C'est la raison pour laquelle nous commençons d'abord par tous les aspects qui sont en relation avec les flux migratoires vers la France. Ensuite, nous voudrions dédier une partie à la méthodologie dont il faut se servir pour que nous puissions examiner de près les articles. Nous espérons ainsi pouvoir éviter des interprétations mal fondées.

1.1 L'immigration maghrébine en France au début du XXe siècle

Les flux migratoires : de leurs débuts à la veille de la Deuxième Guerre mondiale

La migration non seulement maghrébine, mais aussi européenne vers la France comme mouvement concret a pris naissance dans la deuxième moitié du XIXe siècle.⁶ Outre les immigrés nord-africains⁷ arrivaient également ceux des pays voisins de la France, comme les Allemands, les Italiens, les Belges, les Espagnols et les Suisses, mais aussi les Polonais et les Russes.⁸ Pourtant le nombre des Nord-Africains n'avait pas encore atteint une ampleur élevée, c'est-à-dire qu'il y en avait 10.000 environ en 1905.⁹ Les musulmans sont arrivés en bateau à Marseille, qui était le port d'accès à la métropole française. Puis ils se sont installés dans les régions industrielles et dans les villes où il y avait du travail, par exemple à Lyon, à Paris et

⁵ Pour en savoir plus sur le développement de la presse française et son contexte dans le XIX^e et XX^e siècle, voir Annexe no.1.

⁶ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, p.19

⁷ Par « Nord-Africains », nous sous-entendons les Marocains et les Tunisiens, mais surtout les Algériens. Ce dernier groupe formait la majorité parmi les immigrés maghrébins. Tandis qu'il y avait déjà environ 115.000 Algériens en 1930 (voir Annexe no.11), le flux marocain s'accroît surtout à partir de 1970. Si les journaux français font donc référence aux immigrés nord-africains d'une manière quelconque, il est très probable qu'il s'agit des Algériens. Aussi parlerons-nous dès maintenant surtout des immigrés de cette nationalité. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.3. Associations des Marocains en France, *AMF* [en ligne].

<http://amf.chez.com/migrationmaro.htm#Evolution> consulté le 27 septembre 2014)

⁸ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.4

⁹ Alain Boyer, Prologue *La laïcité de 1905 et l'islam* dans Mohammed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France ; du Moyen Âge à nos jours*. La Pochothèque, Editions Albin Michel, 2006, p.741

dans la Lorraine.¹⁰ Là, les ouvriers ont travaillé, non pas dans le secteur de l'agriculture¹¹, mais dans les mines, les raffineries et dans d'autres industries lourdes que les Français ont voulues éviter.¹²

Malgré le fait que les chercheurs ont souvent indiqué l'impossibilité de l'établissement des motivations principales qui étaient derrière le choix d'émigrer, il est possible de distinguer deux raisons de nature démographique et économique.¹³ Ce qui a toujours joué un rôle majeur dans les mouvements de migration, c'étaient les facteurs d'attraction et de répulsion. Économiquement, l'Algérie a été beaucoup appauvrie à cause de la colonisation, commencée en 1830, qui a mené à la famine et à la misère.¹⁴ Les Algériens ont réalisé que les revenus étaient plus élevés en France qu'en Algérie, même s'ils étaient inférieurs à ceux des Français. En plus, il y avait en France un grand besoin de main-d'œuvre pour effectuer les emplois moins souhaités par les Français. Ainsi les employeurs ont reçu les Algériens « à bras ouverts » comme travailleurs bon marché. Démographiquement, il est une donnée connue que le taux de naissance français était très bas par rapport à celui de l'Algérie qui était très élevé. Par conséquent, estiment quelques historiens dont Mekki Bentahar (1979)¹⁵, les habitants d'un pays peuplé se sont déplacés vers un pays démographiquement très faible, comme s'il s'agissait d'un « écoulement naturel ». ¹⁶ Ces deux aspects sont considérés les plus importants à propos du flux migratoire maghrébin.¹⁷

Le flux migratoire s'est développé parallèlement à la politique et à l'économie nationale. Au moment où la France a réalisé la conquête de l'Algérie, annexée comme « département », la population « indigène » se trouvait sous l'ainsi dit *Code de l'Indigénat*.¹⁸ Concrètement cela voulait dire que, bien qu'un département représente officiellement une partie de la métropole, les Algériens ne pouvaient pas profiter de la notion républicaine de

¹⁰ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.4

¹¹ Comme l'indique Neil MacMaster, l'agriculture n'a pas attiré les ouvriers à cause de plusieurs raisons : le manque de contact avec les autres Nord-Africains, les techniques agricoles inconnues, les revenus extrêmement bas et le traitement dur des ouvriers. *Ibid.*, p.76

¹² *Ibid.*, p.4

¹³ Charles-Robert Ageron, *L'immigration Maghrébine en France. Vingtième siècle*. Revue d'histoire, No.7, Numéro spécial: Etrangers, Immigrés, Français. Sciences Po University Press, 1985, p.60

¹⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.3

¹⁵ Mekki Bentahar, *Les Arabes en France*. SMER, 1979, pp.12-13

¹⁶ Charles-Robert Ageron, *L'immigration Maghrébine en France. Vingtième siècle*. Revue d'histoire, No.7, Numéro spécial: Etrangers, Immigrés, Français. Sciences Po University Press, 1985, p.60

¹⁷ Pourtant il y a évidemment des nuances dont il faut se rendre compte pour éviter la création de généralisations ou de perceptions manichéistes.

¹⁸ Nous approfondirons le Code de l'Indigénat dans le chapitre II.

l'« égalité ». Ainsi les Algériens étaient obligés de disposer d'un « permis de voyage »¹⁹ pour pouvoir sortir du « douar » (un ensemble d'habitations, mobile ou fixe, de durée inconnue, qui réunit des individus de la même parenté).²⁰ Cependant, à partir de 1900, comme l'explique MacMaster (1997)²¹, il s'est créée une tendance de plus en plus indigénophile en France, dont Albin Rozet²², qui réclame une attitude favorable à l'émigration libre, forme un personnage-clé. Le premier ordre qui en est résulté, a été donné par le Gouverneur Général Jonnart le 28 janvier 1905. Désormais il était permis à quelques groupes de la population algérienne de voyager hors de son « douar » et d'aller librement en France. Malgré ce pas en avant, il n'était pas encore suffisant pour Rozet, qui a voulu abolir le permis de voyage totalement. La loi du 15 juillet 1914 a constitué la fin de l'obligation d'avoir un permis de voyage pour être admis en France. Une hausse du nombre d'immigrés a déjà été aperçue après la mesure de Jonnart, mais la loi de 1914 a absolument donné un nouvel élan au mouvement migratoire.

Une autre raison du renforcement de l'augmentation des départs de l'Algérie était le besoin de main-d'œuvre et de militaires en France pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918).²³ Avec les hommes français au front, l'économie nationale stagnerait, donc la France a fait appel aux Algériens pour le soutien de la « patrie ». Le fait que des milliers d'Algériens ont combattu à côté des militaires français était facilité par le service militaire obligatoire de trois ans qui a été voté en 1912²⁴ en raison de la soi-disant « intégration » des musulmans.²⁵

Après la Grande Guerre, la métropole était un pays dévasté. Contrairement à l'attitude indigénophile de la période précédente, le gouvernement a décidé immédiatement de rapatrier les militaires et les ouvriers maghrébins.²⁶ Malgré le fait qu'ils ont servi la patrie comme réponse à l'appel de la métropole et qu'ils ont été considérés comme des vrais héros au moment de la paix, la France a voulu se débarrasser d'eux ; un acte illégal, vu que la majorité parmi les Algériens a fait usage de la loi de 1914 qui a permis la circulation libre entre

¹⁹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.50

²⁰ CNRTL, *Ortolang* [en ligne]. <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/Douar> (consulté le 11 avril)

²¹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.51

²² Albin Rozet (1852-1915) était député de Haute-Marne. *Ibid.*, p.51

²³ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, p.24

²⁴ Selon MacMaster, il faut remarquer qu'une grande partie de l'armée française n'était pas favorable à cette loi, parce que l'obligation du service militaire pourrait mener à l'infidélité et à des militaires peu courageux, ce qu'on pouvait éviter par l'usage de militaires bénévoles. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.59

²⁵ *Ibid.*, p.59

²⁶ *Ibid.*, p.68

l'Algérie et la France. À cause de ces mesures illégales, le gouvernement a dû faire face à des protestations, surtout à Marseille où une pétition nord-africaine a été offerte à la Préfecture.²⁷ Toutefois, actions illégales ou non, il était impossible d'arrêter le flux : entre 1919 et 1924 le mouvement migratoire a atteint son point culminant.²⁸ Une des raisons derrière cette croissance était la famine extrême en Algérie de 1921.²⁹ En outre, à cause de tous les défunts de la guerre et à cause du déséquilibre démographique, la France n'avait pas d'autre choix que d'accepter la présence nord-africaine pour rebâtir le pays et pour contribuer à l'essor économique. Avec réserve, la main-d'œuvre nord-africaine a été reçue à bras ouverts.

À partir de 1925, les statistiques ont montré plus de fluctuations par rapport au nombre de départs de l'Algérie en raison des difficultés économiques, dont la Grande Dépression de 1929.³⁰ C'étaient des moments où le travail était en pénurie et où les immigrés n'ont pas été attirés comme avant. Ceci montre que l'immigration était étroitement liée aux développements économiques en France ; les Algériens constituaient « l'armée de réserve industrielle du capitalisme français³¹ ». Par contre, après six ans de récession, il y a eu quand même un faible redressement économique et l'arrivée au pouvoir du Front populaire qui, de nouveau, avait rétabli la liberté de circulation³², a stimulé le mouvement migratoire nord-africain.

L'attitude du gouvernement français : une lutte entre l'ouverture et le conservatisme

Après avoir dressé une image du développement de l'immigration algérienne en France, nous voudrions approfondir l'attitude ambiguë de l'État français vis-à-vis des immigrés. En premier lieu le gouvernement de la métropole, sauf quelques indigénophiles, n'a jamais désiré la présence algérienne sur son propre sol. L'évidence pour cette « résistance » est la loi de 1914 qui n'est promulguée (sous forte pression) que presque soixante-dix ans après la création des départements d'Algérie (1848)³³. Après l'ouverture des frontières, beaucoup d'hommes algériens sont allés en France pour y gagner de l'argent pendant quelques années, afin de retourner ensuite avec les épargnes pour soutenir leur famille. Cette tendance a causé des

²⁷ *Ibid.*, pp.68-69

²⁸ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, p.38

²⁹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.69

³⁰ *Ibid.*, p.18

³¹ Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000, p.62

³² *Ibid.*, p.63

³³ Les départements d'Alger (91), de Constantine (92) et d'Oran (93) ont été créés en novembre 1848. René Gallissot, *Algérie, engagements sociaux et question nationale; de la colonisation à l'indépendance, de 1830 à 1962*. Les Editions de l'Atelier, 2006, p.14

inquiétudes de la part du gouvernement : ayant eu la possibilité de faire la connaissance avec les idéaux républicains, dont la notion de l' « égalité », il existait le risque que la population algérienne se révolterait contre le régime inégalitaire exercé dans leur propre pays.³⁴

L'expert de l'immigration du gouvernement français (1914-1930) était Octave Depont, un homme qui a vécu pendant dix ans en Algérie, d'abord comme administrateur dans les « communes mixtes » et ensuite comme Inspecteur général de ces mêmes communes.³⁵ Pour savoir si les immigrés algériens pouvaient former une menace réelle dans le futur, une commission, dont faisait partie Depont, a été établie. La conclusion la plus importante du rapport que cette commission a dressé était la suivante : le mouvement migratoire ne poserait pas de problèmes pour la France, mais il faudrait le régulariser correctement.³⁶ Il fallait mieux contrôler l'immigration, non seulement pour que les taux de l'offre et de la demande d'emploi soient égaux, mais aussi pour la « protection discrète et l'assistance morale »³⁷ des Algériens.³⁸

Pourtant, vu que la France a longtemps cru que beaucoup d'ouvriers maghrébins retourneraient chez eux et qu'elle a voulu les rapatrier, elle n'a jamais constitué un projet bien défini à propos de l'immigration permanente. Elle ne s'est jamais attendue à une communauté arabe grandissante (qui n'existait pas au début du XXe siècle d'ailleurs³⁹), qui deviendrait un nouveau groupe dont il fallait tenir compte. Le gouvernement s'est concentré sur les tendances et les besoins de ce moment-là, mais il n'a pas réfléchi au développement futur ; ainsi il a été confronté avec la présence musulmane durant la première moitié des années 1920.

L'exemple par excellence de ce que nous avons choisi de dénommer « l'hypocrisie » de la métropole à propos de la migration maghrébine est incarné dans la situation autour de la Grande Guerre. D'abord la France a accueilli avec beaucoup d'enthousiasme les Nord-Africains (dont surtout les Algériens) aussi bien comme soutien aux fronts que comme force de travail. La France a profité d'eux sous prétexte de « patriotisme ». Après la victoire, les combattants nord-africains ont été considérés comme de vrais héros : ils ont été commémorés

³⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.5-6

³⁵ *Ibid.*, p.55

³⁶ *Ibid.*, pp.56-57

³⁷ Cette expression est ma propre traduction de l'anglais « discrete protection and moral guidance ». Elle montre l'idée générale de l'époque que les indigènes étaient plutôt des enfants et des primitifs, ce qui correspondait au rapport entre la supériorité française et l'infériorité maghrébine. *Ibid.*, p.57

³⁸ *Ibid.*, p.57

³⁹ Henri Laurens, *Les caractères généraux de la politique musulmane de la France*. Orientales II, CNRS éditions, 2004, p.705

pendant des discours et des lieux de prière leur ont été attribués.⁴⁰ Ces manifestations de respect étaient en grand contraste avec la mesure de rapatriement qui a été prise par le gouvernement, un processus effectué le plus vite possible entre 1918 et 1920 environ. L'État a embarqué quelques milliers de Nord-Africains, mais il n'avait pas le droit d'agir de cette façon, basé sur la loi du 15 juillet 1914. Beaucoup d'hommes maghrébins sont restés en France et un grand nombre de départs de l'Algérie s'est établi.

Pour réagir à cette présence arabe qui augmentait de plus en plus, le gouvernement a imposé parallèlement plus de restrictions en 1924 (les décrets Chautemps), en 1926 et en 1928 pour rendre plus difficile l'émigration vers la France⁴¹, au désespoir des Marocains. À cause du statut du Maroc comme protectorat, ils n'avaient pas les mêmes possibilités de voyager que les Algériens et par conséquent ils ont souvent voyagé clandestinement.⁴²

En dépit des restrictions administratives des années 1920, il était impossible de bloquer les flux migratoires, aussi bien légaux que clandestins.⁴³ Une réponse gouvernementale ne pouvait pas se faire attendre et donc, à part des contrôles déjà effectués, il a été décidé d'instaurer le SAINA⁴⁴ sur l'initiative de Godin,⁴⁵ ce qui avait pour but de surveiller les ouvriers nord-africains, d'abord à Paris et ensuite dans le reste de la France. Le pays a souffert d'une « obsession d'identification et de location », suite au développement des nouvelles techniques à propos de la registration civile. De cette manière, l'État avait plus de contrôle sur tous les habitants, citoyens et indigènes.⁴⁶

L'attitude de l'État français a donc fluctué régulièrement entre une « gentillesse prétendue » et une « rigueur puriste ».⁴⁷ Au moment où les ouvriers étrangers étaient indispensables, ils

⁴⁰ Pascal Blanchard et d'autres, *Le Paris arabe*. Editions La Découverte, 2003, p.78

⁴¹ Dorénavant il était obligatoire de disposer d'un certificat médical qui attestait d'une bonne santé, d'une carte d'identité avec une photographie, d'un contrat de travail déjà six mois avant le départ, d'un montant considérable d'argent pour financer le voyage en bateau et d'une preuve d'avoir un casier judiciaire vierge. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.71

⁴² *Ibid.*, pp.71, 74

⁴³ *Ibid.*, p.153

⁴⁴ Abréviation de « Services de Surveillance, Protection et Assistance des Indigènes » (1925). La raison propagée était qu'il fallait protéger les Nord-Africains contre eux-mêmes. Ils étaient des « enfants » et des « primitifs » pour lesquels la grande ville constituait un trop grand danger. *Ibid.*, pp.153, 160

⁴⁵ Pierre Godin (1875-1954), républicain de droite, était un ancien administrateur d'une commune mixte en Algérie. Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006, p.146. Il a également occupé des positions administratives élevées en France : il a été le préfet des Hautes-Pyrénées (1917) et secrétaire privé de Clemenceau (1918-1920). En outre, durant seize ans, il a travaillé à la Cour des Comptes et au Conseil municipal de Paris. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.136

⁴⁶ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.153-154

⁴⁷ Les notions entre crochets dans cette phrase sont des termes que nous avons choisis nous-mêmes.

étaient bien reçus. Par contre le but n'était pas de mélanger les immigrés avec la population métropolitaine, ce qui s'est avéré entre autres par la peur d'une « fusion de races » qui interdisait le contact (sexuel) entre les Françaises et les Nord-Africains déjà pendant la Grande Guerre. Pourtant à cause de sa propre politique extérieure (l'annexion de l'Algérie comme département) et intérieure (l'appel à la main-d'œuvre et aux militaires), la France ne pouvait plus nier la présence arabe sur son sol. Au lieu d'un projet d'immigration établi d'avance, l'État a essayé d'intervenir dans un mouvement croissant, ce qui s'est révélé être très difficile.

La société française vis-à-vis des immigrés : fascinée ou xénophobe ?

Après avoir évoqué l'attitude de la France par rapport aux immigrés, nous approfondissons maintenant le statut de ces derniers aux yeux de la société et des employeurs français. Commençons d'abord avec l'image de l'Algérien partagée par la majorité de la population française. Pour la formation de l'opinion publique, non seulement la presse a joué un rôle important, mais aussi – et surtout – les différentes expressions politiques de l'époque.⁴⁸

Avant la Grande Guerre, les manifestations de racisme étaient très restreintes. Il n'y avait pas encore de grande communauté de musulmans et donc il y avait une ambiance assez tolérante, combinée également avec un certain degré de curiosité pour cette culture différente.⁴⁹ La tension était plutôt entre les Algériens et les autres ouvriers étrangers à cause de la concurrence pour le travail.⁵⁰ C'était à partir de la Grande Guerre que la population française a commencé à se méfier des Nord-Africains⁵¹ et que l'image d'une population « inférieure » s'est renforcée.

⁴⁸ Ce qui a exercé une grande influence sur la politique de migration métropolitaine est la coopération entre la « Direction des Affaires Indigènes » (DAI) à Alger et la « Direction des Affaires Algériennes » (DAA) à Paris. Les membres de ces deux directions étaient liés par la même idéologie et formation. Ils étaient des spécialistes par rapport à l'arabe et ils ont souvent occupé une position comme administrateur en Algérie. La DAI a exprimé fortement à la DAA ses inquiétudes vis-à-vis les risques d'une émigration incontrôlée. Cette opinion a été propagée par trois hommes très respectés et considérés comme des autorités dans le domaine des affaires algériennes : Octave Depont, qui a écrit un rapport sur la situation de l'immigration ; Adolphe Gérolami, opposant de l'émigration algérienne et premier directeur du SAINA et enfin Pierre Godin qui a lutté pour la création du SAINA. Ainsi il y a eu plusieurs personnages et facteurs politiques qui ont contribué à la formation d'une certaine image des immigrés algériens. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.134-136

⁴⁹ *Ibid.*, p.120

⁵⁰ *Ibid.*, p.121

⁵¹ Les Français n'étaient pas encore capables de distinguer les Algériens des Marocains et des Tunisiens. C'est la raison pour laquelle la terminologie utilisée pour indiquer les Algériens, qu'ils sous-entendaient, pouvait varier. Pour rendre les dénominations plus faciles, la population a souvent utilisé les termes « Sidi » ou « Arabe ». *Ibid.*, pp.121-122

Dans l'entre-deux-guerres, malgré le bref moment de gloire des Algériens d'avoir participé à la victoire, la xénophobie s'est accrue et parallèlement les différents stéréotypes. Tout d'abord les Français ont vu en eux une menace sexuelle sérieuse, transporteurs des maladies comme la syphilis, qui pénétrait dans la société « puriste », comme le dit MacMaster (1997).⁵² Ensuite la nature des Algériens était jugée très violente et criminelle⁵³ et en plus ils étaient « sales » et « alcooliques ». Cette dernière idée a toujours été exagérée par les autorités et par conséquent également par les Français. À cause de tous ces clichés, les Français ont éprouvé une grande peur, mais aussi une haine vis-à-vis des ouvriers algériens. Des événements comme la tragédie de la « Rue Fondary »⁵⁴ n'ont pas aidé à démontrer la fausseté de ces stéréotypes. Dans de tels cas, la représentation des faits par la presse a eu un rôle important sur l'opinion publique.

Une des manifestations du racisme à l'adresse des Algériens était la campagne qui a été conduite pour prévenir la construction de l'hôpital franco-musulman à Bobigny⁵⁵ ; une campagne qui n'a pas réussi, contrairement à l'arrivée d'un hôtel pour les Nord-Africains qui a été refusé en 1924.⁵⁶ Le seul parti qui s'est montré tolérant à propos des ouvriers maghrébins était le Parti communiste.⁵⁷ Pourtant il a eu du mal à entrer en contact avec eux, parce que les Nord-Africains étaient très méfiants envers les Français⁵⁸ à cause de leur comportement distant. L'attitude fermée des immigrants maghrébins d'une part et de la société française de l'autre a contribué au renforcement du fossé entre les deux parties.

Après le débarquement à Marseille, la plupart des immigrants ont poursuivi leur voyage à Paris pour obtenir du travail. À la suite d'une attaque du député socialiste Henry Doizy durant laquelle il dénonce le Code de l'Indigénat et les conditions de travail, une recherche⁵⁹ a été réalisée dont le rapport n'était pas conforme à la réalité du tout. Il a prétendu que les Kabyles

⁵² *Ibid.*, p.138

⁵³ *Ibid.*, p.124

⁵⁴ Le 7 novembre 1923, le Kabyle chômeur et malade Khemilé Ousliman a tué deux femmes et blessé deux autres personnes dans la rue Fondary. L'événement est perçu comme une preuve du comportement criminel des Algériens et a renforcé les sentiments anti-arabes. *Ibid.*, p.126

⁵⁵ Cet hôpital, réalisé sur l'initiative d'A. Laffont, était destiné aux musulmans malades originaires des colonies françaises. À la première vue, il semble que cet endroit forme un profit pour les Nord-Africains. Pourtant l'objectif réel est d'éviter la contamination de la population française.

Sezame, *Elkbir ATOUF* [en ligne].

<http://www.sezamemag.net/m%C3%A9dias/49-dossier/417-Le-service-de-surveillance-et-de-protection-des-indig.html?egrave;nes-Nord-Africains> (Consulté le 12 avril 2014)

⁵⁶ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.130-131

⁵⁷ Les socialistes ont défendu les Maghrébins à plusieurs reprises, comme en ont témoigné des articles publiés dans *L'Humanité*.

⁵⁸ *Ibid.*, p.125

⁵⁹ La même recherche sous la direction de Depont dont nous avons parlé déjà ci-dessus.

ont été bien reçus par la population et appréciés par les employeurs ; qu'ils ont bénéficié d'une assurance d'accident et de revenus égaux à ceux des Français.⁶⁰ Bref, une négation de toutes les maladies et des autres formes de malaise physique, qui étaient le résultat de l'exposition aux acides, aux gaz toxiques et aux fortes chaleurs industrielles.⁶¹

De plus, à cause de l'inexpérience et de la méconnaissance des techniques occidentales, le risque d'accidents était beaucoup plus élevé parmi les Algériens. Toutefois les employeurs n'ont jamais fait d'efforts pour entraîner et protéger ces « sidis ».⁶² Cette dénomination dédaigneuse correspondait à l'attitude des employeurs. Selon eux, il y avait une structure, dite « hiérarchie », des ouvriers étrangers. Au sommet de l'échelle, il y avait les Italiens, suivis par les Russes, les Espagnols, les Portugais, les Polonais, les Grecs et tout en bas : les Arabes.⁶³ Ces derniers sont ceux qui ont été exploités le plus ; en plus de leur travail ingrat, ils ont été placés dans des baraques ou des bâtiments industriels abandonnés. La seule « compensation » pour éviter des révoltes nord-africaines a été l'adaptation du dîner à l'horaire du Ramadan et l'acquisition des terres pour l'enterrement des musulmans.⁶⁴ Dans l'armée aussi, on a, par exemple, fourni de la nourriture préparée de manière *halal* et l'aménagement des salles de prière.⁶⁵ Pourtant les adaptations sont inférieures par rapport aux mesures prises au détriment des Nord-Africains.

L'accumulation de ces trois attitudes de la politique, de la société et du patronat a abouti à une ségrégation presque totale, comme nous le verrons dans les chapitres suivants. Pourtant, malgré le malaise des immigrés, il y a eu quelques événements centraux durant l'entre-deux-guerres, qui, dans une certaine mesure, étaient plus favorables à la population maghrébine en France, à savoir l'inauguration de la mosquée de Paris (1926), la construction de l'hôpital franco-musulman à Bobigny (1930) et le cimetière musulman, ouvert en 1936. L'événement le plus significatif a été la construction de la mosquée dans le Ve arrondissement, le cœur savant de Paris. Cette acte propagandiste de la part de l'État semblait un geste hospitalier envers les immigrés arabes pour obtenir leur sympathie, mais a fonctionné aussi, selon un mécanisme de mauvaise conscience, comme une récompense pour tous les morts maghrébins

⁶⁰ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.55-56

⁶¹ *Ibid.*, p.78

⁶² *Ibid.*, p.78

⁶³ *Ibid.*, p.85

⁶⁴ *Ibid.*, p.86

⁶⁵ *Ibid.*, p.105

de la Grande Guerre.⁶⁶ Cependant si nous jetons un coup d'œil plus critique, il est clair que la mosquée a surtout été instrumentalisée comme un moyen de contrôle – obsession de la politique française – parce que de cette façon les immigrés musulmans étaient concentrés autour ce nœud important.

Le contexte historique du développement du mouvement migratoire est donc très ambigu : d'une part il y a eu des mesures en faveur des immigrés (la loi de 1914, les adaptations à la culture musulmane dans l'armée et dans l'emploi), mais de l'autre il y a eu un fort sentiment de racisme et le souhait de rapatrier tous les Nord-Africains, dont notamment les Algériens. Ayant cette situation complexe en tête, nous interpréterons les articles de presse.

1.2 La méthodologie de l'analyse critique de la presse

Dans la partie suivante, nous nous concentrerons sur l'histoire et le développement des trois journaux sur lesquels nous avons basé notre analyse. L'idéologie de base⁶⁷ derrière la presse se reflète également dans la représentation des événements et c'est la raison pour laquelle nous estimons ces informations très valables. Ensuite nous aborderons notre méthodologie générale que nous utiliserons comme stratégie, qui pourrait s'appliquer aux articles quelconques.

1.2.1 Les journaux d'étude

L'Humanité

« Le titre même de ce journal, en son ampleur, marque exactement ce que notre parti se propose. C'est, en effet, à la réalisation de l'humanité que travaillent tous les socialistes. »⁶⁸
C'étaient les premières lignes de l'article de la rédaction de *L'Humanité*, imprimé le 18 avril 1904, qui ont marqué sa naissance. Fondé par le socialiste Jean Jaurès, il a cherché à mettre les vies et les difficultés des ouvriers, des paysans et des jeunes au cœur de l'actualité.⁶⁹ En

⁶⁶ Henri Laurens, *Les caractères généraux de la politique musulmane de la France*. Orientales II, CNRS éditions, 2004, p.62

⁶⁷ Selon la classification du tableau 5 dans Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.160, nos trois journaux ont les idéologies suivantes : *Le Petit Parisien* (un grand quotidien populaire) est républicain, *Le Figaro* (appartenant à la presse bourgeoise parisienne) est de droite et *L'Humanité* (faisant partie de la presse militante parisienne) est respectivement socialiste.

⁶⁸ *L'Humanité*, le 18 avril 1904

⁶⁹ *L'Humanité.fr*, Patrick le Hyaric [en ligne].

<http://www.humanite.fr/110-ans-dhumanite-520516> (consulté le 20 avril 2014)

plus, ce journal socialiste, qui s'est trouvé au milieu des débats politiques, s'est engagé fortement en faveur de la loi sur la laïcité, pour qu'on obtienne « l'entière émancipation de la France ». ⁷⁰

Malgré le succès de la première édition, *L'Humanité* était bientôt confronté avec la difficulté d'atteindre un public large, peut-être à cause de son caractère trop intellectuel pour le type de lecteur visé, c'est-à-dire l'ouvrier commun. Le journal a même presque dû se déclarer faillite, mais la rédaction a continué la lutte et après beaucoup d'efforts, *L'Humanité* a réussi à venir à bout de la crise dans les années 1912-1913. En plus, il a changé la mise en page en ajoutant photographies et caricatures pour être plus attrayant. ⁷¹

Dans la même période, le journal s'est occupé activement des affaires de corruption et, encore plus important, s'est exprimé hostilement envers la guerre, avec une conséquence fatale : après la parution d'un article critique à propos de la guerre écrit par Jaurès, ce dernier a été assassiné. ⁷²

Suite à cet incident, il y a eu beaucoup d'instabilité dans le milieu socialiste. À partir de 1920, l'année dans laquelle la Section Française de l'Internationale Ouvrière (S.F.I.O.) a subi une scission, *L'Humanité* a obtenu de nouveau une direction bien précise : il est devenu le quotidien du Parti communiste français (P.C.F.). ⁷³

Le Figaro

Le journal bourgeois, *Le Figaro*, paru pour la première fois en 1826, est le plus ancien quotidien de France. ⁷⁴ La période après la Révolution, pleine de censures, a empêché les journaux français d'augmenter. Par contre, la direction de Villemessant ⁷⁵, en combinaison avec la croissance économique du Second Empire, a été la formule idéale pour atteindre l'essor du *Figaro* : il pouvait de nouveau exercer une position importante dans le monde politique. ⁷⁶

Sa gloire totale est arrivée avec la Belle Époque (1870-1914), pendant laquelle son développement a été facilité grâce aux nouveaux moyens de transport, à l'alphabétisation qui

⁷⁰ Archives de France, Jean-Noël Jeanneney [en ligne].

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/recueil-2004/vie-politique-et-institutions/jean-jaures-fonde-l-humanite> (consulté le 20 avril 2014)

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Claire Blandin, *Le Figaro. Deux siècles d'histoire*. Armand Colin, 2007, p.1

⁷⁵ Jean Hippolyte Auguste Delaunay de Villemessant (1810-1879) était un journaliste et il a été le patron du *Figaro*.

⁷⁶ *Ibid.*, p.1

a créé un public plus large et aux nouvelles techniques d'information et de communication.⁷⁷ Pourtant, comme cela a été le cas pour tous les journaux de l'époque, la Première Guerre mondiale a déstabilisé le statut et l'organisation du *Figaro*. Ainsi il a été accusé de « bourrage de crâne »⁷⁸ et il a perdu son rédacteur en chef.⁷⁹

Dans l'entre-deux-guerres, une période de crise économique et morale, l'affaire de corruption a entaché la réputation du quotidien. En 1922, François Coty⁸⁰ s'est occupé du journal : il considérait le journal comme le moyen par excellence pour exprimer ses propres idées antifascistes, ce qui n'a pas fructifié. Grâce à l'aide de Pierre Brisson⁸¹, qui a donné un caractère plutôt littéraire au journal de droite, *Le Figaro* a redressé son image auprès du lectorat.⁸²

Le Petit Parisien

Bien qu'il soit fondé le 15 octobre 1876 par Louis Andrieux⁸³, *Le Petit Parisien* n'a défini sa formule que trois ans plus tard sous la direction de Louis-Paul Piégu.⁸⁴ Désormais le journal de gauche aurait une orientation politique plus radicale et, comme divertissement pour le public urbain, il a ajouté plus de faits divers et de feuilletons.⁸⁵ Cependant le début de son succès a pris forme avec le soutien financier et administratif de Jean Dupuy.⁸⁶ Il a pu acheter un immeuble qu'il a mis à la disposition de la société éditrice du *Petit Parisien*, devenue une société à laquelle Dupuy est associé et dont il est devenu le principal actionnaire à partir de 1884.⁸⁷ Au moment où il a associé également ses deux fils et son gendre, *Le Petit Parisien* est devenu une entreprise familiale avec beaucoup de capitaux grâce à sa croissance rapide. Le

⁷⁷ Claire Blandin, *Le Figaro. Deux siècles d'histoire*. Armand Colin, 2007, p.2

⁷⁸ « Une vision fantasmagorique de la guerre à destination des civils qui creuse le fossé psychologique avec les combattants. » Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.221

⁷⁹ Claire Blandin, *Le Figaro. Deux siècles d'histoire*. Armand Colin, 2007, p.2

⁸⁰ François Coty (1874-1934) était un industriel en parfumerie, qui a essayé d'influencer la presse par ses idées anticommunistes et antiparlementaristes. Voir Annexe no.1.

⁸¹ Pierre Brisson (1896-1964) était journaliste et critique. Il était également le directeur du Figaro.

Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne].

<http://data.bnf.fr> (consulté le 10 février 2015)

⁸² *Ibid.*, p.2

⁸³ Louis Andrieux (1840-1931) a été député du Rhône, journaliste, homme politique et avocat.

Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne].

<http://data.bnf.fr> (consulté le 11 janvier 2015)

⁸⁴ Amaury, Francine. *Histoire du plus grand quotidien de la Troisième République*, op. cit., t.1, p.107-132. Cité par Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.309

⁸⁵ Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.310

⁸⁶ Jean Dupuy (1844-1919) était un homme d'affaires et un ancien huissier. En 1865 il a décidé d'aller à Paris où il a gagné sa vie comme clerc, puis comme maître clerc. Après les études du droit des affaires, Lucien Claude-Lafontaine (banquier et ami à lui), l'a aidé avec toutes ses entreprises et il est devenu de plus en plus riche. *Ibid.*, p.310

⁸⁷ *Ibid.*, p.310

journal a utilisé l'agence Hachette uniquement pour l'acquisition des informations, étant autonome quant à la distribution et diffusion.

Devenu sénateur en 1891, Dupuy a fait ses débuts à propos de la politique en 1899 quand il est entré dans le gouvernement de Défense républicaine de Waldeck-Rousseau. Par conséquent, *Le Petit Parisien* n'a pas pu être considéré séparément des affaires de l'État, surtout dans le domaine de la politique étrangère.⁸⁸

Pourtant le journal a su réaliser un succès énorme grâce aux investissements dans les machines et aux innovations, inspirées des États-Unis. Le tirage a augmenté sans cesse, même pendant la Grande Guerre. Cependant *Le Petit Parisien* lui aussi a dû subir les conséquences immédiates de la guerre et par conséquent il a perdu du terrain à cause de la hausse du prix de vente. Durant les années 1920 il s'est rétabli lentement, mais en 1937 il n'a plus pu faire face aux effets de la crise économique et ainsi il a connu pour la première fois de son histoire une année déficitaire.⁸⁹

Le journal, qui ressemble au *Petit Journal* en ce qui concerne la formule, a réalisé son essor non seulement au moyen de la diffusion décentralisée grâce à laquelle il a pu atteindre un public plus ample, mais aussi par la vente au numéro. Dans les années 1920, il a dû engager la lutte contre son grand concurrent *Paris-Soir* et comme suite il a ajouté entre autres des feuilletons et des contes et il a introduit la photo pour se distinguer bien des autres journaux. En outre, il s'est concentré davantage sur le divertissement d'un public ouvrier et féminin aussi.⁹⁰

En somme nous pouvons constater qu'il s'agissait d'un journal républicain anticlérical, qui s'est adapté aux événements de l'époque et qui a combattu les difficultés et les concurrents (non seulement les journaux, mais aussi la radio en créant son propre poste de radio en 1924⁹¹) avec persévérance.

⁸⁸ *Ibid.*, p.311

⁸⁹ *Ibid.*, p.312. Il faut remarquer toutefois que pendant cinquante ans *Le Petit Parisien* n'a presque jamais eu des problèmes financiers, mais il a su se maintenir dans les périodes dans lesquelles beaucoup d'autres journaux ont fait la faillite. *Le Petit Parisien* a même ajouté au fil des années d'autres titres ou activités qu'il a soutenu financièrement lui-même. *Ibid.*, p.313

⁹⁰ *Ibid.*, pp.316-317

⁹¹ *Ibid.*, p.320

1.2.2 L'analyse des articles de presse

Maintenant nous apporterons des précisions sur les facteurs qui forment nos points de référence à propos de notre méthodologie. En général, il faut appliquer la stratégie qui consiste à faire un « zoom » sur l'article : d'abord le lecteur jette un coup d'œil qui aperçoit le total ; ensuite il essaie d'approfondir le texte à tous les égards pour mieux le comprendre. Pour tous les fragments dont nous nous servirons pour illustrer notre question de recherche, il est possible de distinguer ces niveaux « macro » et « micro ».

Tout d'abord nous nous sommes concentrés sur la relation entre l'émetteur et le récepteur dans un article, c'est-à-dire que nous voulons savoir qui en est l'auteur et à qui il s'adresse. L'auteur de l'article est souvent un journaliste, connu ou pas, mais il est aussi possible qu'il a déjà exercé ou exerce encore une autre profession comme homme politique par exemple. Le cas échéant, il faut tenir compte de cette « biographie », parce qu'elle peut être décisive pour le caractère de l'article. Il ne faut pas uniquement étudier le rapport entre l'auteur et le journal, mais il faut également réfléchir là-dessus dans un sens plus large en impliquant l'identité du journaliste. Cependant il n'est pas toujours clair d'identifier l'auteur, c'est-à-dire qu'il reste anonyme au lieu de signer son texte explicitement. Est-ce un moyen de se protéger contre la réaction d'un public qui n'est pas forcément charmé par le contenu ou y a-t-il d'autres motivations?

Quant au récepteur, un journal ne peut pas vivre sans son lectorat ; celui-ci forme le noyau de son existence. Pour garder sa position dans la société, le journal doit faire de son mieux pour attirer l'attention du public qu'il vise. C'est la raison pour laquelle il peut modifier ses textes afin qu'ils soient conformes à l'opinion publique. L'objectif de garder ou d'augmenter son public influence les formulations, le choix du contenu et le ton de la presse.

Il nous a semblé qu'il existe un triangle, qui décrit les relations réciproques d'influence entre la société, la presse et la politique. Le contexte politique a, à plusieurs reprises, déterminé à un certain degré le contenu des journaux français, par exemple pendant la Grande Guerre. En plus la politique nationale est capable de « modifier » l'opinion publique, soit dans un sens positif (l'essai de rendre les sentiments de la population favorables au gouvernement), soit dans un sens négatif (par exemple la création d'une image négative et pessimiste de l'immigré arabe). À son tour, la société exerce une influence forte sur la politique, surtout aux moments où elle forme un front uni. Elle contrôle également la presse dans le sens que cette dernière doit répondre aux goûts du public. Sinon, le tirage diminuera

fortement. Pourtant, il ne faut pas sous-estimer la force de la presse qui, à la fin, fonctionne comme le vecteur le plus important des idées de l'époque.

Puis nous nous sommes penchés sur la date d'écriture en rapport avec le moment historique, c'est-à-dire qu'il y a toujours une corrélation entre l'article et « l'actualité » qui n'est pas négligeable. Qu'est-ce qui se passe dans la société ou dans la politique (inter)nationale au moment de l'impression ? Quel système politique y a-t-il ? Est-on en état de guerre ou de paix ? Y a-t-il dans la société certains mouvements ou tendances dont il faut tenir compte ? Y a-t-il de la censure des médias ou est-ce que la presse est tout à fait libre ? De telles questions sont absolument fondamentales pour une contextualisation scientifique des fragments des journaux.

Un autre aspect qui exige un degré d'attention est la source, donc le journal dans lequel un certain article a paru. L'idéologie détermine inévitablement la représentation des faits et le type d'articles. Un journal communiste décrit d'une toute autre manière le même événement qu'un journal de droite par la différence d'intérêt, comme nous l'approfondirons plus tard. L'un met l'accent sur d'autres facteurs que l'autre, ce qui donne une tournure différente à la réalité.

Sur la base de tous ces aspects (con)textuels, nous avons essayé d'établir une analyse très claire et académique, afin que nos arguments à propos de la représentation de l'immigration maghrébine de l'entre-deux-guerres soient bien étayés.

Le degré de réussite de l'immigration nord-africaine a énormément été influencé par le statut officiel du pays de provenance par rapport au pays d'accueil. Les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie) ont été colonisés par la France, mais chacun d'une manière spécifique. Le Maroc et la Tunisie étaient des « protectorats », c'est-à-dire qu'ils ont pu maintenir leurs structures politiques, mais sous la surveillance et le contrôle de l'État français. L'Algérie, par contre, avait le statut de « département », ce qui implique qu'elle faisait partie de la France. Pourtant, l'identité d'un indigène algérien n'équivalait pas à l'identité des citoyens français. Puisque la majorité des immigrés nord-africains en France dans l'entre-deux-guerres était formée d'Algériens (dont 84% étaient des Kabyles en 1923 et encore 75% en 1938⁹²), nous élaborerons, à l'aide de leur statut politique, la situation compliquée des immigrés maghrébins et le rôle de la presse française.

2.1 Le Code de l'Indigénat et les Français musulmans : un statut politique ambigu

Après la prise d'Alger (le 14 juin 1830) par la France, l'ainsi dite « conquête de l'Algérie » a continué jusqu'en 1870. D'abord la France avait déclaré le sol algérien une « colonie de peuplement »⁹³, mais en 1848 le pays a été intégré dans le territoire français faisant des provinces d'Oran, de Constantine et d'Alger des départements.⁹⁴ Cependant, cette annexion de l'Algérie n'a pas automatiquement engendré la citoyenneté pour tous : au lieu d'appliquer le fameux triplet rhétorique « Liberté, égalité et fraternité », emblème de la « civilisation » et de la République française, à toutes les populations officiellement françaises, la France a trouvé une autre structure politique afin de pouvoir maintenir la domination sur l'Algérie, à savoir le « Code de l'Indigénat ».

Ce sénatus-consulte du 14 juillet 1865 spécifiait que l'indigène musulman était français, pourtant régi par la loi musulmane.⁹⁵ Il s'agissait d'un arrêté général sur les infractions de l'indigénat, qui a obtenu le nom « Code de l'Indigénat » dix ans plus tard.⁹⁶

⁹² Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.34

⁹³ Par conséquent, la France a envoyé des émigrants français vers l'Algérie pour y construire une société française.

⁹⁴ Philippe & Gilles Houdry, *Les départements français, Typologie & Histoire*. Publication électronique VIFRANCE, version 6 de 2005, p.12

⁹⁵ Voir Annexe no.4.

⁹⁶ Olivier Le Cour Grandmaison, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*. Éditions La Découverte, 2010, p.79

Modifié plusieurs fois, il a suscité des polémiques et des débats vifs jusqu'à son abolition *théorique* en 1945.⁹⁷

Contrairement à la citoyenneté qui impose aussi bien des droits que des devoirs sur ceux qui la possèdent, le Code ne contenait que des devoirs, des infractions et des restrictions. Sous le prétexte que c'était une manière dont la France pouvait assurer la sécurité des indigènes, elle a mené une politique stricte de contrôle à propos des « Arabes assujettis ».⁹⁸ Les conséquences du Code de l'Indigénat étaient nombreuses.

Tout d'abord, comme nous l'avons introduit dans le chapitre précédent, il y avait une absence de liberté de circulation à cause du contrôle étroit sur le mouvement des groupes.⁹⁹ Pour l'obtention d'un permis de voyage, il fallait s'adresser au gouverneur général et avoir les moyens financiers de se rapatrier.¹⁰⁰ Ce n'était qu'en 1915 que le permis de voyage a été supprimé, ce qui a donné un nouvel élan à l'émigration algérienne vers la France. En 1924, cette liberté acquise a été compliquée par les décrets de Chautemps¹⁰¹ sur l'initiative du gouverneur général de l'Algérie ayant voulu imposer plus de restrictions au droit de voyage.¹⁰² Non seulement il y avait une forte diminution de départs (71.000 départs en 1924 par rapport à 25.000 départs en 1925¹⁰³), mais également une stimulation du flux migratoire clandestin.¹⁰⁴ Il n'y avait pas uniquement des Algériens qui ont tenté d'atteindre la France clandestinement. Bien que les circulaires de Chautemps compliquant le voyage aient été annulées par le Conseil d'Etat pour excès de pouvoir du gouverneur général deux ans plus tard¹⁰⁵, le Maroc étant un protectorat ne pouvait pas en bénéficier. La tragédie de onze Marocains morts sur le bateau dénommé « Sidi-Ferruch » a eu un impact sur la politique et la presse françaises :

⁹⁷ Même si le Code a été aboli le 22 décembre 1945, le gouvernement français a quand même essayé de poursuivre cette forme de domination en Algérie. *Ibid.*, pp.79, 97

⁹⁸ *Ibid.*, pp.79-80

⁹⁹ *Ibid.*, pp.87, 89

¹⁰⁰ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.50

¹⁰¹ Camille Chautemps (1885-1963) était un homme politique. Non seulement a-t-il été député de l'Indre-et-Loire (1919-1935), mais aussi sénateur (1934-1941), ministre (1924-1933, 1936-1937) et Président du Conseil (1933-1934, 1937-1938).

Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne].

<http://data.bnf.fr> (consulté le 23 novembre 2014)

¹⁰² Cf supra, note 41.

¹⁰³ Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.35

¹⁰⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.153

¹⁰⁵ Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.35

« L'affaire du « Sidi-Ferruch » [...] : La police spéciale des ports a poursuivi ses recherches pour retrouver les marins soupçonnés d'avoir facilité l'embarquement clandestin des Arabes à bord du *Sidi-Ferruch*. Ce matin, M. Antonini, commissaire spécial, a arrêté le nommé Henri Lumini, [...]. Depuis plusieurs années, cet individu naviguait sous le nom de Guillaume Balbi, [...]. Lumini avait fait plusieurs voyages sur le *Sidi-Ferruch* comme chauffeur. Il se déclare étranger à l'affaire des embarquements clandestins. »¹⁰⁶

« La tragédie du « Sidi-Ferruch ». On arrête à Alger un Arabe agent des embarquements clandestins. L'autopsie des onze Marocains morts à bord du « Sidi-Ferruch » révèle qu'ils ont succombé à une lente asphyxie. [...] Le général Girod, président de la commission de l'armée, vient de déposer une demande d'interpellation sur la tragédie du *Sidi-Ferruch*. Que des faits aussi effroyables, écrit-il, puissent encore se constater en notre siècle, que des êtres humains puissent être condamnés à un pareil martyre et à une pareille mort, cela dépasse l'imagination. »¹⁰⁷

« A propos de la dramatique odyssée [...], la « Ligue des Droits Indigènes Nord-Africains » nous a adressé la protestation suivante [...]: « [...] En septembre 1924, une circulaire ministérielle, dans le but évident de tarir le recrutement des ouvriers Nord-Africains dans la métropole, a imposé à ceux-ci la production d'un contrat de travail de six mois en France avant l'embarquement. Cette condition préliminaire impossible à réaliser même pour un ouvrier spécialisé condamnait les travailleurs musulmans venant chercher en France des salaires moins squelettiques que ceux d'Algérie, soit à être la proie d'officines louches où le fameux contrat (fictif d'ailleurs) était délivré contre la forte somme, soit à l'embarquement clandestin qui se révèle aujourd'hui à l'opinion publique par la mort dans des conditions atroces de 25 ouvriers Nord-Africains. [...] La responsabilité de ce meurtre multiple incombe non seulement aux négriers qui pour de l'argent ont préparé la mort de ces pauvres hères, mais également à l'administration assez inhumaine pour édicter des règlements aussi illégaux et aussi draconiens » »¹⁰⁸

Le degré de l'impact de l'événement sur les trois journaux diffère surtout selon leur idéologie politique. *Le Figaro* s'est concentré sur le fait qu'il s'agissait d'une « affaire » de clandestinité qui devait être punie. Le ton était neutre, même froid, et n'a pas témoigné de compassion à propos des victimes. La loi a été violée et par conséquent il fallait tout simplement chercher les coupables afin que la justice triomphe.

En revanche, *Le Petit Parisien* a dénommé l'événement une « tragédie » et a cité les paroles du général Girod, indigné et choqué, qui n'a pas compris comment de tels « faits effroyables » ont pu arriver et pourquoi les victimes ont cru nécessaire de risquer leur vie.

L'Humanité à son tour y est allé plus fort encore en parlant d'une « dramatique odyssée ». Ensuite, il a laissé la parole à la Ligue des Droits des Indigènes Nord-Africains¹⁰⁹ qui n'a pas mâché ses mots. Elle a dénoncé la situation pénible dans laquelle les Nord-Africains se trouvaient à cause des circulaires de 1924. Selon la ligue, ils devaient faire l'impossible pour trouver un emploi en France avec un salaire « moins squelettique » qu'en Algérie. Elle a accusé l'administration française « inhumaine », d'avoir été responsable de ce « meurtre » à cause des règlements « aussi illégaux et aussi draconiens ». *L'Humanité*, en

¹⁰⁶ *Le Figaro*, le 2 mai 1926

¹⁰⁷ *Le Petit Parisien*, le 1^{er} mai 1926

¹⁰⁸ *L'Humanité*, le 3 mai 1926

¹⁰⁹ Nos sources n'ont pas fourni plus d'informations complémentaires à propos de cette ligue. Il est possible que le nom officiel soit différent ou que la ligue ait fait partie d'une organisation plus grande.

publiant ces paroles, s'est rallié autour de la plainte du sort des Nord-Africains, victimes de la politique française.

Les journaux ont traité la clandestinité, accrue à cause des décrets Chautemps, d'une autre manière qui correspondait étroitement à leurs orientations idéologiques. Ainsi l'attribution des notions « coupable » et « victime » n'était pas la même dans les trois fragments.

Les tragédies telles que celle de « Sidi-Ferruch » ont rétabli tout de suite les règles strictes de l'immigration.¹¹⁰ Ainsi les Algériens étaient complètement soumis à la volonté du gouvernement français.

Une autre conséquence du Code de l'Indigénat, évoqué par El Djazairi¹¹¹, était le refus de la part de la France d'accorder ni la liberté de presse ni la liberté d'association aux immigrés algériens. L'auteur a indiqué ensuite que les Algériens étaient souvent obligés de travailler entre 10 et 12 heures par jour, mais qu'ils ont gagné beaucoup moins qu'un Français pour le même travail.¹¹²

En somme leur statut politique était très compliqué : les Algériens se trouvaient dans une zone grise, avec un statut entre celui de « Français » et d'« étranger », ne sachant pas vers lequel des deux « pôles » ils étaient orientés par les pouvoirs publics selon le contexte.

2.1.1 Les ouvriers algériens et le communisme

À cause du désir des Algériens d'obtenir leur indépendance pour pouvoir échapper au Code de l'Indigénat, l'attraction du communisme sur les ouvriers maghrébins de par son anticolonialisme était énorme dans les années 1920.¹¹³ Par conséquent, le nombre d'ouvriers algériens qui ont voté pour le Parti communiste s'est accru beaucoup ainsi que l'influence du Parti entre 1922 et 1926¹¹⁴, ce dont témoignent les fragments suivants :

¹¹⁰ Il fallait disposer « d'une carte d'identité, d'un extrait de casier judiciaire, d'un certificat médical, d'une contre-visite lors de l'embarquement, d'un cautionnement garantissant le paiement du voyage de retour et d'un pécule de 150 francs ». Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.35

¹¹¹ « El Djazairi » était un des pseudonymes de Hadj Ali Abdelkader, un nationaliste algérien. Stora, Benjamin. *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992. p.29

¹¹² CGTU (France) Secrétariat colonial – *L'Indigénat code d'esclavage* / [signé le secrétariat colonial de la CGTU] – Paris, 1928, p.7 (introduction par El Djazairi)

¹¹³ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.24

¹¹⁴ *Ibid.*, p.24

« **Le P.C. présente deux candidatures de travailleurs coloniaux** : [...] Le nombre toujours croissant des travailleurs coloniaux importés dans ce pays impose en même temps au Parti Communiste, défenseur de tous les exploités, de défendre les travailleurs arabes, kabyles, marocains, sénégalais, annamites, etc., contre un patronat sans scrupule qui les exploite de la façon la plus odieuse. Nous ne devons pas permettre que l'on parque les ouvriers coloniaux dans des baraquements ou des flots insalubres sans que soient prises les mesures d'hygiène indispensables. Il est inadmissible que des marchands de sommeil sans vergogne logent à 5,6, même 10 dans une même pièce, dans de véritables taudis, foyers de contamination, les travailleurs indigènes. »¹¹⁵

« Seul, le Parti Communiste défend les peuples opprimés ! Seul, il présente aux élections municipales des candidats coloniaux : Les camarades Hadjali (Algérien)¹¹⁶ dans le 5^e arrondissement et Senghor (Sénégalais) dans le 13^e arrondissement. CAMARADES COLONIAUX. Pour montrer que vous êtes solidaires des ouvriers français, assistez tous réunions électorales du Bloc Ouvrier-Paysan. »¹¹⁷

Le discours de *L'Humanité* a répondu exactement aux frustrations des travailleurs coloniaux. Le journal a évoqué d'abord le traitement inhumain des ouvriers « importés » et « exploités » par un « patronat sans scrupule ». Il a reconnu ainsi leur misère, ce qui a satisfait une partie de son lectorat sans doute : il y avait des Français qui étaient conscients des mauvaises conditions des Nord-Africains et en plus ils étaient disposés à se battre pour eux. En disant que le Parti communiste était même le seul parti politique à prêt les défendre, *L'Humanité* a renforcé la volonté des Nord-Africains de soutenir et d'adhérer à ce parti.

En plus, le Parti communiste a utilisé un atout important qui a dû convaincre tous les ouvriers nord-africains qui doutaient encore de sa bienveillance : l'admission à la politique française au niveau municipal. Le deuxième fragment montré ci-dessus a invité son audience coloniale à voter pour le Parti communiste, parce qu'il présenterait l'Algérien Hadj Ali (un défenseur important de l'indépendance de l'Algérie) et le Sénégalais Senghor¹¹⁸ (un militant contre le colonialisme). Le message a même été publié en arabe (voir Figure 1) pour s'adresser à ceux qui ne maîtrisaient pas bien le français, mais surtout pour gagner la sympathie de ce groupe social.¹¹⁹



Figure 1: l'appel en arabe pour stimuler les ouvriers nord-africains à voter pour le PCF. *L'Humanité*, le 25 avril 1925

¹¹⁵ *L'Humanité*, le 25 avril 1925

¹¹⁶ Cf supra, note 111.

¹¹⁷ *L'Humanité*, le 25 avril 1925

¹¹⁸ Lamine Senghor (1889-1927), pas lié à l'ancien président Léopold Sedar Senghor, s'est battu d'abord pour la France pendant la Grande Guerre, puis il s'est engagé à l'anticolonialisme.

Catherine Coquery-Vidrovitch, *Africa, Endurance and Change South of the Sahara*. University of California Press, 1992, p.273

¹¹⁹ Bien que le Parti communiste se soit identifié ici comme le sauveur des travailleurs nord-africains, il est évident que les candidatures de l'Algérien et le Sénégalais ont été instrumentalisées comme une arme dans le champ de bataille politique afin d'améliorer la position et le pouvoir du Parti. De cette manière, l'idéologie a été combinée avec la stratégie.

Grâce au soutien du côté communiste, les ouvriers algériens ont trouvé leur voix dans *L'Humanité*, malgré la privation de la liberté d'expression, pour se battre contre l'injustice du Code de l'Indigénat :

« Le premier congrès des Travailleurs de l'Afrique du Nord de la région parisienne s'est tenu hier. [...] Ils ont adopté un important programme de revendications politiques et économiques, concernant les travailleurs expatriés en France et leurs frères exploités aux colonies. [...] 1. Lutter pour l'abolition de l'indigénat et toutes ses conséquences ; 2. Combattre pour les droits d'association, de liberté de la presse et de la parole ; 3. Organiser des tournées de propagande et porter les questions indigènes à l'ordre du jour des congrès corporatifs »¹²⁰

Le 7 décembre 1924, le Parti communiste s'est chargé de l'organisation du « premier congrès des Travailleurs de l'Afrique du Nord », assisté par cent cinquante délégués maghrébins dont la majorité s'est composée des ouvriers algériens de la région parisienne.¹²¹ C'était le premier pas envers une sensibilisation de la politique française à leur cause : l'abolition du Code de l'Indigénat et plus de libertés, comme la liberté de la presse et de parole.

Bien que ce congrès ait eu pour but d'améliorer les circonstances politiques des immigrés, un fragment de 1926 paru dans *Le Petit Parisien*¹²² a rendu clair qu'il y a bien eu la volonté de la part de certains hommes politiques d'accomplir des changements, mais que cette même volonté n'a pas donné suite à un vrai changement du *status quo*. Cependant, les ouvriers algériens n'ont pas renoncé à leur cause :

« Aidez-nous, camarades français : pour les droits politiques et syndicaux, le droit de presse et de parole, le droit d'émigration, l'abolition de l'odieuse code de l'indigénat, l'indépendance de notre pays. Le centenaire de la conquête de l'Algérie sera pour nous un centenaire de deuil qui nous prive de nos droits à la vie, qui nous apporte l'appauvrissement et l'abrutissement forcés, et qui poursuit notre anéantissement... À bas le colonialisme et ses serviteurs féodaux indigènes ! »¹²³

L'auteur du fragment, un ouvrier colonial, s'est adressé au journal communiste pour qu'il puisse être entendu. Il a fait appel aux « camarades français », pour venir en aide aux travailleurs nord-africains, les aider à renforcer leur position politique (« À bas le colonialisme et ses serviteurs féodaux indigènes ! »). Il a revendiqué plus de liberté dans le domaine de la presse, de la parole, de l'émigration et du syndicat, outre l'abolition de l'« odieuse code de l'indigénat ».

¹²⁰ *L'Humanité*, le 8 décembre 1924

¹²¹ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.25

¹²² M. Ch. Lambert, député du Rhône, a insisté pour la prompt discussion de sa proposition sur les facilités à accorder pour la naturalisation des étrangers. M. Pierre Laval, garde des Sceaux, a déclaré que la question reste posée devant la commission qui est saisie du texte voté par le Sénat : il a exprimé le souhait qu'une décision soit prise sans tarder. *Le Petit Parisien*, le 16 juillet 1926

¹²³ *L'Humanité*, le 2 janvier 1929. Par un ouvrier colonial anonyme.

Il est toutefois remarquable qu'un ouvrier s'est exprimé à travers les médias. Les Algériens ne sont pas apparus souvent dans les journaux en dénonçant leur malheur d'après nos sources. En revanche, il n'est pas étrange qu'il a choisi *L'Humanité*, au lieu du *Figaro* ou du *Petit Parisien* par exemple, en raison de sa position politique qui soutient la classe des travailleurs. Toutefois, son imploration n'a pas eu de réponse du gouvernement français, vu qu'en 1935 des mesures ont été prises à propos du renouvellement de la carte d'identité ; un processus désormais encore plus strict, ce qui a suscité le mépris de la part de *L'Humanité* :

« Venant après les décrets de février 1935¹²⁴, cette note constitue une nouvelle menace. Les travailleurs français doivent lutter pour que le droit au travail soit reconnu à leurs frères immigrés et pour que l'égalité des droits politiques et syndicaux ne permette plus au patronat de se servir des « étrangers » comme d'une base de manœuvre contre les salaires des Français. »¹²⁵

L'esprit communiste qui se caractérise par la lutte pour l'égalité des classes sociales est omniprésent dans ce texte. L'auteur a fait référence à l' « égalité des droits politiques et syndicaux » et a invité les travailleurs français à se battre pour que « leurs frères immigrés » puissent bénéficier du même droit au travail. Ainsi, les fragments ci-dessus ont montré clairement qu'il y a eu un dialogue entre *L'Humanité* et les immigrés algériens, tandis que dans *Le Petit Parisien* et *Le Figaro* ceux-ci sont restés sur l'arrière-plan.

Les rapports entre le communisme et la population algérienne ont pourtant changé après la victoire du Front populaire (1936-1938).¹²⁶ Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, les Algériens – les Nord-Africains en général d'ailleurs – ont vu améliorer leur revenu grâce aux accords Matignon (1936)¹²⁷, suivi par des lois qui ont fixé l'horaire de travail sur 40 heures par semaine et qui ont introduit les congés payés.¹²⁸ Pourtant leur plus grand intérêt était toujours l'indépendance de leur pays natal.¹²⁹

Une initiative positive semblait se développer en faveur du statut politique des Nord-Africains : le « projet Blum-Viollette ».¹³⁰ Maurice Viollette, vice-président du Conseil et ancien gouverneur général de l'Algérie, a rédigé ce projet ayant pour objectif d'accorder l'égalité politique à une petite partie bien sélectionnée de la population algérienne ; une

¹²⁴ Malheureusement nous n'avons pas pu identifier de quels décrets il s'agit ici.

¹²⁵ *L'Humanité*, le 2 mars 1935

¹²⁶ Larousse, *Larousse* [en ligne]. <http://www.larousse.fr/> (consulté le 17 janvier 2015)

¹²⁷ Voir Annexe no.7.

¹²⁸ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.39

¹²⁹ *Ibid.*, p.40

¹³⁰ Voir Annexe no.5.

manière de combiner la fidélité à l'islam et l'appartenance à la communauté politique française.¹³¹ La réaction de la droite est incontournable :

« **Pourquoi tous les Français d'Algérie sont hostiles au projet de loi Viollette.** [...] Mais voilà ! M. le ministre d'État Maurice Viollette a une idée particulière. Il supprime le corps électoral musulman, il adopte le système du collège unique où seraient, pêle-mêle, les citoyens français et certaines catégories d'indigènes avec leur statut personnel : les anciens officiers, les anciens sous-officiers ayant servi quinze ans, les diplômés universitaires, les fonctionnaires, des commerçants, des industriels, des agriculteurs, les conseillers municipaux, généraux, les délégués financiers, etc. Avec le système Viollette, il arrive ceci que les indigènes sont cristallisés dans leur statut personnel, dans leurs mœurs, dans leurs traditions. Ils n'ont pas besoin d'évoluer à la française, de s'assimiler, de se franciser, puisqu'il leur suffit d'avoir une patente quelconque, un diplôme quelconque, etc., pour décider et agir dans notre propre corps électoral. [...] *C'est l'arrêt de toute francisation. C'est la destruction de toute l'œuvre française accomplie.* [...] Or, tous les Français d'Algérie – à part une faible minorité aux opinions extrémistes – voudraient qu'en Algérie, dans l'absolu respect de la religion musulmane, dans l'entier exercice du culte musulman, choses à part et tout à fait personnelles, les indigènes pensent français, jugent français et agissent français. [...] Voilà pourquoi ils espèrent bien que le Parlement n'adoptera pas, finalement, le projet de loi gouvernemental, dont l'application dès le premier jour, jetterait dans la plus dangereuse et périlleuse incertitude l'Algérie pour laquelle tant de Français sont morts, afin qu'elle soit, uniquement, par-dessus tout, véritablement entièrement française. »¹³²

C'est l'arrêt de toute francisation. C'est la destruction de toute l'œuvre française accomplie. C'était la raison principale qui a formé la base des protestations des Français d'Algérie, formulée par quelqu'un qui a occupé lui-même des postes dans le gouvernement de l'Algérie. Ayant toujours veillé à ce que l'assimilation à la culture française soit réalisée, il a constaté que le projet Blum-Viollette mènerait à un « déséquilibre » : l'islam juxtaposé à la civilisation française, les indigènes algériens au même niveau que les Français. Selon l'auteur, ce serait une dégradation de l'assimilation française, une mission qui a été menée depuis des années. Le projet Blum-Viollette était donc une idée ridicule et impensable.

« **Les Nord-Africains demandent le respect de leurs droits** - Nombreuses sont les difficultés rencontrées par les travailleurs nord-africains résidant en France pour bénéficier des lois sociales. [...] Comme les lois sociales qui furent votées au Parlement, nous demandons le vote du « projet Viollette », qui est un pas en avant vers plus de libertés et de droits à nos camarades. »¹³³

Contrairement à l'opinion de droite, *L'Humanité* a montré son soutien vis-à-vis des travailleurs nord-africains à propos du projet Viollette. Il a considéré ce projet comme une façon d'atteindre ses objectifs : plus de libertés et de droits aux « camarades ». Pourtant il faut faire attention à la formulation. « Plus de libertés » n'équivalait pas à une liberté totale, c'est-à-dire l'indépendance. Maurice Viollette a choisi de ne pas aborder cette question dans sa

¹³¹ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.42

¹³² *Le Figaro*, le 4 mars 1937. Écrit par Jean Méliá, ancien chargé de mission par le gouvernement général de l'Algérie et ancien chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie. Pour lire l'article entier, voir Annexe no.8.

¹³³ *L'Humanité*, le 23 juillet 1937

proposition.¹³⁴ C'était ce détail qui a été la source des frictions croissantes entre la gauche et les nationalistes algériens. Quoique la gauche ait toujours choisi le côté des travailleurs algériens, cette prise de position avait faibli : elle voulait bien contribuer à l'amélioration de leur situation sociale, mais l'absence française était inimaginable.¹³⁵ Méfiance, hostilité, accusations : en fin de compte la rupture entre le Parti communiste, soutenu par *L'Humanité*, et les nationalistes algériens représentés par l'ENA (Étoile Nord-Africaine) était définitive.¹³⁶

2.2 La main-d'œuvre maghrébine : soumise à un jeu économique

L'immigration nord-africaine, ou plus spécifiquement kabyle et algérienne, était avant tout un mouvement lié à l'industrialisation en France¹³⁷ et à l'offre sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle l'immigration n'a pas connu de croissance constante, mais fluctuante selon les tendances économiques en France.

Après la Grande Guerre qui avait causé plus d'un million de morts, presque 400.000 mutilés et beaucoup d'invalides, les besoins voire la nécessité de main-d'œuvre pour la reconstruction du pays détruit étaient énormes. En combinaison avec le taux de natalité extrêmement bas et le grand nombre de veuves et d'orphelins, l'industrie était aux prises avec le manque de travailleurs.¹³⁸ À cause du déficit d'hommes, la France a lancé un appel à l'Algérie de venir travailler pour un salaire plus haut qu'en Algérie (pourtant pas égal au revenu français) afin de reconstruire la patrie dévastée.

Étant donné que les ouvriers nord-africains en général ne disposaient pas de moyens financiers pour se déplacer, ils se sont installés près de leur travail. Ainsi il y avait des concentrations d'ouvriers (surtout algériens) dans la région de la Seine, dans le nord de la France en raison des mines et dans le sud-est de la France, comme le Var, la Savoie et les Alpes maritimes.¹³⁹ Cependant la majorité des immigrés s'est rendue dans la capitale, croyant y avoir plus de possibilités de travail. Là aussi, ils se sont regroupés autour des usines *intra muros*, comme celle de Citroën dans le 15^e arrondissement ou dans le 17^e, 18^e, 19^e et 20^e.

¹³⁴ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.43

¹³⁵ *Ibid.*, p.43

¹³⁶ *Ibid.*, p.45

¹³⁷ Gérard Noiriel, *Le creuset français ; Histoire de l'immigration XIXe – XXe siècles*. Éditions du Seuil, 1988, p.312

¹³⁸ Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000, p.58

¹³⁹ Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956, Carte 2.

Pour le reste, ils étaient nombreux dans les banlieues autour de Paris, dont Billancourt, Aubervilliers, Colombes, Gennevilliers et Saint Denis.¹⁴⁰

Le fait que les Nord-Africains se sont regroupés dans les mêmes quartiers n'est pas uniquement dû au désir d'habiter près de l'emploi. La provenance des ouvriers immigrés, c'est-à-dire les « douars » et les tribus d'origine, a également joué un rôle déterminant dans la répartition géographique : pour faire face à la nouvelle vie dans un pays inconnu, les immigrés avaient besoin de familiarité afin de se soutenir. La solidarité entre les membres de la même tribu était la raison fondamentale pour laquelle les employeurs ont embauché les immigrés qui appartenaient au même douar.¹⁴¹ Grâce à la cohésion forte, les employeurs étaient assurés d'une bonne discipline, d'une ambiance de travail agréable et de stabilité pendant le travail.¹⁴²

Les emplois dans lesquels les immigrés nord-africains ont été employés étaient surtout liés à l'industrie lourde, comme les raffineries de sucre, les industries chimiques, le bâtiment, les chemins de fer, le dock, l'industrie métallurgique et mécanique et les mines dans le Nord-Pas de Calais.¹⁴³ Quoique ces types de travail suggèrent que les Nord-Africains étaient bien formés, il s'agissait souvent de manœuvres ordinaires plutôt que spécialisés.¹⁴⁴

Outre le manque d'expérience et de savoir-faire, il s'agissait d'emplois extrêmement dangereux et mauvais pour la santé¹⁴⁵, à cause de gaz nocifs, dont les établissements Kuhlmann, un groupe industriel dans la chimie, ont formé un exemple :

« La majorité des ouvriers sont étrangers et inorganisés, c'est-à-dire que la direction a toutes facilités de faire faire des heures supplémentaires. Aussi chez Kuhlmann la loi de huit heures est inconnue, 99% des ouvriers font de douze à 16 heures par jour. Dans le nombre, il y en a même qui font vingt-quatre heures consécutives, d'autres pour ne pas quitter leur travail dorment quelques heures près des fours, risquant l'asphyxie, pour faire le plus d'heures possible. L'hygiène n'existe pas chez Kuhlmann. C'est ainsi que les placards, où les ouvriers déposent leur nourriture et leurs effets de roue, se trouvent dans les salles mêmes de fabrication, la nourriture au contact direct des gaz nocifs. »¹⁴⁶

¹⁴⁰ Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000, pp.71-72

¹⁴¹ Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956, p.53

¹⁴² Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.38

¹⁴³ Jacques Simon, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000, pp.40,72

¹⁴⁴ Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.37

¹⁴⁵ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.76

¹⁴⁶ *L'Humanité*, le 6 mai 1929. Par un correspondant ouvrier.

Puisque le correspondant ouvrier n'a pas parlé à la première personne au pluriel, nous suggérons qu'il était un ouvrier français ou européen. En dénonçant les conditions de travail dans lesquelles les ouvriers étrangers se trouvaient, il a montré une attitude solidaire vis-à-vis de ses « collègues ». Selon le fragment, le danger dans les établissements Kuhlmann a toujours été omniprésent : les ouvriers manquaient d'organisation, parce qu'ils ne disposaient pas de bonnes qualifications à cause de la faible industrialisation en Algérie¹⁴⁷ ; en raison des longs horaires de travail, la fatigue elle aussi a augmenté le risque d'accidents et en plus, à cause de l'absence d'hygiène, il y avait un menace constant de tomber malade et ensuite de mourir, n'ayant pas les moyens financiers d'aller voir le médecin. L'assurance maladie n'était pas encore existante.

Cependant, cette histoire n'était pas singulière. *L'Humanité*, contrairement au *Figaro* et au *Petit Parisien*, a publié plusieurs fois des articles qui parlent de la situation pénible dans laquelle les ouvriers nord-africains se trouvaient. Un ouvrier colonial a condamné « l'exploitation des travailleurs coloniaux dans la région lyonnaise », le bas salaire, l'hygiène « déplorable » et l'attitude irresponsable des patrons.¹⁴⁸ Pendant la Grande Guerre, il a été décidé que le salaire des travailleurs coloniaux devait être égal au salaire des autres ouvriers européens dans la même profession. Pourtant, après la guerre, la tendance à traiter les Algériens comme des colonisés a recommencé et donc également la reprise de l'inégalité des ouvriers¹⁴⁹ ; les employeurs considéraient les Algériens¹⁵⁰ comme les plus inférieurs parmi tous les ouvriers immigrés.¹⁵¹

Un autre article, du 27 mars 1935, parle des travailleurs qui ont eu des accidents du travail, comme l'électrocution, l'écrasement et les chutes. Nous n'avons pas pu trouver tels articles ni dans *Le Figaro* ni dans *Le Petit Parisien*, ce qui est curieux, mais non pas illogique. *Le Figaro* qui était davantage de droite, a dédié ses pages surtout à des aspects en faveur de l'État et s'est tu à propos de sujets moins favorables. Dénoncer l'exploitation des immigrés maghrébins aurait nui selon le journal non seulement au statut de la France, mais aussi à l'économie nationale qui profitait d'une main-d'œuvre bon marché. En somme, la valeur

¹⁴⁷ Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956, p.29

¹⁴⁸ *L'Humanité*, le 2 janvier 1929. Par un ouvrier colonial.

¹⁴⁹ Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956, p.30

¹⁵⁰ MacMaster (1997) n'a pas mentionné le statut des Tunisiens et des Marocains à ce propos. D'autres sources n'ont pas donné de précisions non plus. Pourtant, nous suggérons, puisqu'à l'époque la distinction entre les trois nationalités n'était pas très nette, que les Tunisiens et les Marocains eux aussi étaient en bas de l'échelle, mais quand même supérieurs aux ouvriers algériens.

¹⁵¹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.81

réelle (l'ouvrier comme un être humain) et *figurative* (l'ouvrier comme un instrument) des Nord-Africains a été perçue d'une façon différente dans chaque journal.

Bien que le journal communiste ait témoigné d'une solidarité vis-à-vis de tous les ouvriers, les ouvriers français eux-mêmes se sont plaints parfois à propos des Nord-Africains en disant par exemple que tous les logements ont été occupés par des étrangers au détriment des Français de famille nombreuse :

« [...] c'est avec mépris que j'ai pu constater que pour les Kabyles on trouve moyen de les placer, mais pour les pauvres pères de famille on n'a pas de droit de vivre. M. R. de V... écrit de belles choses sur les *Khouïa*, mais le Parisien lui n'a pas de chambre, pas de travail et c'est la misère. [...] Voyez encore une belle chose. La célèbre maison de Dion, on embauche des *sidis* à 27 sous de l'heure. Si un père de famille chargé de 3 ou 4 enfants n'est que manœuvre, il crève de faim. Tenez, prenez un exemple : 103, rue Jean-Jaurès habite une famille dont le père gagne presque rien, un autre [...] pas mal chargé de famille. Je crois qu'à des gens comme ceux-ci on devrait leur donner une prime. Voilà des gens à passer avant les *sidis*. Montons des maisons pour les familles nombreuses, on s'occupera des *sidis* après. [...] J'ai beaucoup voyagé et partout la misère par la faute de l'Algérien. »¹⁵²

Au début des années 1920, il y a eu une augmentation énorme du nombre d'ouvriers nord-africains, due entre autres à la reconstruction de la France. Par conséquent, la situation pour les ouvriers français est devenue plus pénible quant au logement et au travail. C'est la raison pour laquelle l'auteur a exprimé son mécontentement d'une manière forte dans cette lettre adressée au directeur de *L'Humanité*. Il a trouvé injuste que le gouvernement se soit donné plus de mal pour les « *Khouïa* », un mot utilisé avec dérision pour décrire les Nord-Africains, que pour sa propre population. C'étaient les Français qui devraient « passer avant les *sidis* », à son avis. Pourtant il n'a pas assigné à l'État le rôle du bouc émissaire, mais aux Algériens qui étaient partout la vraie cause de la misère, selon lui. Ces mots qui ont accusé explicitement un groupe spécifique, correspondent au racisme¹⁵³ qui s'est développé parallèlement au nombre d'immigrés nord-africains à l'époque.

Le « surnombre » des ouvriers algériens en France a été confirmé par un autre auteur anonyme dans *Le Figaro* qui s'est attaqué au déséquilibre démographique entre la France et l'Algérie :

« Il s'agit de vouloir. En France, où la main-d'œuvre est devenue trop abondante, on compte plus de cent mille « *sidis* », dont la plupart sont atteints par le chômage. Or, en Algérie, l'absence de main-d'œuvre s'accroît chaque jour et devient un danger. Une mesure s'impose : le rapatriement des « *sidis* », qui donnerait satisfaction à la fois à la métropole et à l'Algérie. Pourtant, les choses restent en l'état ;

¹⁵² *L'Humanité*, le 10 janvier 1925

¹⁵³ Nous reviendrons sur cet aspect dans les chapitres suivants.

bien plus, l'exode en France des travailleurs algériens continue, paraît-il, à raison d'un millier par mois. Qu'attend-on pour agir ? »¹⁵⁴

L'auteur, dont nous ne connaissons pas l'identité, a opposé une « abondance » d'ouvriers algériens (dénommés dérisoirement « sidis ») en France à une « pénurie » de travailleurs en Algérie. Il en a conclu que, *logiquement*, il fallait renvoyer les Algériens qui étaient souvent chômeurs, pour rétablir l'équilibre de l'offre et de la demande dans les deux pays, ce qui « donnerait satisfaction à la fois à la métropole et à l'Algérie ». À notre avis, son approche du sujet indique que l'auteur était plutôt engagé aux intérêts de la France. Il nous semble qu'il a cherché des raisons « scientifiques » et donc bien fondées pour lesquelles il peut exprimer son antipathie envers les Algériens, sans risquer les accusations d'être raciste.

Cependant il faut remarquer que les articles qui portent sur l'antipathie des ouvriers français vis-à-vis des travailleurs maghrébins sont peu présents dans les journaux. Par conséquent, il est impossible d'uniformiser l'opinion générale des Français (ouvriers) pendant l'entre-deux-guerres.

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que la vie ouvrière des immigrés maghrébins en France n'a pas été rendue facile du côté du gouvernement. Ils n'ont été embauchés que pour les emplois les plus lourds, ils ont dû travailler au maximum, la concurrence avec les ouvriers français était difficile, les décrets Chautemps ont compliqué le départ de l'Algérie et les risques de santé étaient omniprésents. Mais dans le cas où les Nord-Africains éprouvaient des problèmes, quels étaient leurs droits ?

« Les travailleurs nord-africains résidant en France, appuyés par les camarades français, réclament : [...] 2° Plein droit aux allocations de chômage aux Nord-Africains sans travail, avec la part complète pour la famille à charge, qu'elle soit en France ou restée dans le pays d'origine. [...] 4° Qu'il soit possible aux travailleurs nord-africains résident et travaillant en France d'avoir deux mois de congé payé tous les deux ans, avec facilité de voyage [...], avec garantie de l'emploi au retour. »¹⁵⁵

L'extrait montré ci-dessus a été publié dans la période où le Front populaire (1936-1938) était au pouvoir. Puisque la gauche socialiste a toujours cherché à améliorer la situation du « prolétariat », c'était le moment par excellence pour se faire entendre du côté des travailleurs maghrébins. Ainsi ils ont exigé le droit aux allocations de chômage sans oublier la famille du chômeur qui n'était en pas mesure de soutenir les siens financièrement. En plus, ils ont réclamé la sécurité d'emploi après un congé payé au lieu d'être licencié tout de suite. Ceci rend clair que les ouvriers nord-africains n'ont pas pu bénéficier des mêmes lois sociales que

¹⁵⁴ *Le Figaro*, le 31 janvier 1927

¹⁵⁵ *L'Humanité*, le 23 juillet 1937

les ouvriers français. Leur statut était toujours inférieur et fragile et maintenu de cette façon pour que les employeurs puissent en profiter au maximum. À titre d'exemple¹⁵⁶ les nombreux licenciements des Algériens en 1938, suite aux conventions collectives (1936) qui ont supprimé la discrimination entre les Algériens et les travailleurs européens. Puisque l'embauche d'Algériens ne posait plus d'avantages par rapport aux autres ouvriers, ils ont été licenciés par les employeurs.

Cet exemple et le fragment ci-dessus ont illustré que les Nord-Africains, après une vingtaine d'années environ, connaissaient encore une grande instabilité quant à leur statut économique. Ils n'ont pas pu profiter d'une protection sociale pour le maintien de leur vie ou l'amélioration de leurs conditions de vie. Par conséquent, ils se sont trouvés dans une situation difficile qui les a empêchés d'acquérir les mêmes libertés que les Français et donc une forme de droit à l'égalité.

¹⁵⁶ Andrée Michel, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956, p.30

Dès leur embarquement pour la France, les travailleurs immigrés ont dû faire face à une existence difficile : non seulement ils ont effectué un travail difficile et malsain pour un revenu peu élevé, mais il y avait également un manque de soutien d'une forme quelconque de la part de la politique et la société française. La croissance rapide des départs du Maghreb (surtout de l'Algérie) a eu des conséquences pour l'équilibre dans les régions de travail, comme à Paris et dans ses banlieues. Perdus dans un pays nouveau, les Nord-Africains ont été acteurs et victimes de frictions, ce qui sera démontré dans ce chapitre. D'abord il approfondira la relation entre l'immigration maghrébine et la violence dans la société, suivi par la mise en lumière du dénommé « SAINA », le *Service des Affaires indigènes nord-africaines* ; un service controversé qui officiellement entendait soutenir les Nord-Africains, mais dont la réalité était tout autre.

3.1 L'immigration maghrébine et la criminalité : indissociables ?

Si les immigrés nord-africains étaient mentionnés dans les journaux français, il y avait le plus souvent un rapport avec la criminalité et la violence. Afin d'effectuer une analyse des fragments de journaux, nous ferons attention à la manière dont les journaux ont décrit les événements dans lesquels l'immigré nord-africain était acteur ou victime. Considérant qu'il y avait beaucoup de fragments qui pouvaient servir d'exemple, nous n'élaborerons qu'une sélection.

L'immigré nord-africain comme acteur de criminalité

La majorité des fragments de notre corpus contenaient une relation entre les « Arabes » et la violence et la criminalité. De cette manière, les journaux ont suscité l'impression auprès du lectorat que l'immigré maghrébin n'était qu'un danger pour l'ordre public, un facteur instable dans la métropole et par conséquent ils ont renforcé l'opinion publique qui était surtout négative. Selon MacMaster (1997), les médias (surtout de droite) ont exagéré le degré et la forme de criminalité algérienne : ils ont dépeint l'immigré comme un type primitif, sujet aux éclats incontrôlables, qui prenait facilement son couteau.¹⁵⁷ Toutefois Rosenberg (2006) a constaté que, dans la période entre 1920 et 1923, seulement deux pourcent de toutes les

¹⁵⁷ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.138

arrestations étaient le résultat de crimes violents, dont la plupart concernait des affaires entre les Nord-Africains eux-mêmes (voir les exemples ci-dessous). Le plus souvent, ils ont été en contact avec la justice pour ivresse publique, vagabondage ou chapardage.¹⁵⁸

« A Saint-Etienne, Houssin ben Salem tue, pour le voler, à coups de couteau et de revolver, son compatriote [...]. »¹⁵⁹

« Au cours d'une discussion avec six compatriotes, [...] l'Arabe Mohamed Deffeur, [...] a été frappé d'un coup de couteau dans la région du cœur. [...] Sur un mur proche de l'endroit où se déroula le drame, le meurtrier avait tracé avec le sang de la victime quelques mots [...] qui ont indiqué au magistrat le motif de l'agression : Deffeur et un journalier originaire du même village que lui, Chabni Areski, [...], s'étaient voué bien avant leur départ d'Algérie, une haine mortelle. Profitant de la discussion qui s'était élevée, [...] Areski avait assouvi lâchement sa vengeance. »¹⁶⁰

« Arrestation d'un Arabe meurtrier – L'Algérien Ben Saïd Melhard, qui [...] à la suite d'une querelle [...] blessa grièvement d'une balle de revolver son cousin Rabat Gamanel, a été arrêté par l'inspecteur Godon [...] dans une usine d'automobiles où il travaillait [...]. »¹⁶¹

« Un Arabe joue du couteau – Au cours d'une discussion entre Arabes vivant dans une chambre d'hôtel [...] l'un d'eux [...] a, la nuit dernière, frappé deux de ses compatriotes à coups de couteau. »¹⁶²

« Les belliqueux Algériens – À l'angle du boulevard de la chapelle et de la rue Philippe-de-Girard, une bagarre éclate entre Algériens. [...] On recherche les autres combattants, dont l'un serait blessé d'un coup de couteau. »¹⁶³

« Sanglante querelle entre Algériens – Au cours d'une discussion survenue dans une usine de Bezons où ils travaillaient, l'Algérien Mohamed Rezzin a grièvement blessé à la tête à coups de barre de fer son compatriote, Sedani ben Abdallah, qui a été admis à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye. Rezzin a été arrêté par la gendarmerie. »¹⁶⁴

Les fragments, parus dans de différents journaux, ont montré des particularités à propos du choix de vocabulaire. Le premier fragment de *L'Humanité* a mentionné le Nord-Africain par son nom dans un sens neutre, tandis que *Le Petit Parisien* et *Le Figaro* ont souvent référé au nom de l'acteur en combinaison avec sa nationalité, qui alterne entre « Arabe » et « Algérien » par confusion de dénominations. Parfois la notion de « compatriote » a été appliquée, ce qui a toujours accentué la différence entre l'Algérien et le Français : même si officiellement l'Algérie faisait partie de la France, elle était plutôt un territoire de deuxième zone. Il s'agissait de « son » compatriote, ou de « leurs » compatriotes, mais surtout pas de « nos » compatriotes. Les trois journaux partageaient cette opinion, mais ils se sont exprimés tous d'une autre manière vis-à-vis des immigrés. Tandis que *L'Humanité* a appliqué plutôt des

¹⁵⁸ Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006, p.161

¹⁵⁹ *L'Humanité*, le 25 juin 1921

¹⁶⁰ *Le Petit Parisien*, le 27 avril 1925

¹⁶¹ *Le Petit Parisien*, le 8 juillet 1925

¹⁶² *Le Petit Parisien*, le 15 août 1925

¹⁶³ *Le Figaro*, le 3 mai 1926

¹⁶⁴ *Le Petit Parisien*, le 12 janvier 1930

termes comme « malheureux Algérien » et « camarade », les fragments ci-dessus du *Figaro* et du *Petit Parisien* ont dévoilé une autre attitude selon leurs rattachements aux partis politiques. Ils ont parlé des « belliqueux Algériens », d'une « sanglante querelle » et de la manière dont les Algériens semblaient se moquer de la mort en « jouant du couteau ». L'utilisation d'adjectifs comme *belliqueux* et *sanglant* ont énormément influencé la perception de l'immigré arabe par la société française. Le choix de vocabulaire n'était donc pas innocent du tout, mais très significatif et puissant.

Les querelles mineures entre les immigrés nord-africains n'ont pas été considérées comme retentissantes. Par contre, un crime grave comme meurtre, commis par un Nord-Africain, qui concernait les citoyens français, a attiré toute l'attention des médias. En a témoigné le drame de la rue Fondary¹⁶⁵ du 7 novembre 1923. Cependant chaque journal a montré une autre manière de décrire les événements du meurtre : *L'Humanité* y a dédié le moins d'attention, tandis que l'article dans *Le Petit Parisien* a couvert presque un quart de la page. Même *Le Figaro* n'a pas offert beaucoup de place à la scène sur un tel drame, contre toute attente. Notre premier constat de cette analyse comparative était donc qu'il y avait d'importantes différences à propos de la longueur des articles, ce qui était significatif pour la perception des journaux sur un même sujet.

Un autre point d'importance, ce sont le ton et le style appliqués par l'auteur, qui était anonyme¹⁶⁶ dans les trois cas. Voici quelques extraits des articles parus le 8 novembre 1923 pour montrer le contraste, en nous concentrant d'abord sur la représentation de l'événement lui-même :

« Un Algérien tue deux femmes et en blesse deux. Un innocent est lynché par la foule. – La rue Fondary a été hier le théâtre d'un drame rapide et sanglant. Un Algérien [...] pénétrant dans une boutique a tué à coups de couteau une épicière du quartier [...] et une de ses voisines [...] qui se trouvait à ses côtés. Deux ménagères [...], témoins de cette scène de sauvagerie et ayant appelé au secours, furent à leur tour assaillies par l'individu et gravement blessées. »¹⁶⁷

« Deux femmes assassinées à Grenelle. – Hier soir, [...] l'Algérien [...] s'est précipité sur Mme Billard [...] et l'a tuée à coups de couteau. Une autre dame, [...] qui se trouvait à côté de Mme Billard et voulut lui porter secours a été mortellement frappée d'un coup de couteau de cœur. »¹⁶⁸

¹⁶⁵ Cf supra, note 54.

¹⁶⁶ Nous avons aperçu que l'auteur, en général journaliste mais pas forcément, était toujours anonyme quand il s'agissait de représentations de faits et d'événements. Seulement les articles d'opinion ont été souscrits par le nom de l'auteur. La raison derrière cette tendance nous a semblé l'idée que l'auteur était uniquement important quand il s'agissait d'une propre opinion exprimée explicitement. Nous avons supposé que peut-être la journalistique de l'époque n'était pas encore consciente du fait qu'un style d'écrire n'est jamais « innocent », mais que le lecteur peut toujours ressentir une partie de la personnalité de l'auteur. Par manque de cette conscience, le journaliste était uniquement reconnu quand il a défendu une certaine conviction ou idée.

¹⁶⁷ *Le Figaro*, le 8 novembre 1923

¹⁶⁸ *L'Humanité*, le 8 novembre 1923

« Deux femmes tuées, deux blessées par un Arabe, rue Fondary. La première victime est une épicière qui avait repoussé les avances du meurtrier. Les autres, dont une sexagénaire, sont des passantes. L'assassin a été blessé de deux coups de revolver par des agents cyclistes. Les curieux devant le lieu du drame. – Une effroyable scène de carnage a jeté l'émoi, hier après-midi, dans le populeux quartier de Grenelle. Un Algérien a tué de deux coups de couteau une commerçante qui repoussait ses avances. Tournant ensuite sa fureur contre les passants, le forcené a sauvagement assassiné une vieille femme et blessé deux ménagères. »¹⁶⁹

Ce qui nous a immédiatement frappés est la double longueur, dont *Le Petit Parisien* a eu besoin pour présenter le sujet, contrairement à *L'Humanité*, qui s'est limité beaucoup plus au nœud principal (à voir déjà dans le titre). *Le Figaro*, lui aussi, a donné plus de détails pour « compléter » l'histoire. Était-ce seulement pour attirer l'attention des lecteurs ou est-ce que *Le Figaro* et *Le Petit Parisien* ont fait usage de l'occasion de renforcer une image déjà existante dans la société, c'est-à-dire l'immigré algérien comme un homme sauvage et peu civilisé ? Des expressions comme « un drame rapide et sanglant », « cette scène de sauvagerie », « une effroyable scène de carnage » et « le forcené à sauvagement assassiné » n'ont pas témoigné de neutralité à propos de l'événement. Il s'agissait d'expressions fortes qui sont demeurées dans la mémoire du lectorat et qui ont influencé l'opinion publique. Surtout *Le Petit Parisien* a raconté avec force détails tout ce qui s'est passé avec un grand sentiment pour le dramatique et le théâtre en insérant même des fragments de dialogue :

- Je t'aurai, dit-il à Mme Billard. Et d'abord, donne-moi tout de suite ta photographie.
- Jamais de la vie, répondit celle-ci.¹⁷⁰

À cause de la relation « meurtrier – victime », il y avait un grand contraste entre la dénomination de l'acteur et celle des dames qu'il a assassinées. Tandis que *Le Figaro* a référé au meurtrier comme « l'Algérien », un terme neutre, *L'Humanité* y a ajouté « meurtrier » et « assassin », ce qui était déjà moins objectif. *Le Petit Parisien* y est allé plus fort encore en décrivant l'Arabe comme un « forcené » et une « brute sanguinaire », qui errait « comme une bête traquée ». Les lecteurs du *Petit Parisien* ont donc obtenu toute une autre idée de l'homme en question, « petit, trapu, le teint basané, de mise toujours négligée, travaillant rarement, errant d'un hôtel borgne à l'autre, [...] un soupirant négligeable »¹⁷¹, que les lecteurs du *Figaro*.

En ce qui concerne les victimes, *Le Figaro* a appliqué de nouveau une approche moins personnelle ; elles n'ont été décrites que comme une épicière et ses voisines. *L'Humanité* les a mentionnées par leurs noms, mais *Le Petit Parisien* s'est permis encore d'autres nuances : la

¹⁶⁹ *Le Petit Parisien*, le 8 novembre 1923

¹⁷⁰ Ibidem

¹⁷¹ Ibidem

commerçante, une vieille dame, était « très sérieuse » et un peu plus loin dans l'article il l'a nommée « la malheureuse ».¹⁷² Il a donc donné un cadre à l'événement. En ajoutant des détails et des émotions, les lecteurs ont été beaucoup plus touchés et choqués. En revanche, la façon dont *Le Figaro* a rapporté la scène, a laissé plus de distance. En conséquence, il a suscité moins de sentiments de vengeance auprès du lectorat, car il y en avait :

« Ce drame a produit une vive émotion dans le quartier de Grenelle. La population, surexcitée contre les Arabes, en a poursuivi plusieurs et Ben Mohamed, 31 ans, a été grièvement blessé. »¹⁷³

En 1923 et 1924, le racisme contre les Arabes, renforcé par de tels incidents, a atteint sa forme la plus grave¹⁷⁴, visible dans le fragment suivant :

« Des pétitions circulent dans les maisons, chez les commerçants, demandant « que le quartier soit expurgé des indésirables ». Certes, l'imagination populaire va son train ; mais, toute part faite à l'imagination, il est exact que depuis que les « sidis » ont fixé leurs pénates dans le quartier, la paix en est troublée. »¹⁷⁵

« Les habitants commentent cette tragédie et se plaignent de l'envahissement de leurs rues par des caravanes de sidis. Ils sont disséminés dans tous les hôtels borgnes du quartier et leurs mauvais coups ne se comptent plus. Leur quartier général est situé non loin de la place Beaugrenelle. Par crainte de la fureur populaire, tous ces indésirables sont restés, hier, terrés dans leur repaire. »¹⁷⁶

Les conséquences de l'événement de la rue Fondary étaient importantes et plus graves que nous ne croyions. Non seulement il y avait une forte colère de la part des habitants du quartier, qui ont même fait circuler des pétitions afin de pouvoir se débarrasser des Arabes, mais aussi un sentiment de peur, éprouvé par les « indésirables » de ce quartier qui n'osaient même plus se balader dans les rues le soir. La tension entre les deux parties était énorme et il s'en est fallu de peu pour qu'elle n'éclate. Le drame a été un argument important pour l'instauration du SAINA deux ans plus tard, sur lequel nous reviendrons.

L'immigré nord-africain comme victime de criminalité

À part des articles dans lesquels l'immigré algérien a figuré comme acteur ivre ou sauvage criminel, surtout autour les années 1930¹⁷⁷, il a aussi souvent été la victime d'agressions. Les

¹⁷² *Le Petit Parisien*, le 8 novembre 1923

¹⁷³ *L'Humanité*, le 8 novembre 1923

¹⁷⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.133

¹⁷⁵ *Le Petit Parisien*, le 9 novembre 1923

¹⁷⁶ *Le Figaro*, le 9 novembre 1923

¹⁷⁷ Nous avons trouvé beaucoup de fragments parus dans les journaux entre 1925 et 1935. Une raison pour laquelle il y a plus de signes de violence dans cette période est peut-être la croissance de « visibilité » de ces immigrés. Comme le dit Rosenberg (2006), les Nord-Africains n'ont jamais été une vraie menace pour la société française. Toutefois la brigade nord-africaine les a chassés quand même. En 1935, ces immigrés risquaient quatre fois plus que les autres habitants d'être arrêtés. Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of*

incidents ont été causés aussi bien par des ainsi-dits « coreligionnaires » (pour des motifs d'argent ou de jalousie) que par des Français, dont les raisons n'ont pas été exprimées explicitement par les journaux, mais qui avaient probablement des origines racistes.

« Un terrassier du Métropolitain, Joachim Alain [...] fut légèrement bousculé, hier soir, comme il rentrait à son domicile, par deux manœuvres arabes [...]. Se jugeant offensé par ce procédé, Alain, que de nombreux verres avaient rendu susceptible, devint subitement furieux et déchargea son arme sur les deux Arabes qui s'affaissèrent. »¹⁷⁸

Cet extrait a parlé d'un homme français, ivre, qui a tiré sur deux Arabes innocents, après avoir eu le sentiment d'être offensé. Il est impossible de dire à coup sûr s'il s'agissait de racisme ici. Pourtant il est curieux qu'il se soit senti menacé et qu'il ait tiré sans réfléchir. La période des années 1930 n'était pas facile pour les immigrés, qui ont dû endurer entre autres les mesures de la brigade nord-africaine (voir 3.2). En outre, ils avaient également la réputation d'être violents. La combinaison de facteurs a eu comme conséquence que l'homme a essayé de tuer ces deux passants arabes innocents.

« Le commissariat [...] était prévenu par téléphone [...] qu'un Africain en état d'ivresse causait du scandale dans un bar de la rue Desgenettes. [...] L'ivrogne, un Marocain [...] fut empoigné par la petite troupe qui avait fort à faire pour le traîner, malgré sa résistance et ses cris, dans la direction du commissariat [...]. Soudain [...] les agents s'entendirent interpeller par un passant, [...] qui sautait de sa bicyclette.
- Vous n'avez pas honte, criait-il, de traîner un homme comme ça ! Vous faites ça à un « sidi » ; vous ne le feriez pas à un autre... »¹⁷⁹

Malheureusement l'article n'a pas donné beaucoup de détails par rapport au jeune homme qui a défendu le Marocain empoigné et traîné au commissariat. À cause de cet anonymat, la préférence politique de cette personne reste inconnue, mais quoi qu'il en soit, c'était quelqu'un qui a osé défendre le Marocain et de même tirer sur les policiers.¹⁸⁰ Il a dit à haute voix ce que les institutions préfectorales nieraient : la différence de traitement à propos de la nationalité de l'arrêté, surtout quand le délinquant est un « sidi ». Ce terme péjoratif utilisé par le jeune homme a renforcé le comportement raciste du commissariat de l'incident. C'était une des rares fois que cette attitude défensive par rapport aux Nord-Africains de la part des citoyens français est démontrée dans les journaux, comme *Le Petit Parisien*.

modern immigration control between the wars. Cornell University Press, 2006, p.162. La crise économique a probablement joué un rôle aussi, quand, par manque de travail, les Nord-Africains ont perdu leur emploi les premiers ayant une position faible dans la société. Malek Ath-Messaoud & Alain Gillette, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976, p.36

¹⁷⁸ *Le Petit Parisien*, le 6 avril 1930

¹⁷⁹ *Le Petit Parisien*, le 26 mars 1925

¹⁸⁰ Nous avons supprimé quelques parties de l'article afin de montrer seulement ce qui est important ici. C'est pour cela que le lecteur ne trouvera pas ce détail dans ce fragment-ci.

Les querelles violentes et parfois mortelles se sont déroulées également entre les Nord-Africains eux-mêmes. À cause du bas revenu des ouvriers, l'argent était un sujet important, mais très sensible :

« L'enquête de la brigade nord-africaine au sujet du meurtre de l'Algérien Samaï ben Zeddour, trouvé égorgé [...] n'a pas tardé à aboutir à l'arrestation du meurtrier. C'est un coreligionnaire de la victime [...]. Samedi, tard dans la soirée, Samaï et plusieurs compatriotes, rassemblés dans un café fréquenté surtout par des Arabes, jouaient à un jeu d'argent lorsque les gendarmes survinrent. Samaï s'empara des enjeux et, peu après, sortit avec ses camarades sans que leur manège eût été remarqué. Ils revenaient vingt minutes plus tard. Mais, aussitôt, une discussion animée s'éleva au sujet de la répartition des sommes que le geste rapide de Samaï avait soustraites aux regards des gendarmes. La querelle continua dans la rue et, quelques instants après, Samaï était découvert, sur la chaussée, la gorge ouverte. »¹⁸¹

En 1929, la brigade nord-africaine, le SAINA (voir 3.2) a œuvré depuis quatre années déjà. Considérant que l'affaire décrite ci-dessus concernait des Algériens, c'était cette institution qui a dû s'en charger. Il est remarquable que les personnes concernées soient indiquées comme des « coreligionnaires » et des « compatriotes ». Cela signifiait que les Nord-Africains se sont identifiés principalement par leur religion et que les Algériens ne sont pas considérés égaux aux citoyens français. Malgré le statut départemental de l'Algérie, ses habitants n'étaient pas de vrais Français, sauf quand cela convenait à la métropole.

3.2 « SAINA » ; une continuation de la colonisation en métropole

« [...] Un double service de surveillance et de soutien pour protéger¹⁸² les indigènes contre les périls matériels et moraux qui peuvent les assaillir à Paris et pour protéger la population parisienne contre le choc en retour de ces dangers »,¹⁸³ telle est la description de l'objectif du « SAINA », autrement dit le *Service des Affaires indigènes nord-africaines* à Paris et à Lyon. L'idée de ce nouveau service, mis en place en 1925¹⁸⁴ par Pierre Godin, conseiller municipal, a été conçue pour la première fois en 1922¹⁸⁵ et mise en lumière en 1923, suite au drame de la rue Fondary :

« L'assassinat survenu dernièrement à Paris [...] a appelé l'attention inquiète de l'opinion publique sur l'envahissement de la France et de Paris par les éléments étrangers et notamment par les émigrants nord-africains. D'après les listes de passage établies par les Compagnies de navigation, on constate que près de 100.000 indigènes algériens sont actuellement en France, sans compter les Tunisiens et les Marocains. M. Pierre Godin, conseiller municipal, [...] s'est demandé si des mesures de prudence n'étaient pas à envisager pour discipliner cette invasion et réduire au minimum ses périls. En ce qui

¹⁸¹ *Le Petit Parisien*, le 12 février 1929

¹⁸² Ce service a servi avant tout à la protection des indigènes contre leur propre ainsi dite « nature violente ».

¹⁸³ *Le Petit Parisien*, le 6 août 1924

¹⁸⁴ Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006, p.160

¹⁸⁵ *Le Petit Parisien*, le 6 août 1924

concerne Paris, [...] on suppose qu'il y a au moins 30.000 peut-être 40.000 Kabyles, disséminés dans les quartiers ouvriers. M. Pierre Godin propose de faire surveiller et aider ces indigènes africains, en les disciplinant par l'action ferme et éclairée d'une bonne police. Il s'agit donc de créer à la préfecture de police un organisme nouveau [...]. Le projet de délibération porte sur l'organisation d'une section d'affaires indigènes nord-africaines, chargée de la surveillance morale et matérielle des indigènes. [...] Elle comprendra un chef, deux adjoints, deux commis et dix agents français ou indigènes, parlant obligatoirement les langues arabe ou kabyle. »¹⁸⁶

Il y a plusieurs éléments dans ce fragment du *Figaro* qui sont intéressants à analyser. D'abord la *peur* qui est visiblement exprimée en parlant d'une « attention inquiète » et d'un « envahissement de la France et de Paris par les éléments étrangers », ce que Godin a appelé « la question kabyle à Paris ».¹⁸⁷ Le fragment nous a donné l'impression que la société française baignait dans un sentiment de perte de contrôle en raison du grand nombre d'immigrés qui s'est rendu à Paris et la criminalité qui, semble-t-il, en est résulté (« Il est, en effet, avant tout, un organisme de protectorat, d'assistance et de propagande. Son but principal est de coordonner tous les efforts nés de l'initiative privée et destinés à parer aux inconvénients que présente une fâcheuse absence de méthode et de direction »¹⁸⁸). Ces deux facteurs ont eu pour conséquence que la mise en place du SAINA, 6 rue Lecomte, a été soutenue par une grande partie du Ministère de l'Intérieur.¹⁸⁹ Le sentiment de peur et d'impuissance a encore été renforcé davantage par la combinaison des mots « discipliner » et « invasion » : c'était comme s'il y avait un grand flux incessant incontrôlé que le gouvernement ne savait pas régler. Les décrets de Chautemps avaient rendu plus difficile l'immigration en France, mais cette mesure n'était pas encore suffisante : en 1925 le nombre de départs était d'un tiers par rapport à l'année précédente, mais en 1926 le nombre a doublé.¹⁹⁰ Il fallait donc une mesure complémentaire pour garder le contrôle¹⁹¹ sur le flux des Nord-Africains.

En plus, il est remarquable, mais pas étrange, que la nouvelle section soit instaurée pour garantir la surveillance « morale et matérielle » des indigènes. À part du fait que nous pourrions discuter de la signification des adjectifs « moral et matériel », la politique de

¹⁸⁶ *Le Figaro*, le 24 décembre 1923

¹⁸⁷ *Le Petit Parisien*, le 6 août 1924

¹⁸⁸ *Le Figaro*, le 8 décembre 1924

¹⁸⁹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.157-158. Le projet a été voté le 31 juillet 1924, mais le service a été mis en œuvre un an plus tard.

¹⁹⁰ *Ibid.*, pp.135, 223

¹⁹¹ La garde du contrôle s'est étendue aussi à l'ENA : « Étoile Nord-Africaine », fondée en 1926, qui avait pour objectif de créer une nouvelle identité pour les Nord-Africains, c'est-à-dire une « race berbère-arabe ». Pierre Godin considérait ce mouvement comme une menace politique et donc les policiers du SAINA ont dû assister aux réunions publiques et quelques espions ont été utilisés pour connaître les développements de l'ENA. *Ibid.*, pp.101, 159

l'époque croyait que la police devait s'en occuper. En Algérie, il y avait le Code de l'Indigénat qui a gardé les indigènes à l'œil et qui a facilité la punition au profit du contrôle.¹⁹² Les autorités connaissaient tous les habitants algériens, grâce à un système administratif minutieux, qui ne s'appliquait plus dès que les Algériens entreprenaient le voyage en France. Cette « liberté » était une menace pour l'ordre public en France et puisque les immigrés habitaient souvent ensemble dans des enclaves, le gouvernement n'avait aucun contrôle.¹⁹³ Le SAINA aurait dû résoudre ces problèmes.

Pourtant l'efficacité de la brigade nord-africaine était discutable. Selon Rosenberg (2006)¹⁹⁴, l'équipe, constituée par seulement douze personnes la première année, était tout d'abord un rassemblement d'hommes qui avaient travaillé dans l'administration coloniale, mais qui étaient peu compétents et qui manquaient d'expérience. En plus, bien qu'il y ait l'exigence d'une bonne maîtrise de l'arabe et/ou du kabyle, elle n'a pas été réalisée exactement. D'ailleurs, l'auteur a expliqué qu'il ne s'agissait surtout pas d'un geste sympathique de la part de la commune, mais elle voulait que les officiers de la brigade ne soient que des soldats ou d'anciens colonisateurs.¹⁹⁵ En outre il a mentionné que le service a obtenu la réputation d'être corrompu et sauvage très tôt. Aussi le SAINA a-t-il suscité de la résistance :

« Après la misère, la police ! Salaires inférieurs, logement infect, exploitation multiple... Il fallait encore la police... Un certain Girolamy, ancien administrateur de « commune-mixte » en Algérie, a été mis en tête de l' « Office de protection » des indigènes, à Paris. Dans la « circulaire Chautemps », il est dit que ce « Foyer » (?) s'occupera de la situation morale et matérielle *et de la police des indigènes nord-africains, à Paris*. Trente provocateurs, mouchards indigènes, parlant l'arabe et le kabyle, parcourent les colonies de Paris et de la banlieue, terrorisant les immigrés, les faisant « chanter », en se présentant comme « inspecteurs de police ». Sur leurs dénonciations, des indigènes suspects de sympathie à l'émir Khaled, furent expulsés. Plusieurs de ces « chaouchs » sont des maîtres-chanteurs et souteneurs connus. Deux d'entre eux, se firent récemment pincer à Gennevilliers, en flagrant délit d'extorsion de fonds ! Tel est le « Foyer » que la « mère-patrie » offre à ses enfants des colonies. »¹⁹⁶

Ce fragment, écrit un an après l'installation de la brigade, a dénoncé son caractère qui manquait de professionnalité et d'intégrité. Les officiers sont présentés ici comme des « provocateurs », des « mouchards » indigènes et des « chaouchs », ce qui était, selon le

¹⁹² *Ibid.*, p.154

¹⁹³ *Ibid.*, p.155

¹⁹⁴ Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006, pp.157-158

¹⁹⁵ *Ibid.*, p.158

¹⁹⁶ *L'Humanité*, le 29 août 1926 par Georges Altman (1901-1960). Il était journaliste, d'abord à *L'Humanité* (1922-1929), après au *Monde* (1928-1932) suivi par le *Progrès de Lyon* (1932-1942). En plus, à côté d'être critique de cinéma, il était résistant pendant l'Occupation, quand il était rédacteur en chef du *Franc-Tireur* (1944-1957) sous le pseudonyme « Chabot ». Le Maitron, *Le Maitron* [en ligne].

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article9964> (consulté le 22 novembre 2014)

Larousse, le nom donné en Afrique du Nord aux appariteurs des services publics.¹⁹⁷ L'auteur de gauche de cet article, s'est montré très cynique à propos du SAINA dans la dernière phrase. Il a fortement douté la relation mère-enfant entre la France et le Maghreb, parce que la prise de soins, qui est en général la tâche de la mère, n'est pas mise en pratique dans ce cas-ci. Le SAINA n'était pas une solution à « la question kabyle à Paris », mais une institution de contrôle qui veillait aux intérêts de la France.

Les propos de Godin (et donc la raison d'être du SAINA) ont également été critiqués par le journaliste Pierre Ferrand dans *L'Humanité* :

« [Propos de Godin] « ... C'est une invasion qui n'est pas sans dangers pour la population kabyle et aussi pour la population parisienne. Les Kabyles, jetés sur l'asphalte parisien, y divaguent parfois de longues semaines en attendant la sollicitation du travail, fréquentant les bouges, s'acoquinant dans les sous-sols de la société irrégulière... Ce qu'il faut, c'est l'organisation d'un double service de surveillance et de soutien destiné à protéger les indigènes nord-africains contre les périls matériels et moraux qui peuvent les assaillir à Paris et, par voie de conséquence, à protéger la population parisienne contre le choc en retour de ces dangers... Il faut qu'il existe à Paris un rouage administratif disposant d'une suffisante autorité pour les canaliser vers l'Algérie quand les besoins de la main-d'œuvre s'y font sentir particulièrement... » Deux constatations : 1. M. P. Godin, qui doit à peine savoir distinguer un bourriquot d'un ours brun, confond dans une même appellation : *Kabyles*, tous les indigènes nord-africains « perdus » dans la capitale, alors qu'il y a des Marocains, des Tunisiens, des Arabes, des Kabyles, etc... ; 2. Il voudrait tout simplement voir appliquer aux indigènes en France des mesures d'exception semblables à celles que nous connaissons en Algérie sous le nom de code de l'indigénat. [...] Il est assez piquant de remarquer que ce sont les mêmes individus et la même presse – qui, pendant la guerre, couvraient de fleurs et de louanges dithyrambiques l'armée coloniale chère au boucher Mangin¹⁹⁸ – que l'on voit aujourd'hui les plus acharnés contre les coloniaux. »¹⁹⁹

Dans ces critiques, nous avons pu distinguer trois éléments qui ont attiré notre attention. D'abord le journaliste a perçu très bien la tendance à confondre les dénominations pour les immigrés nord-africains en les appelant tous des Kabyles. De telles erreurs de la part de Godin ont confirmé la méconnaissance de la vraie situation. Ensuite l'auteur a distingué la raison sous-jacente du nouveau service qui n'était qu'un Code de l'Indigénat caché, à son avis, en exerçant de nouveau des mesures d'exception aux Nord-Africains. Pourtant c'était sa dernière remarque amère, qui a mis en cause l'attitude ambiguë de certaines personnes et de certains journaux, qui a suscité notre intérêt : les louanges à l'adresse des coloniaux après la Grande Guerre ont dû céder la place à l'antipathie. Cette prise de position contradictoire, significative pour l'esprit de l'époque, est non seulement méprisée par le journaliste, mais aussi condamnée afin de rendre son lectorat conscient de la situation intolérable.

¹⁹⁷ Larousse, *Larousse* [en ligne]. <http://www.larousse.fr/> (consulté le 22 novembre 2014)

¹⁹⁸ Charles Mangin (1866-1925) était général pendant la Grande Guerre et Inspecteur des troupes coloniales et membre du Conseil supérieur de la guerre. Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne]. <http://data.bnf.fr> (consulté le 16 février 2015)

En l'appelant un « boucher » il est devenu clair que l'auteur ne lui a pas attribué de bonne réputation.

¹⁹⁹ *L'Humanité*, le 13 août 1924. Par Pierre Ferrand.

SAINA « humanitaire » : assimilation et ségrégation

Outre la brigade nord-africaine dont l'intention n'était pas sincère, le SAINA a réalisé encore d'autres projets dont les motifs sociaux étaient douteux : les foyers, les centres médicaux et l'hôpital franco-musulman à Bobigny. Cette fois, l'immigré arabe a été représenté comme étant « primitif » et « naïf » au lieu d'un « criminel brut », une image qui a constitué la justification de l'existence de la brigade policière²⁰⁰ ; c'était une combinaison de représentations contradictoires.

Les foyers

Pour abriter les immigrants algériens, deux foyers ont été construits directement après la Grande Guerre : le premier à Marseille, où les Algériens débarquaient, et le deuxième à Paris pour ceux qui étaient sans abri.²⁰¹ Pourtant tôt il était clair que les foyers n'étaient pas suffisants du tout pour le grand nombre de Maghrébins. Par conséquent, le SAINA a établi le Service des Foyers en 1926, dont Octave Depont était l'inspecteur officiel.²⁰² Le premier foyer, qui offrait un lit à 70 personnes pour 60 francs par mois, a été instauré dans la rue Lecomte et contenait également une petite infirmerie pour la tuberculose, la syphilis et la médecine générale.²⁰³ Trois ans plus tard, Gennevilliers a été enrichi par un foyer, tout comme Boulogne-Billancourt, Asnières, Saint-Ouen, Charenton et Colombes (là où ils étaient les plus nombreux) après un prêt de 17 millions francs, attribués par la Ville de Paris à la *Régie des foyers ouvriers nord-africains*.²⁰⁴ Cependant le concept des foyers était plus romantique et idéaliste que la réalité ouvrière: quelques années après leur établissement, plusieurs d'entre eux ont dû se fermer faute d'une mauvaise gestion et d'une campagne de boycott menée par l'ENA. Selon eux, soutenus par le Parti communiste, les foyers étaient rien d'autre qu'une continuation du système du SAINA.²⁰⁵ Les foyers manquaient de gaz, d'eau courante et ne fonctionnaient pas très bien au point que les immigrants ont même préféré les habitations fragiles et insalubres de la ville.²⁰⁶ Pour défendre cet « échec » toutefois, le gouvernement français a tout simplement déclaré que les organisations politiques nord-africaines en étaient

²⁰⁰ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.160

²⁰¹ *Ibid.*, p.165

²⁰² *Ibid.*, p.165

²⁰³ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, pp.95-96

²⁰⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.165

²⁰⁵ *Ibid.*, p.165

²⁰⁶ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, pp.96-97

les responsables, parce que celles-ci avaient présenté les foyers comme des instruments afin de surveiller et d'opprimer les immigrés.²⁰⁷

Les centres médicaux et un hôpital franco-musulman

Un autre exemple qui a témoigné de la prise de soins et de contrôle des Nord-Africains par la France était la réalisation des centres médicaux spécialistes, créés d'abord dans la rue Lecomte (1925), suivi par les centres près de la Mosquée de Paris (1928) et dans la rue Tiphonie (1932).²⁰⁸

Un geste médical encore plus grand de la part des autorités françaises sur l'initiative de docteur Laffont²⁰⁹ était la construction d'un hôpital franco-musulman²¹⁰, qui « complètera[it] dans le domaine matériel l'œuvre déjà accomplie dans le domaine religieux et intellectuel par la mosquée de Paris et l'Institut musulman » selon Pierre Godin²¹¹ :

« Afin d'éviter la contagion pouvant résulter du maintien dans des taudis infects d'une population parfois gravement contaminée, pour rendre en somme service à la population parisienne en même temps qu'aux musulmans immigrés, un comité s'est constitué en vue de la fondation d'un hôpital gratuit réservé aux indigènes, qui prendra le nom d'hôpital franco-musulman, et qui s'annexera, dès ses débuts, un ou des sanatoria en banlieue ou sur le reste du territoire. »²¹²

« On sait les efforts réalisés par la Ville de Paris pour venir en aide aux sujets nord-africains, immigrés en France. On en évalue le nombre à plus de 150.000. On a créé à leur intention, à Paris, un bureau de placement, un restaurant populaire, un asile de nuit, un foyer et un dispensaire. M. Pierre Godin, qui a été l'artisan de cette œuvre sociale, voudrait qu'elle fût complétée par la création d'un hôpital. »²¹³

Les extraits mentionnés ci-dessus annoncent le projet futur de la construction de l'hôpital. En les lisant, le lecteur a obtenu d'abord l'impression que la construction était prévue au profit des « sujets nord-africains », étant donné qu'ils devaient habiter dans des « taudis infects ». La vraie raison s'est trouvée toutefois dans les détails et les nuances du texte. La phrase « pour rendre en somme service à la population parisienne en même temps qu'aux musulmans immigrés » met l'accent sur la santé des citoyens français qui devait être protégée et non pas sur celle des Nord-Africains. En plus, l'hôpital a été construit en banlieue, ce qui a renforcé

²⁰⁷ *Ibid.*, p.97

²⁰⁸ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.166

²⁰⁹ Amédée Laffont (1883-1976), né en Algérie, était chirurgien et chef de clinique obstétricale et gynécologique à la Faculté de médecine d'Alger. En outre, il était renommé étant fondateur et directeur de l'Encyclopédie médico-chirurgicale.

Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne]. <http://data.bnf.fr> (consulté le 29 novembre 2014)

²¹⁰ Cet hôpital, situé à Bobigny, a été fini en 1935. Son président d'honneur était le Président de la République lui-même, ce qui a renforcé le sentiment que l'État s'est occupé des immigrés. Il s'agissait davantage d'une question symbolique que d'une geste sincère.

²¹¹ *Le Petit Parisien*, le 26 décembre 1926

²¹² *Ibidem*

²¹³ *Le Petit Parisien*, le 9 juillet 1930

l'isolation des musulmans et par conséquent la ségrégation sociale. L'hôpital franco-musulman a complété en effet une œuvre, mais il était impossible de parler d'une œuvre « sociale ».

Une autre donnée qui a rendu la construction de l'hôpital assez particulière était le fait que la France était prête à faire de nombreux investissements financiers en faveur des immigrés nord-africains (les immigrés européens n'ont pas pu en profiter), tandis que les hôpitaux locaux, qui, extrêmement vieilliss, avaient besoin de modernisations, n'ont reçu aucune aide.²¹⁴ Cela a suscité beaucoup de critiques et de protestations de la part de la société française.

Un troisième point qui a attiré notre attention est un principe colonisateur masqué derrière cette initiative : la lutte pour gagner la sympathie des Nord-Africains en les convaincant de la supériorité de la civilisation européenne, à l'aide de la médecine moderne (au lieu de la superstition arabe).²¹⁵ C'était un des dizaines d'essais que la France a entrepris pour montrer qu'il fallait du *ratio* afin de pouvoir sortir de l'ignorance qui régnait dans les pays maghrébins.

En plus, tout comme avec les foyers, l'hôpital lui aussi a obtenu de fortes critiques de la part de l'ENA et du Parti communiste en raison de la ségrégation. Par conséquent, ils ont demandé que les Nord-Africains soient acceptés dans tous les hôpitaux.²¹⁶ Les connections entre l'hôpital et le SAINA étaient trop étroites, ce qui a été perçu par Camille Renault, conseiller dans le Conseil municipal, comme une extension de la surveillance : le directeur (et la majorité des membres de la direction d'ailleurs) était un policier et non pas un docteur. De cette façon, le SAINA savait exactement qui était où et pourquoi. L'idée que l'hôpital est un instrument de contrôle a été renforcée par le changement des statuts par P. Godin, déclarant que désormais c'était uniquement pour les immigrés nord-africains au lieu de tous les musulmans.²¹⁷

Les initiatives mentionnées ci-dessus, qui étaient l'exemple de la « bonté » du gouvernement français et de la supériorité de la civilisation européenne, avaient pour objectif d' « assimiler » les immigrés nord-africains. Arrivés sans éducation en France, ils retourneraient vers leur

²¹⁴ Clifford D. Rosenberg, *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006, p.168

²¹⁵ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.167

²¹⁶ *Ibid.*, pp.167-168

²¹⁷ *Ibid.*, p.167

propre pays, « polis et heureux ».²¹⁸ MacMaster (1997) a souligné que la relation coloniale, c'est-à-dire la Mère qui prend soin de son Enfant, a trouvé ainsi sa continuation en France. Il a continué en disant qu'en réalité, au lieu d'assimiler, le gouvernement a cherché une manière de renforcer la ségrégation entre la population française et les immigrants : à l'aide des institutions spécialisées.²¹⁹

²¹⁸ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.161
²¹⁹ Ibidem

« Quand il s'érigera au-dessus des toits de la ville le minaret que vous allez construire à cette place, [...] tous les Français [...] salueront ce monument avec piété et reconnaissance, comme le témoignage d'une amitié indissoluble entre la France et l'Islam ». ²²⁰ Ainsi s'est exprimé Maurice Colrat ²²¹ lors de la cérémonie inaugurale de la fondation de la mosquée de Paris en 1922. La mise en place d'une mosquée dans le cinquième arrondissement de Paris était un geste significatif de la part de l'État français à propos de la culture musulmane désormais intégrée dans la ville. Enfin, c'est ce qu'il a voulu donner comme message à la population maghrébine, mais nous verrons de près dans ce chapitre si « l'amitié indissoluble entre la France et l'Islam » a vraiment existé.

D'une part, nous distinguons la « culture arabe », de l'autre « les immigrés arabes ». Par « culture », nous entendons l'ensemble des phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre groupe ou une nation. ²²² Ceci inclut entre autres la langue, la religion et les mœurs. Est-ce que la culture arabe est perçue comme un exotisme ou est-ce que la population française a développé surtout des sentiments xénophobes ? Ensuite, suite à ce qui a déjà été évoqué dans le chapitre précédant, nous essayons de mettre en évidence dans quelle mesure les immigrés arabes sont acceptés ou refusés par les Français. Cela s'illustre, par exemple, au moyen de la présence du dualisme « supériorité » versus « infériorité ». Nous verrons également que le rapport entre la presse et l'opinion publique était très étroit, ce qui a (dé)formé l'image de l'Arabe et de sa culture.

La culture arabe

L'aspect le plus important dans la culture arabe des immigrés était la religion de l'islam. C'était elle qui a réuni ses adhérents et qui les a guidés. C'est la raison pour laquelle l'État français a essayé après la Grande Guerre de « soutenir » la pratique de cette religion. ²²³

²²⁰ *Le Petit Parisien*, le 2 mars 1922

²²¹ Maurice Jean Charles Colrat de Montrozier (1871-1954) a occupé des postes dans la politique, la justice et le journalisme. Il a non seulement eu les fonctions d'avocat à la Cour d'appel de Paris, mais également de député de Seine-et-Oise (1919-1928) et secrétaire de Raymond Poincaré. En ce qui concerne sa carrière journalistique, il a été entre autres directeur de « L'Opinion ». *Data.bnf.fr*, *Data.bnf.fr* [en ligne]. <http://data.bnf.fr/> (consulté le 14 décembre 2014)

²²² Larousse, *Larousse* [en ligne]. www.larousse.fr (consulté le 16 février 2015)

²²³ Pendant la Grande Guerre, les autorités françaises ont offert aux Arabes la possibilité de pratiquer leur religion à l'aide de viande *halal*, d'endroits de prière et de visites d'imam. Il y avait toutefois de la résistance de

L'absence de la religion pouvait mener à la criminalité, à la corruption et à l'alcoolisme, selon les autorités, mais la religion n'était pas considérée comme quelque chose de positif par tous : pour les uns l'islam correspondait au « fanatisme » qui était incompatible avec la société occidentale, mais pour les autres il était une préservation des traditions indigènes.²²⁴ Bref, l'opinion publique n'était pas unanime à propos de ce que représentait la religion musulmane.

Un événement intéressant au niveau politique et culturel était la fondation de la mosquée de Paris (1926).²²⁵ Étant construite dans le cinquième arrondissement, l'endroit choisi pour l'édifice était très significatif : l'islam était exactement juxtaposé à la civilisation française représentée par la Sorbonne, la source de l'intelligentsia occidentale. Dans ce fragment du discours du Président de la République française, Gaston Doumergue, lors de l'inauguration de la mosquée, en présence du Sultan du Maroc, du Bey tunisien, des grands Marabouts, des notables et des autres grandes personnalités, la création de la mosquée est présentée comme l'embrassement total de l'islam par l'État français. :

« La République française admet, protège toutes les croyances : quelle que soit la voie que l'être humain se fraye vers son idéal, cette voie nous est sacrée ; nous la respectons et nous entourons ceux qui la suivent d'une égale sollicitude. Cette égalité devant nos lois, des consciences humaines et de leurs élans sincère est la marque de notre démocratie : les docteurs musulmans ont, nous le savons, exalté le respect de la dignité individuelle et de la liberté humaine ; ils ont appelé de leurs souhaits le règne d'une large fraternité et d'une justice égale. La démocratie n'a point d'autres fondements que ceux-là. [...] Sire, l'Institut musulman de Paris est ouvert : qu'il demeure la marque imprescriptible de cette bonne entente et le gage solide de notre amour de l'humanité. »²²⁶

Le président a mis l'accent sur l'égalité et la tolérance, mais ces deux principes n'étaient que des « beaux mots » pour garder les apparences. La réalité était tout autre, vu que ceux qui pratiquaient la religion n'ont pas occupé la même position que les citoyens français. Par conséquent, leur infériorité s'est reflétée dans la religion, qui ne pouvait jamais atteindre le même niveau que la civilisation occidentale. En outre, Hamed-Touati (1994) a remarqué que

la part de soldats algériens qui ont considéré de tels « gestes » comme des formes de contrôle et de paternalisme. Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.105-106

²²⁴ *Ibid.*, p.106. De ce point de vue, l'islam était peut-être quand même considéré comme une forme de civilisation, ce qui ne correspond pas exactement à l'idée répandue par le gouvernement français qu'il fallait « civiliser » les Nord-Africains. Cependant, ce comportement ambigu pourrait être expliqué par le fait que les immigrés auraient eu plus de droits à revendiquer la citoyenneté française, s'ils étaient adaptés complètement à la culture occidentale. Ainsi il y a souvent plusieurs enjeux politiques derrière une certaine mesure.

²²⁵ Initiative de Paul Bourdarie, indigénophile et journaliste, qui était actif dans plusieurs organismes coloniaux, comme la Société africaine de France. Michel Renard, *Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement* dans Mohammed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France ; du Moyen Âge à nos jours*. La Pochothèque, Editions Albin Michel, 2006, p.753

²²⁶ *Le Figaro*, le 16 juillet 1926

dans les colonies les mosquées et les écoles coraniques ont été détruites.²²⁷ Il a cité El Djazaïri²²⁸ qui a écrit dans *Le Paria*²²⁹ (mars-avril 1924) que « la construction d'une mosquée à Paris, serait par elle-même sans importance si elle ne marquait pas le début d'une tactique, d'une nouvelle politique coloniale de l'impérialisme français à l'égard des peuples musulmans qu'il domine ». ²³⁰ Le Parti communiste et l'ENA, eux aussi, ont condamné le fait que l'initiative au profit des musulmans était en réalité de la propagande coloniale. Les immigrés eux-mêmes ont également évité la mosquée en signe de protestation politique contre toute forme de colonisation.²³¹ La mosquée peut donc être vue comme une autre forme de contrôle.²³²

Ce deuxième niveau d'analyse qui indique l'hypocrisie de la politique n'est surtout pas évoqué dans l'article paru dans *Le Figaro*. Il n'a pas critiqué ni questionné cet acte et a transmis donc à son lectorat une image positive d'une France « bienfaitrice ». ²³³ Cependant il ne faut pas oublier qu'à l'époque *Le Figaro* cherchait à répondre aux goûts de la bourgeoisie et qu'elle était aux mains de Coty qui voulait réduire l'influence du communisme.²³⁴ Vanter l'arrivée de la mosquée de cette façon, pouvait donc avoir pour but de manipuler la pensée de ses lecteurs.

Au premier abord, la mosquée semblait donc un témoignage du soutien de la part des autorités françaises. Bientôt toutefois plusieurs groupes de la société, parmi lesquels les communistes et les immigrés nord-africains, ont reconnu qu'elle était une manifestation de la colonisation en métropole. Pourtant, il y a aussi une troisième possibilité : après la mort de nombreux musulmans qui se sont battus pour la patrie, il était aussi bien pour la conscience de l'État de les remercier au moyen d'un symbole religieux important. Cette idée a été confirmée par

²²⁷ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, .97

²²⁸ Cf. supra, note 111.

²²⁹ *Le Paria*, sorti seulement 36 fois entre 1922 et 1936, s'est engagé à la lutte anti-impérialiste. Contretemps.eu, Ian Birchall [en ligne].

<http://www.contretemps.eu/interventions/paria-parti-communiste-fran%C3%A7ais-travailleurs-immigr%C3%A9s-lanti-imp%C3%A9rialisme-1920-24> (consulté le 5 février 2015)

²³⁰ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, p.97

²³¹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.106

²³² Il était possible d'inclure la fondation de la mosquée de Paris dans le chapitre III sur l'ordre public et le SAINA, vu son caractère de contrôle. Cependant, étant donné que c'était un symbole de la culture arabe, nous avons choisi de l'insérer dans ce chapitre-ci.

²³³ Nous avons ajouté les guillemets pour indiquer nos doutes, fondés sur les informations fournies par Hamed-Touati (2006) et MacMaster (1997), à propos des intentions de l'État français.

²³⁴ Voir Annexe no.6.

Marie-Ange d'Adler (2005) qui raconte que la mosquée a fait partie des monuments de commémoration établis après la Grande Guerre.²³⁵

Une autre manifestation du soutien prétendu de l'État était le cimetière musulman à Bobigny (1936). Beaucoup d'ouvriers nord-africains sont décédés en France à cause des maladies, comme la tuberculose, et des accidents de travail. Leur préoccupation principale était d'être enterrés conformément à ce qu'ordonne le Coran et nombreux étaient ceux qui avaient peur d'avoir un enterrement sans rituel.²³⁶ Ce n'était qu'en 1936²³⁷ qu'un cimetière musulman a été inauguré :

« D'une blancheur éclatante sous le soleil de juin, le nouveau cimetière musulman, aménagé à Bobigny, forme un contraste singulier avec les fermes qui l'encerclent. Derrière la grille d'entrée qui couronne un cintre de pur style arabe, s'étend une cour et tout au fond de la nécropole s'élève une petite mosquée dont l'axe tracé suivant ligne sud-est, direction de la Mecque. Ce cimetière, situé à trois kilomètres de l'hôpital franco-musulman, a été inauguré officiellement, hier après-midi, par M. Guillon, résident général en Tunisie, qu'assistaient MM. Le Beau, gouverneur général de l'Algérie ; M. Kaddour ben Chabrit, président de l'Institut musulman, et de nombreuses personnalités [...] qui se félicitèrent tous de ce nouveau témoignage d'affection que la France apporte à ses ressortissants musulmans. »²³⁸

Le Petit Parisien a décrit ici le style arabe du cimetière avec admiration : il était beaucoup plus élevé et fin en comparaison avec les fermes qui l'entouraient. Il a considéré cette initiative comme un nouvel exemple de la réussite de l'affection française par rapport aux musulmans dans leur pays. Bien qu'il s'agisse d'un événement important pour les rapports franco-musulmans, l'attention dédiée à cette inauguration était minime. Dans les autres journaux, nous n'avons pas réussi à trouver des articles là-dessus. La cérémonie en soi était également modeste, même s'il y avait de hauts personnages. Étant donné qu'il y avait eu beaucoup de protestations à propos de cette initiative (voir la suite), il est possible que ce ne soit pas par hasard qu'il n'y avait pas de grande cérémonie très élaborée.

²³⁵ Étant donné que la loi de 1905, qui avait établi la séparation de la religion et de l'État, était en contradiction avec la construction d'une mosquée, le Parlement a voté en 1921 de subventionner un Institut musulman, attribué à la Société des Habous des lieux saints de l'islam. Cet institut comprenait non seulement un café et un hammam, mais aussi – plus important – une bibliothèque et une mosquée. Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière musulman de Bobigny: lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*. Éditions Autrement, 2005, p.64. Pourtant il faut remarquer que l'islam n'a pas directement été concerné par cette loi de 1905 à cause du manque de la reconnaissance juridique. Par conséquent l'islam n'a pas occupé la même position que le christianisme et le judaïsme. Alain Boyer, Prologue *La laïcité de 1905 et l'islam* dans Mohammed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France ; du Moyen Âge à nos jours*. La Pochothèque, Editions Albin Michel, 2006, pp.742-743. Strictement dit, il n'y aurait pas dû être des problèmes en construisant la mosquée.

²³⁶ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.108

²³⁷ Plusieurs sources, dont Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière musulman de Bobigny: lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*. Éditions Autrement, 2005, indiquent qu'il a été inauguré en 1937. Cependant, *Le Petit Parisien* a prouvé que l'inauguration a été effectuée le 12 juin 1936. Il y a fait référence même quelques jours plus tard : « La cérémonie de l'inauguration de ce cimetière s'est déroulée le 12 juin » (*Le Petit Parisien* du 20 juin 1936). C'est la raison pour laquelle nous considérons l'année 1936 comme la date de la fondation. Il est bien possible que l'ouverture officielle se soit déroulée en 1937.

²³⁸ *Le Petit Parisien*, le 13 juin 1936

Le projet d'un cimetière destiné aux sujets musulmans a été évoqué pendant le Centenaire de la prise d'Alger (1830) en 1930.²³⁹ Pourtant les autorités ont dû trouver une solution pour pouvoir ignorer la loi de 1881, qui a interdit la distinction liée à une croyance ou à un culte dans les cimetières publics. La solution s'est présentée bientôt à l'aide de la construction dans laquelle l'hôpital franco-musulman gérait le cimetière devenu privé.²⁴⁰ Les habitants du quartier n'étaient pas très contents d'ailleurs. Ayant dû travailler dur pour la moindre amélioration de leur situation pauvre dans les lotissements pendant dix ans, ils ont craint entre autres la stagnation du développement du quartier et la dévalorisation du terrain.²⁴¹ Pourtant leurs protestations n'ont eu aucune influence sur l'issue : en 1934 la création du cimetière musulman a été autorisée.²⁴²

Cette attitude de l'État de « sollicitude » était avant tout une manœuvre stratégique pour gagner la sympathie des immigrés musulmans en France. Le contraste entre les mesures prises en France et en Algérie est toutefois remarquable. Au début des années 1930, il n'était plus permis aux *oulémas* (théologiens de l'islam) d'Algérie d'accéder aux mosquées et l'administration française s'est chargée de la fermeture des écoles coraniques. L'amitié entre la France et l'islam est donc très ambiguë et pas innocente²⁴³, puisqu'en France un symbole de l'islam a été créé, tandis qu'en Algérie des manifestations religieuses musulmanes ont été supprimées.

Les immigrés arabes : centre ou marge de la société française ?

La culture arabe a longtemps suscité des associations exotiques et mystérieuses dans les pays occidentaux²⁴⁴, renforcées par les peintures romantiques d'Eugène Delacroix (1798-1863), qui étaient inspirées par son voyage en Afrique du Nord. Par contre, la figure mystérieuse de l'immigré arabe en France au XXe siècle a plutôt évoqué des sentiments de soupçon auprès de la majorité des Français. Même la classe ouvrière n'était pas en mesure de pénétrer dans les communautés arabes pour les comprendre mieux, puisque tous les groupes au travail étaient

²³⁹ Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière musulman de Bobigny: lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*. Éditions Autrement, 2005, p.83

²⁴⁰ *Ibid.*, p.84

²⁴¹ *Ibid.*, pp.85-86

²⁴² *Ibid.*, p.84

²⁴³ *Ibid.*, p.84

²⁴⁴ Quoiqu'il y ait eu des orientalistes, comme Louis Massignon (1883-1962), qui ont publié des textes informatifs sur la culture musulmane, nous nous demandons dans quelle mesure ils ont été dispersés dans la société française. Nous croyons que le Français moyen n'avait pas de connaissances profondes à propos de l'islam, mais uniquement des idées exotiques qui étaient déjà répandues.

basés sur la provenance des ouvriers²⁴⁵ ; les groupes étaient cloisonnés. En conséquence, cette méconnaissance de l'autre a considérablement renforcé le développement de stéréotypes et d'idées racistes. Des dénominations négatives ou dérisoires pour les Nord-Africains ont été utilisées régulièrement, parmi lesquelles « sidi »²⁴⁶, « bougnoul » et « bicot », qui ont circulé également dans la presse, comme nous l'avons déjà vu dans quelques fragments précédents.

« Même s'ils ont renoncé à la coiffure et au vêtement oriental, on les reconnaît aisément, et la foule les désigne tous d'un même nom : ce sont les *Sidis*. »²⁴⁷

Le chapitre III a mis en lumière l'image répandue de l'immigré comme un sauvage violent et alcoolique qui transmettait des maladies. Il y a eu pourtant aussi des journalistes, de la gauche ainsi que de la droite, qui ont contredit cette prise de position et qui ont essayé de défendre les Nord-Africains ou, plus spécifiquement, les Algériens :

« Les Indigènes algériens à Paris – Quelques récents méfaits ont fâcheusement attiré l'attention sur les Algériens qui séjournent dans la capitale. L'importance de leur nombre a de quoi nous surprendre. Ils sont 8.000 qui travaillent à Paris et 7.000 dans la banlieue immédiate. Parce que cinq ou six d'entre eux ont, impulsifs et dégénérés, joué du revolver ou du couteau, le public, qui généralise trop vite, les englobe tous dans une même réprobation. Cette opinion est injuste. »²⁴⁸

Parmi les « récents méfaits », auxquels l'auteur fait allusion, se trouve sans doute le drame de la rue Fondary ; un événement qui a eu d'énormes conséquences négatives quant à la réputation des Arabes. L'auteur de cet article a insisté toutefois sur le fait qu'il ne fallait pas généraliser ce groupe comme une sorte de *pars pro toto*. Il s'est avéré que les ouvriers algériens ont été considérés comme « de bons travailleurs, économes, dociles et tempérants », suite à une enquête effectuée par la Préfecture de police. En plus, de nombreux chefs d'industrie ont confirmé qu'ils étaient même indispensables « car ils assurent certaines tâches que refusent nos nationaux. »²⁴⁹ Ainsi l'auteur a fait l'éloge des immigrés algériens dans une certaine mesure, afin de pouvoir changer l'opinion publique vis-à-vis d'eux.

²⁴⁵ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.129

²⁴⁶ Le mot « sidi », qui vient de l'arabe, signifie en fait « mon seigneur » et est une forme d'adresse à une personne. Pourtant ce terme a obtenu en France au fil des années la connotation d'un « tiralleur algérien » et puis un nom péjoratif pour indiquer les Nord-Africains. Raymond Voyat, *Langue française : l'héritage arabe (I)*. Hieronymus 2, 2003, p.1

²⁴⁷ *Le Figaro*, le 19 février 1924. Par Jean Brassac, dont l'identité est inconnue. Il faut mentionner que l'utilisation du mot « sidi » dans le contexte de l'article n'est pas forcément négative ici. Pour lire l'article complet, voir Annexe no.2.

²⁴⁸ *Le Figaro*, le 19 février 1924. Par Jean Brassac, dont l'identité est inconnue. Pour lire l'article complet, voir Annexe no.2.

²⁴⁹ Ils ont exercé des emplois durs et dangereux pour la santé, que souvent les Français ont refusés. Les immigrés n'ont pas eu d'autre choix et étaient donc obligés de faire ces tâches.

Cependant, le ton de l'article a changé petit à petit. La première partie était dédiée à la défense des Algériens étant des êtres humains comme les Français. Par contre, après la moitié du texte, leur « humanité » est réduite à la « bestialité » et à la « barbarie », mais il ne fallait pas leur en vouloir ; la raison pour laquelle il y a des cas où « ces primitifs deviennent des furieux et des frénétiques » à cause du « démon de l'alcool » était que l'État français n'a pas bien pris sa responsabilité pour les protéger contre eux-mêmes, s'est expliqué l'auteur :

« Nous, la race conquérante et tutrice de ce peuple rude, que faisons-nous pour le protéger contre lui-même, pour le soutenir, l'encadrer et l'améliorer ? Ces grands enfants venant de la brousse, livrés sans conseils aux tentations de la grande ville, si loin de leur milieu, de leurs habitudes et de leur discipline religieuse, apportant toute la naïveté, mais aussi toute la violence de leurs instincts et de leurs passions de simples, comment ne succomberaient-ils pas, de temps à autre, aux malsaines excitations du feu liquide et de la plus basse débauche ? [...] Puisqu'il est démontré que ces Africains constituent d'utiles auxiliaires, il ne convient plus que l'autorité publique se désintéresse de leur situation morale dans la métropole. Continuer à les abandonner à eux-mêmes serait faillir à notre mission de civilisateurs. Ce serait, au surplus, perdre le droit de les punir sévèrement lorsqu'ils troublent l'ordre social. »

Toutes les expressions que l'auteur a utilisées pour indiquer le rapport entre la France et les Algériens (dans ce cas) sont inspirées par le dualisme déjà mentionné de « supériorité » et d' « infériorité » culturelle. Il s'est référé aux Algériens comme des personnes infantiles et rudes, qui sont devenues des êtres sauvages hors de leur « habitat » et c'est à l'État français de s'occuper de l'éducation, ayant le « droit » de punir ses « enfants ». L'auteur a voulu indiquer que la France a failli sa mission de civilisation, une mission qui, en soi, est très justifiée à son avis.

Le dualisme s'est aussi étendu à la langue des Nord-Africains. Même si nous n'avons pas trouvé beaucoup de fragments dans lesquels la préférence pour le français était explicite, elle s'est parfois manifestée très subtilement dans ces courts articles :

« Alors commencèrent les discours. [...] Le premier qui parla – en arabe, bien qu'il fût capable de le faire dans le français le plus pur – fut Si Kadour ben Ghabrit, en sa qualité de président de l'Institut musulman. [...] et, enfin, le Sultan se leva. Voici les parties essentielles de son discours, naturellement prononcé en arabe, puisque Moulay Youssef ne connaît pas notre langue. »²⁵⁰

Nous avons ressenti dans la première phrase un sentiment d'étonnement qu'il soit possible que quelqu'un préférerait de parler en arabe pendant un discours officiel, bien qu'il sache bien parler le français, voire un français *pur*. En revanche, le Sultan ne connaissait que l'arabe, mais c'était presque comme si l'auteur le lui a reproché. *Pourquoi est-ce que ce grand personnage qu'était le sultan n'a pas parlé la langue de la France, de la civilisation occidentale ?* doit-il avoir pensé. D'ailleurs il est assez remarquable, à notre avis, que la

²⁵⁰ *Le Figaro*, le 16 juillet 1926

langue du discours valait la peine d'être mentionnée dans le journal. Il est clair que l'auteur y a attribué une grande importance et que la langue équivalait à un statut : un statut plus élevé pour celui qui parlait le français et une image moins respectée pour celui qui ne le maîtrisait pas.

Dans le chapitre III, nous avons posé la question par rapport au degré d'isolation des travailleurs immigrés dans la métropole. Nous avons également parlé de l'hôpital franco-musulman et les foyers ; des facteurs qui ont illustré la ségrégation sociale. Dans la partie suivante nous approfondissons davantage le développement vers ce phénomène.

Nous avons pu distinguer trois aspects qui ont joué un rôle clé dans la détermination de la distance absolue et relative entre les immigrés d'une part et la société française de l'autre, à savoir les conditions de vie, les difficultés de contact à cause du choc culturel et la croissance du racisme. La distance *absolue* fait référence à la géographie et à la localisation des groupes sociaux dans une ville comme Paris, par exemple. Par la distance *relative*, nous entendons la mesure dans laquelle de différents groupes dans la société vivent en cohésion ou séparés l'un de l'autre.

Conditions de vie

La raison pour laquelle les Nord-Africains ont entrepris leur voyage en France était pour améliorer leur situation financière chez eux. Ayant peu de ressources, mais beaucoup d'espoir, les hommes se sont rendus vers la métropole pour travailler et économiser, afin de pouvoir soutenir leur famille. Puisqu'ils ne disposaient pas de beaucoup d'argent et qu'ils voulaient épargner au maximum, la seule possibilité était de louer des logements petits.²⁵¹ En outre, étant donné que leur position dans le système politique était très faible, les propriétaires des hébergements les ont abusés : les chambres étaient insalubres, dangereuses et les ouvriers y ont été entassés.²⁵² Les cas d'asphyxie n'étaient pas rares :

« **Double asphyxie par le gaz.** Deux manœuvres algériens [...] partageaient une chambre [...] à Issy-les-Moulineaux. Hier matin, leurs voisins incommodés par une puissante odeur de gaz d'éclairage qui semblait provenir de leur logement, informèrent le commissaire de police, M. Zamaron. [...] Les deux

²⁵¹ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.87

²⁵² M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, pp.89-91

Algériens étaient étendus sur leur lit : All Rablah était mort, son camarade respirait faiblement. Il fut transporté à l'hôpital Necker. Cette double asphyxie paraît due à une cause accidentelle. »²⁵³

L'événement décrit ici comme un accident ponctuel n'a pas indiqué s'il y aurait encore une investigation approfondie pour connaître la raison exacte de cette asphyxie. De plus, rien n'est mentionné quant au logement de ces deux Algériens. S'il s'agissait d'un bon hébergement, le journal exprimerait plus d'étonnement. Pourtant les manœuvres algériens se trouvaient dans des conditions de vie misérables, mais *Le Petit Parisien* n'a pas évoqué cette problématique non plus. Ou bien la situation des logements des immigrés ne valait pas la peine d'être traitée ou discutée par manque d'importance, ou bien le journal a évité ce sujet pour ne pas mettre en lumière que l'État français avait failli. Ce fragment a paru en 1930, mais en 1914 une commission d'Octave Depont avait déjà effectué une enquête à propos de la qualité des logements des Kabyles.²⁵⁴ Elle a conclu que les usines devaient investir dans l'hébergement de ses employés, mais les usines ont seulement voulu investir dans le logement des immigrés européens et des Français.²⁵⁵ En 1937, quelques inspecteurs locaux ont fait une recherche à propos du logement et de la santé dans la région de la Lorraine ; la conclusion en était choquante.²⁵⁶ Donc vingt-cinq ans après l'enquête de Depont, rien n'avait encore changé.

Le choc culturel

Bien que la culture française ait déjà été introduite dans les colonies d'Afrique du Nord, les immigrés ont éprouvé un fort choc culturel dans la métropole, car peu d'entre eux ont réellement été en contact avec elle avant leur départ. Plongés dans la vie urbaine française, la vie rurale appartenait désormais au passé ; ils ont dû faire face à une accélération énorme du rythme de vie.²⁵⁷ En outre, en raison de la pauvreté et des logements pénibles, les immigrés ne pouvaient pas s'adapter au style de vie des Français,²⁵⁸ ni prendre soin de leur corps conformément au standard hygiénique français, ni avaient-ils la possibilité d'acheter de nouveaux vêtements et de sortir dans la ville. Une autre culture, une langue différente et de nouveaux visages inconnus : faute de la difficulté d'adaptation puisque la France ne l'a pas facilitée, les immigrés de la même provenance ont formé des groupes qui ont maintenu la

²⁵³ *Le Petit Parisien*, le 5 août 1930

²⁵⁴ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, pp.86-87

²⁵⁵ *Ibid.*, pp.86-87

²⁵⁶ *Ibid.*, p.87

²⁵⁷ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, pp.89-91

²⁵⁸ *Ibidem*

structure socio-culturelle traditionnelle qui leur était familière.²⁵⁹ La nouvelle vie a mené à un haut degré de stress et de maladies, dont la contamination se manifestait facilement dans les pauvres banlieues. Les problèmes psychiques n'étaient pas négligeables non plus : en 1926, 580 Nord-Africains étaient hospitalisés pour des raisons psychiatriques.²⁶⁰ Il y avait donc de grandes barrières à surmonter pour les immigrés, mais la réalisation de cette tâche semblait impossible. Quoiqu'il n'y ait pas eu beaucoup d'initiatives en faveur des circonstances des immigrés, un appel à la miséricorde de l'État a parfois été lancé :

« Il faut multiplier les foyers où le Kabyle trouvera un lit propre, de la cuisine saine, des distractions honnêtes et des conseils utiles. [...] Dans Paris et la banlieue, il y aurait de la place pour une vingtaine de ces établissements. Ainsi, peu à peu, les taudis seraient abandonnés, la santé physique et morale des travailleurs algériens ne serait plus fatalement compromise du jour de leur arrivée chez nous. »²⁶¹

Afin de diminuer le choc que les Nord-Africains ont éprouvé après leur arrivée en France, l'auteur a proposé la multiplication des foyers destinés à ce groupe minoritaire, pourtant croissant. Il est intéressant de voir que l'auteur a reconnu non seulement l'état misérable quant à la santé des immigrés, mais aussi quant à leur mentalité. Cela signifie qu'il y avait bien une conscience de la part d'une partie des Français – les trois journaux ne nous ont pas fourni assez de résultats pouvant nous permettre d'évaluer le chiffre exacte – mais que la prise d'action n'était pas tout à fait courante. En conséquence, les immigrés de l'entre-deux-guerres étaient quasiment « perdus » dans la société française.

Les sentiments racistes

Les premiers signes de racisme remontent à la Grande Guerre, quand la curiosité a cédé la place à l'antipathie.²⁶² C'étaient les hommes français qui devaient partir aux fronts, tandis que les immigrés étaient chargés de la tâche de continuer à faire fonctionner les rouages dans les usines. Lors de la guerre, des idées négatives au sujet des immigrés se sont développées petit à petit. Ainsi, les Françaises n'étaient pas contentes que leurs maris doivent combattre au lieu des immigrés et les soldats à leur tour avaient peur que les Nord-Africains couchent avec leurs

²⁵⁹ Ibidem

²⁶⁰ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.93

²⁶¹ *Le Petit Parisien*, le 8 janvier 1925 par Raymond de Nys, journaliste et chroniqueur à l'Intransigeant. Librairie Le Feu Follet, *Librairie Le Feu Follet* [en ligne].

http://www.slam-livre.fr/catalog_view/1772/1772_Mai%20202014%20Catalogue%20Librairie%20Le%20Feu%20Follet.pdf
(consulté le 12 décembre 2014)

²⁶² Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.123

femmes,²⁶³ alors que Massignon²⁶⁴ a montré qu'un Algérien sur dix était en relation stable avec une femme européenne en 1930.²⁶⁵ Il y avait tant de suspicion que certains restaurants ont même affiché des messages disant que les « sidis » n'y étaient pas servis.²⁶⁶

Après la guerre, le degré de racisme, sur lequel la presse française a exercé une grande influence, s'est accru considérablement.²⁶⁷ L'ignorance, les stéréotypes et la politique envers les immigrés ont mené à une croissance des idées racistes. Voilà la raison pour laquelle le crime de la rue Fondary a eu un impact énorme sur la société :

« L'annonce du crime provoque dans le quartier une émotion compréhensible. La foule, indignée, court sus aux Arabes, aux Algériens, aux « Sidis » et en blesse grièvement un, Ben Mohamed, qui n'a rien fait. Et voici la légende qui commence : depuis de longs mois, l'arrondissement tout entier est terrorisé par les « Arabes ». Ils ont un « repaire », un « quartier général » ; ils mangent les chiens, les chats, les rats. C'est tout juste s'ils ne se nourrissent pas de chair humaine. Qu'un crime, un viol, un vol, un attentat quelconque soit commis aujourd'hui ou demain, n'hésitez pas : cherchez l'Arabe. »²⁶⁸

Selon *L'Humanité*, les conséquences du meurtre de la rue Fondary ne sont pas du tout inattendues : quelques mois avant l'événement, des sentiments hostiles et méfiants se sont déjà accrus auprès des Français dans le quartier de Grenelle. L'incident a tout simplement « confirmé » les pressentiments, il a déclenché une fureur sans égal et formé l'ébauche d'une discussion vive anti-arabe. De surcroît, les Nord-Africains sont devenus le bouc émissaire de tous les crimes commis dont on ne connaissait pas l'auteur (« n'hésitez pas : cherchez l'Arabe »).

²⁶³ *Ibid.*, p.124 En effet, les immigrés ont souffert d'une misère affective et sexuelle, puisque seulement deux pour cent de la population nord-africaine étaient des femmes. Tahar Ben Jelloun, *La plus haute des solitudes. Misère affective et sexuelle d'émigrés nord-africains*, Seuil, 1977 cité par Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.93

²⁶⁴ Louis Massignon (1883-1962) était l'orientaliste le plus important qu'on n'ait connu. Étant nommé membre à l'Institut français de l'archéologie orientale de Caire en 1906, son amour pour l'islam et la culture arabe s'est manifesté déjà à jeune âge, affirmé par ses nombreux voyages dans le Maghreb et dans le Moyen-Orient, surtout en Égypte et en Iran. Outre aux travaux archéologiques qu'il a menés, il s'est fortement engagé à la recherche historique. Il a également enseigné au Collège de France à partir de 1926 où il a exercé plusieurs fonctions. Ses études profondes et ses cours travaillés ont été d'une telle grande valeur, que Massignon a été commémoré en 1983, le Centenaire de sa date de naissance. Yves Laporte, *Louis Massignon, arabisant et historien*, dans Daniel Massignon, *Présence de Louis Massignon. Hommages et témoignages*. Éditions Maisonneuve et Larose, 1987, p.23-27

²⁶⁵ Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, p.128

²⁶⁶ *Ibid.*, p.124

²⁶⁷ *Ibid.*, p.127

²⁶⁸ *L'Humanité*, le 9 novembre 1923 par G. Chennevière dont l'identité est inconnue.

En somme, l'accueil des Nord-Africains et de leur culture arabe par la société et la politique françaises n'a pas été évident. Des signes d'agitation ou de mépris se sont développés après la Grande Guerre aussi bien parmi les ouvriers que parmi les autres couches de la population. Il s'est créé une image du Nord-Africain qui a été influencée et souvent renforcée par la presse et, malheureusement, par quelques drames tragiques. Les Nord-Africains pour leur part n'ont pu occuper une place en France qu'à la marge de la société, faute de différentes causes. La distance entre les immigrés et les Français a augmenté de plus en plus et parallèlement les mécanismes de défense²⁶⁹ : il y avait presque deux mondes à part.

Le pouvoir politique a établi deux œuvres importantes en ce qui concerne la culture arabe, à savoir la Mosquée de Paris et le cimetière musulman à Bobigny. Ceci pouvait être perçu comme un « geste » du gouvernement français, mais nombreux étaient ceux selon qui la réalité était toute autre : des manières pour effectuer du contrôle sur ce groupe de Nord-Africains, tout comme les entreprises du SAINA.

²⁶⁹ M'Barka Hamed-Touati, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994, pp.89-91

Conclusion

L'entre-deux-guerres, parallèlement à l'économie nationale française, a été une période mouvementée et dynamique en ce qui concerne l'immigration maghrébine en France, qui a été constituée avant tout par des Kabyles et des Algériens. C'était la presse écrite qui a joué un rôle très important dans le processus de la création et puis de la diffusion de l'image des Nord-Africains. Pourtant nous avons pu constater que les journaux n'étaient pas indépendants : les interactions entre la presse française, la société et la politique étaient fortement perceptibles dans les articles. Puisque chaque journal a correspondu à une autre orientation politique, chacun entre eux a représenté la réalité sous un autre angle. Dans ce sens-là, la presse était une manifestation d'une idéologie. En plus, il s'est avéré que la société à son tour a utilisé les journaux comme son « porte-parole » pour ainsi dire. La presse, « entrelacs » de différents intérêts, a ainsi été instrumentalisée comme un moyen de convaincre, d'informer, de stimuler, mais aussi de propagande.

Le message que les journaux ont voulu transmettre à propos de la présence maghrébine n'a pas toujours été très distinct, pourtant il est possible de résumer l'attitude générale de chacun.

L'Humanité, étroitement lié au Parti communiste, s'est quasiment toujours exprimé en faveur des ouvriers immigrés : il les a soutenus, il leur est venu en aide en dénonçant « l'injustice » qui les a frappés au niveau politique, économique et social. Le journal est également intervenu comme la « voix » des immigrés pour qu'ils puissent être entendus, puisqu'ils n'avaient qu'une position faible dans la société. Ainsi *L'Humanité* s'est battu pour la reconnaissance de la présence nord-africaine, afin d'obtenir plus de droits pour cette minorité.

Le Petit Parisien s'est prononcé le moins distinctement des trois journaux à propos de l'immigration nord-africaine, c'est-à-dire qu'il a publié aussi bien des articles en faveur des Maghrébins que des articles en leur défaveur ; sa prise de position était donc moins claire. Ce qui a compté le plus, c'était le degré de sensation. Le journal a beaucoup travaillé sur la séduction et le divertissement du public, ce qui s'est reflété dans le vocabulaire. Par conséquent, il a surtout dédié de l'attention aux histoires qui pourraient attirer son lectorat.

Le Figaro a essentiellement adapté ses articles au goût de la bourgeoisie et au courant politique de droite. C'était la raison pour laquelle il n'a pas vraiment exprimé de la sympathie ou une forme de soutien vis-à-vis des immigrés maghrébins. Les intérêts de l'État français

étaient plus importants voire supérieurs aux besoins des Nord-Africains, donc le journal a donné la priorité au « bien-être de la France ».

La position générale de ces journaux a été déduite de la manière par laquelle ils se sont prononcés à propos de certains thèmes, comme le Code de l'Indigénat, la vie ouvrière, le racisme, le contrôle et la culture arabe.

En ce qui concerne le Code de l'Indigénat, *L'Humanité* a publié à plusieurs reprises des textes exigeant l'abolition de ces mesures politiques et l'instauration du projet Blum-Viollet, tandis qu'il y avait beaucoup de protestations du côté du *Figaro* à propos de ce projet qui nuirait au processus d'assimilation des Algériens aux Français. Au lieu de changer de politique afin de diminuer le nombre de voyages clandestins en bateau, *Le Figaro* a posé comme principe d'abord la protection des intérêts de la patrie.

Ceci s'est reflété également dans la discussion autour la création du SAINA en 1925. Selon *Le Petit Parisien* et *Le Figaro*, qui ont décrit des crimes commis par des Nord-Africains avec plus de dramatique et de négativité, ce service était de grande importance pour maintenir la paix en ville. Pour eux, le SAINA était une contribution à l'œuvre sociale. Par contre *L'Humanité*, croyant avoir percé à jour cette initiative, a été fortement opposé au service, qui était davantage un moyen de contrôle à son avis, tout comme l'hôpital franco-musulman et la mosquée de Paris. De telles « œuvres », outre à d'autres aspects, ont plutôt favorisé la ségrégation géographique et sociale, ce qui a mené à un renforcement du racisme.

Le Petit Parisien et *Le Figaro* se sont parfois montrés assez racistes à l'aide de dénominations dérisoires, comme « sidi » ou « khouïa » ; une tendance à laquelle *L'Humanité* n'a pas participé, vu son caractère socialiste. Pourtant il n'est pas vrai que les deux autres journaux n'ont témoigné que de sentiments de haine, mais il y a eu quelques événements qu'ils ont saisis comme opportunité par excellence pour exprimer leur antipathie.

Quant à la vie ouvrière, *L'Humanité* s'est efforcé considérablement à l'amélioration du sort des ouvriers maghrébins. Non seulement il a dénoncé régulièrement l'abus et les conditions de travail misérables dans lesquelles les ouvriers ont été contraints de travailler, mais aussi il a cherché à établir l'égalité entre les ouvriers. *Le Petit Parisien* à son tour n'a mentionné quelques mots à propos des conditions de travail que parfois, mais *Le Figaro* n'y a attribué aucune importance : son souci principal était l'essai de renvoyer le grand nombre d'ouvriers.

Enfin il y avait la perception ambiguë à propos de la culture arabe de la part du *Figaro* et du *Petit Parisien*. D'une part elle a été louée, reconnue et acceptée par eux, ce qui a été

illustré par des paroles comme « affection » et « amitié ». De l'autre, *Le Figaro* n'a pas tardé à accentuer la supériorité de la culture française par rapport à la culture maghrébine inférieure, décrivant le Nord-Africain (et surtout l'Algérien) comme un enfant rude qui manquait de civilisation.

Après avoir regardé de près quels thèmes clés ont été plus ou moins élaborés par les journaux, leur prise de position dans le débat autour l'immigration maghrébine en France dans l'entre-deux-guerres est devenue beaucoup plus tangible. Il est devenu clair qu'ils ont tous donné des priorités différentes à certains aspects en raison de leur idées politiques et de leur lectorat. Il est toutefois possible de distinguer une correspondance entre les trois médias. En somme, il s'est avéré que le rôle de la presse française a été non négligeable dans la diffusion de l'image de l'immigré maghrébin.

Annexe no.1

La presse française au début du XXe siècle : Crise, concurrence et corruption

Les médias de masse, comme nous les connaissons aujourd'hui, ont connu un développement intéressant dont les origines remontent au XIXe siècle. Charle (2004) a indiqué trois événements²⁷⁰ qui ont été révolutionnaires et qui ont été des forces fortes pour donner une autre tournure au concept de la presse.

D'abord il y a eu la première victoire historique de la presse sur une autorité politique. En 1830, Charles X a voulu supprimer la liberté de la presse périodique ; une ordonnance à laquelle les journaux ont su mettre un frein pour protéger leur autonomie. Deuxièmement la loi Guizot a été adoptée en 1833 qui organisait systématiquement l'enseignement primaire. Par conséquent le nombre de gens lettrés s'est accru énormément, ce qui a posé plus de perspectives aux journaux. Lorsque la presse s'est amplifiée et s'est développée, est arrivé un siècle plus tard l'aspect de la « visualisation » : d'abord l'usage de l'image parmi les articles en concurrence avec la radio et la télévision et ensuite la popularité du cinéma.

De ces événements nous avons pu déduire quelques conditions indispensables pour le succès ou la chute d'un journal populaire : la liberté, un public large et l'attraction. Nous verrons la manière dont la presse a tenté d'atteindre son succès pendant la première partie du XXe siècle, une période dans laquelle ces trois valeurs n'étaient pas constantes. Il ne faut pas oublier que les journaux étaient un produit de leur époque ; ils ont beau avoir voulu faire du progrès ou changer d'orientation, mais si le temps n'a pas permis la réalisation de ce souhait, ils ont dû prendre du recul en attendant un changement du vent.

Le journal de manière générale possède quatre caractéristiques ou fonctions²⁷¹ qui déterminent aussi bien sa forme que son contenu. La presse, par sa fonction informative, dispose tout d'abord de la force d'influencer le lectorat. Surtout dans la société rurale du début du XXe siècle, quand il n'y avait pas encore la concurrence de la radio et de la télévision, le journal était la seule source à fournir les informations de l'actualité.²⁷²

En outre la presse forme une sorte d'entreprise qui elle aussi dépend de l'économie du temps : en cas de crise, le lectorat a diminué parallèlement au pouvoir d'achat. Si le nombre de lecteurs et donc d'acheteurs baissait, les journaux éprouverait beaucoup de difficultés financières.

En plus, la presse a non seulement une forte relation avec la société par rapport au public visé, mais aussi avec la culture et les connaissances qu'elle transmet au lectorat. Bref la presse est un phénomène très vaste et multiple, enchaînée dans les propres intérêts, mais aussi dans ceux des autres parties, comme nous expliquons plus tard.

Une loi fondamentale pour le développement de la presse française a été la loi du 29 juillet 1881, qui a garanti la liberté absolue aux journalistes jusqu'en 1940.²⁷³ D'ailleurs la profession du journaliste a subi une grande transformation dans les deux dernières décennies du XIXe siècle. D'un métier pour lequel un diplôme n'était pas requis et qu'on faisait souvent à temps partiel, la journalistique a obtenu maintenant un statut sérieux.²⁷⁴

Après les tournants de l'histoire journalistique, comme la liberté de presse et les innovations techniques, nous arrivons à la Grande Guerre qui a eu un grand impact sur les journaux parisiens. Contrairement à la situation précédente, les journaux ont dû obéir à une certaine censure, surtout dans

²⁷⁰ Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, pp.10-

11

²⁷¹ *Ibid.*, p.12

²⁷² *Ibid.*, p.13

²⁷³ *Ibid.*, pp.133, 135

²⁷⁴ *Ibid.*, p.143

le domaine de la guerre.²⁷⁵ Chaque nouvelle a passé d'abord par une commission qui rédigeait toutes les informations. C'est à cause de ce contrôle sur le contenu des journaux que ces derniers ont perdu leur crédibilité auprès du public.

Le nombre de lecteurs avait diminué considérablement de même que les employés des journaux, dont nombreux parmi eux ont été envoyés aux fronts.²⁷⁶ En plus, Charle (2004) a constaté des difficultés économiques en raison de l'inflation, ce qui a compliqué les investissements et mené à la réduction énorme de la quantité de pages.²⁷⁷ Malgré tous ces problèmes, la presse²⁷⁸ s'est plainte notamment de la censure qui s'est éteinte au fur et à mesure dans d'autres domaines que la guerre, comme la diplomatie et la politique.²⁷⁹ Il s'agissait d'une période difficile : d'un côté le lectorat a exigé de plus en plus de nouvelles ; de l'autre la presse a subi des restrictions, elle ne pouvait plus concurrencer avec les autres entreprises de presse et le pouvoir d'achat du public a diminué tandis que les prix des journaux ne pouvaient que monter.²⁸⁰ En outre les quelques scandales de corruption par l'Allemagne n'ont pas contribué à l'amélioration de l'image de la presse à laquelle le lectorat assignait déjà moins de crédibilité.²⁸¹ Par le déséquilibre de la société et l'économie, la presse était devenue le jouet des autorités politiques.

Dans l'entre-deux-guerres, la position des journaux ne s'est pas améliorée vraiment ; les historiens ont souvent préféré lui attribuer un caractère plutôt stagnant, contrairement aux succès journalistiques en Grande-Bretagne et aux États-Unis.²⁸² Les causes de cette stagnation journalistique ont surtout des origines internes économiques.²⁸³ Tout d'abord les entreprises de presse ont été obligées à dépenser davantage au papier dont le prix avait augmenté énormément. Un autre facteur est l'élévation considérable des salaires des employés, entre autres, à cause des charges sociales qui y ont été ajoutées et des frais de rédaction.²⁸⁴ En outre, les journaux ont dépensé plus d'argent à la mise en page en ce qui concerne les articles et les photographies et ils ont dû investir dans des nouvelles techniques s'ils voulaient participer à la concurrence.

En général les journaux régionaux ont eu plus de réussite que les parisiens, d'autant qu'ils pouvaient enchaîner plus facilement aux désirs locaux. En plus, grâce à la meilleure répartition et à la concentration moins dense des entreprises de presse, la position était beaucoup plus forte dans les régions rurales.²⁸⁵ La situation quant à la presse n'était donc pas uniquement pénible, mais pas florissante non plus.

Après les notions de « crise » et de « concurrence » qui ont touché aussi bien les journaux que les journalistes, il nous reste encore une troisième, à savoir la « corruption ». Dans l'entre-deux-guerres, Charle (2004) a constaté que les entreprises de presse, qui ont souffert d'un malaise économique, étaient hyper dépendantes de sources extérieures, ce qui a mené à des « liaisons dangereuses ».²⁸⁶

Suite à la concurrence forte avec la presse régionale et au manque de publicité comme source financière, la presse française s'est adressée aux deux entreprises²⁸⁷ Havas²⁸⁸ et Hachette.²⁸⁹ Grâce à

²⁷⁵ *Ibid.*, p.221

²⁷⁶ *Ibid.*, p.221

²⁷⁷ *Ibid.*, p.222

²⁷⁸ Selon Charle (2004), outre les journalistes privés de leur impartialité, se sont plaints aussi les hommes politiques de la manière dont on a étouffé leur opinion ; les militaires, selon qui la censure n'est pas encore suffisamment stricte et les gouvernants. *Ibid.*, p.233

²⁷⁹ *Ibid.*, p.233

²⁸⁰ *Ibid.*, pp.229, 232

²⁸¹ *Ibid.*, p.235

²⁸² *Ibid.*, p.248

²⁸³ *Ibid.*, pp.253-255

²⁸⁴ Charle (2004) a signalé que la grève de 1919 a mené aux allocations familiales et aux cotisations aux caisses de retraite. En plus, en raison de la globalisation, les journaux se sont crus forcés à envoyer leurs journalistes à l'étranger, ce qui a coûté beaucoup plus.

²⁸⁵ *Ibid.*, pp.250, 257

²⁸⁶ *Ibid.*, p.289

²⁸⁷ *Ibid.*, p.290

leur sorte de métropole, les agences de presse ont tenu une position importante, dont les journaux ont dépendu quant à la distribution et la publicité. C'étaient ces entreprises, qui ont fourni toutes les informations et qui ont eu une influence sur l'édition de la presse. À l'époque, il était donc impossible de parler d'une culture journalistique tout à fait neutre.

L'acquisition de nouvelles a resté une tâche difficile jusqu'en 1931 quand l'État a décidé d'intervenir financièrement pour secourir l'agence Havas. Cependant, logiquement, le gouvernement a exigé en contrepartie le soutien pour la politique étrangère française. Les banques, auxquelles les journaux étaient également contraints d'obéir, ont investi dans le capital d'Havas aussi.²⁹⁰ En somme, les journaux ont essayé de juguler la crise de plusieurs manières.

Un autre nom lié au monde journalistique est François Coty.²⁹¹ Il a obtenu sa fortune à l'aide de l'industrie de parfum, avec laquelle il a essayé d'atteindre ses objectifs politiques, comme des candidatures, et avec laquelle il a financé les journaux. Ainsi il a pris, par exemple, le contrôle du *Figaro* en 1922 et ensuite il a installé une sorte de commission dont il est devenu le président lui-même. Pourtant *Le Figaro* a souffert d'une image contradictoire : d'une part il a répondu aux goûts de la bourgeoisie, mais de l'autre le directeur a voulu attirer les classes moyennes pour réduire l'influence communiste. Coty a pénétré dans le monde de la journalistique, il a créé son propre journal *L'Ami du peuple* et a tenté à atteindre le même public que *L'Humanité* et *Le Petit Parisien* dans son esprit d'anticommunisme et d'antiparlementarisme. Au début, son journal a eu assez de succès, mais à partir des années 1930 le déclin a été bien visible, lié entre autres aux mauvaises affaires. D'autres grands patrons qui se sont occupés de la presse sont François de Wendel, Horace Finaly et Jean Prouvost, qui ont mêlé les intérêts politiques et économiques avec les journaux. La presse avait donc dans l'entre-deux-guerres une liaison bien distincte avec le financement de sources extérieures, par exemple les agences d'Havas et d'Hachette et les grands patrons, comme Coty.

Cependant quelques journaux ont été accusés aussi d'affaires plus « sinistres », c'est-à-dire la corruption. Ainsi *L'Humanité* a dénoncé en 1923-1924 une affaire qui s'est passée avant l'entre-deux-guerres.²⁹² Il s'agissait de documents qui ont montré que le gouvernement russe a versé des paiements réguliers aux journalistes pour qu'il puisse prévenir la parution d'articles hostiles vis-à-vis de la Russie et que la confiance des épargnants français soit maintenue.

Cette affaire n'était pas le seul exemple de la corruption : après la Grande Guerre plusieurs pays ont voulu exercer une certaine influence sur la presse française du point de vue stratégique, vu que c'était à Paris où se sont effectuées les négociations. L'Italie de Mussolini a soutenu fortement les journaux favorables au fascisme ; *Le Figaro* et d'autres journaux ont renforcé la position de la Grèce et l'Allemagne a fait de son mieux de « redresser l'image du pays en France » au moyen des financements.²⁹³ Mais aussi quelques ministères ont, selon la popularité du moment, promu certains organes à travers des publicités d'État. Pourtant les plus grands scandales ont été « l'affaire Hanau » et « l'affaire Stavisky » (1935).²⁹⁴ Après ces deux affaires, la confiance en la Troisième République n'existait plus et le désir d'un changement de régime s'est accru fortement.

²⁸⁸ L'agence de presse Havas, fondée en 1835, a contrôlé aussi bien les informations nationales qu'internationales, à côté d'une branche publicité. C'était la publicité qui a formé la source la plus importante, vu que Havas a soigné cette partie pour 240 journaux français en 1930. *Ibid.*, pp.290-291

²⁸⁹ Hachette, l'agence à laquelle a appartenu *Le Petit Parisien* (sauf sa distribution), était également une société anonyme très visible grâce aux multiples points de vente. Elle s'est occupée plutôt des grands journaux et, ayant le monopole, elle a effectué une politique de diffusion dont les journaux de gauche n'ont pas pu profiter. La puissance allait donc très loin. *Ibid.*, pp.292-293

²⁹⁰ *Ibid.*, p.292

²⁹¹ Cf. Kupferman, Alfred. *François Coty, journaliste et homme politique*, thèse de 3^e cycle, dir. Jacques Droz. Faculté des lettres de Paris (1965) ; Monteagle, François. *Les débuts de « L'Ami du peuple » de François Coty, une expérience médiatique et politique extrême (1928-1931)*, mémoire de maîtrise, dir. C. Charle et R. Sanson. Université Paris-I (2002). Cité par Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, pp.294-299

²⁹² Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, pp.303-304

²⁹³ *Ibid.*, pp.304-305

²⁹⁴ Sacha Stavisky (1886-1934) était un des plus grands escrocs du siècle qui a pu poursuivre ses pratiques de fraude sans trop de difficultés, parfois avec l'aide des hommes politiques ou des juges. Ainsi il a aussi distribué au total 1 793 000 francs aux journaux, dont 10 000 au *Figaro*. Quand l'affaire a éclaté en 1935, la furie de la

La loi de 1881, qui était destinée à la conservation de la liberté de presse n'était plus totalement respectée ni pendant la censure de la Grande Guerre ni durant la stagnation de l'entre-deux-guerres. Les journaux ont été dépendants des investisseurs (parfois dans la forme de corruption) et de la publicité comme soutien financier, parce que la presse française (surtout la parisienne) était en difficultés : la concurrence entre les journaux de Paris et des régions était énorme et le métier de journaliste faisait de son mieux de garder un statut respectueux.

Tous ces facteurs ont joué un grand rôle dans l'analyse des articles de presse, vu qu'ils peuvent avoir eu un effet sur le contenu des journaux, sur la manière d'attraction et sur le public auquel les journalistes se sont adressés.

Annexe no.2

Le Figaro, le 19 février 1924 ; l'article plus complet

« Les indigènes algériens à Paris – Quelques récents méfaits ont fâcheusement attiré l'attention sur les Algériens qui séjournent dans la capitale. L'importance de leur nombre a de quoi nous surprendre. Ils sont 8.000 qui travaillent à Paris et 7.000 dans la banlieue immédiate. Parce que cinq ou six d'entre eux ont, impulsifs et dégénérés, joué du revolver ou du couteau, le public, qui généralise trop vite, les englobe tous dans une même réprobation. Cette opinion est injuste. Quel est le groupement humain de plusieurs milliers d'individus qui ne compte des forcenés et des réprouvés ? Une vaste enquête, effectuée naguère par la Préfecture de police pour le compte de la direction des affaires algériennes au ministère de l'intérieur, montre que nos immigrants nord-africains sont, en grande majorité, de bons travailleurs, économes, dociles et tempérants. Oui, je sais ce que vous allez objecter. Vous avez été quelquefois importunés, à la terrasse d'un café, par le tutoiement et l'insistance d'un camelot dit arabe – musulman ou israélite – qui vous offrait une fourrure en poil de chèvre ou des articles de bazar ! Ces scènes fréquentes de la rue nous ont fait croire que tous les indigènes algériens n'ont d'autre profession que le colportage. Mais un recensement assez approfondi vient de révéler la diversité de leurs métiers.

La plupart de ces Algériens sont des Kabyles, montagnards de race Berbère, venus de misérables villages perdus dans les replis arides et pierreux de la chaîne du Djurdjura ou des monts Babor, que l'hiver ensevelit sous la neige. C'est la guerre qui les a amenés en grand nombre et les a exilés dans nos usines. Ils ont accepté les besognes des plus humbles et souvent les plus rudes, les plus insalubres, telles que soutiers ou chauffeurs dans les sous-sols, devant des chaudières rougies. Ils ont ainsi participé à la confection du matériel de guerre. Les mains robustes ont balayé nos rues. La grande tourmente passée, beaucoup sont restés. Il y en a maintenant plus de 100.000 en France. [...] Ainsi que l'a justement observé M. Godin, conseiller municipal, qui s'est occupé de cette question à la tribune de l'Hôtel de Ville, la France devient tous les jours davantage, par sa faible natalité, un pays d'immigration. Faut-il y voir un danger ? En tout cas, ces apports de bras sont présentement indispensables. La plupart de ces Algériens ne sont pas spécialisés dans une profession ; ils exercent des métiers variés, ainsi que nous allons le voir, mais n'exigeant que peu ou point d'apprentissage. [...] Même s'ils ont renoncé à la coiffure et au vêtement oriental, on les reconnaît aisément, et la foule les désigne tous d'un même nom : ce sont les *Sidis*. Beaucoup parmi les indigènes algériens, pratiquant un métier manuel, sont célibataires et vivent en réunion : il s'assemblent à quatre ou cinq – presque toujours d'après leur province d'origine – dans de très pauvres chambres d'hôtels garnis [...]. »

Dans leur ensemble, les renseignements de police recueillis sont, en somme, nettement favorables aux Algériens. De nombreux chefs d'industrie ont déclaré qu'ils apprécient leurs services et, en outre, que leur présence est indispensable, car ils assurent certaines tâches que refusent nos nationaux. On leur reproche de se quereller quelquefois entre eux et quelquefois aussi de n'avoir pas pour des règles d'hygiène et de propreté un respect suffisant. Par aventure, eux, les sobres et les tempérants, se livrent au démon de l'alcool et alors, tristement dégradés, ces primitifs deviennent des furieux et des frénétiques. C'est vrai. Mais ce sont là des cas d'exception. Encore faut-il avouer qu'une

population française était énorme et la politique s'est trouvée devant une crise morale. Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.306. Historisch Nieuwsblad, Ivo van de Wijdeven [en ligne].

<http://www.historischnieuwsblad.nl/nl/artikel/25095/de-affaire-stavisky.html> (consulté le 20 avril 2014)

grande part de responsabilité nous incombe. Nous, la race conquérante et tutrice de ce peuple rude, que faisons-nous pour le protéger contre lui-même, pour le soutenir, l'encadrer et l'améliorer ?

Ces grands enfants venant de la brousse, livrés sans conseils aux tentations de la grande ville, si loin de leur milieu, de leurs habitudes et de leur discipline religieuse, apportant toute la naïveté, mais aussi toute la violence de leurs instincts et de leurs passions de simples, comment ne succomberaient-ils pas, de temps à autre, aux malsaines excitations du feu liquide et de la plus basse débauche ? Une chose surprend, c'est que leurs écarts de conduite et les retours à l' ancestrale barbarie ne soient pas plus fréquents. [...] Puisqu'il est démontré que ces Africains constituent d'utiles auxiliaires, il ne convient plus que l'autorité publique se désintéresse de leur situation morale dans la métropole. Continuer à les abandonner à eux-mêmes serait faillir à notre mission de civilisateurs. Ce serait, au surplus, perdre le droit de les punir sévèrement lorsqu'ils troublent l'ordre social. Il faut, avec l'appui du gouvernement, organiser des foyers indigènes, et, en même temps, canaliser l'immigration et instituer un bureau spécial de placement. Il faudrait aussi adopter certaines règles permettant ou refusant cette immigration qui va s'accroissant. En 1923, plus de 60.000 ouvriers algériens ont franchi la Méditerranée et cet exode entrave gravement les labours, les moissons et les vendanges des colons algériens. L'œuvre est donc complexe : elle intéresse à la fois une partie de notre prospérité économique et la protection d'une race transplantée dans un milieu où rien ne lui rappelle le sol natal. » - par Jean Brassac²⁹⁵

Annexe no.3

Le Petit Parisien, le 8 janvier 1925 ; l'article plus complet

Les étrangers chez nous ; Comment assister les Kabyles. La propagande extrémiste à laquelle nous faisons allusion hier peut donc s'exercer facilement et efficacement chez nous sur des hommes peu familiarisés avec notre langue ? Nous verrons par la suite de cette enquête que la question des langues n'est pas de celles qui embarrassent les théoriciens du communisme. Ils n'ont pas encore, à la vérité, dans la métropole, de journal inspiré par la troisième Internationale et public en langue kabyle ou arabe. Mais leurs missionnaires parlent les idiomes africains. Et il faut croire que leur action n'est pas sans effet, puisqu'à un récent congrès des ouvriers nord-africains, qui s'est tenu à Paris le 7 décembre dernier, cent cinquante Kabyles, Tunisiens ou Marocains représentaient les « centurions » indigènes de Paris et de la banlieue. À ce congrès, on a réclamé avec passion « l'abolition de l'indigénat », « le droit d'association », « la liberté absolue de la presse » - voyez-vous passer ici le bout de l'oreille ? - « la liberté de parole, l'organisation de la propagande et l'inscription des revendications indigènes à l'ordre du jour des congrès corporatifs ». [...]

Mariages malheureux

[...] avec des états civils aussi vagues, avec cette absence de pièces d'identité, il est arrivé que des mariages kabylo-français ont été célébrés chez nous. Ils n'ont pas tous été heureux. La mairie se fait bien renseigner comme elle peut sur l'identité du futur mari. Mais que peut-elle exiger ? Et, au surplus, quel Kabyle ayant besoin de pièces authentiques ignorera longtemps l'officine où d'anciens fabricants de faux documents de Beni-Abbès lui constitueront sur commande, pour cinquante ou cent francs, un état civil sur mesure ? Aussi bien, le Kabyle qui trouve à se fiancer est-il sérieux, économe, travailleur. Il vit seul et se tient propre. Son imagination aidant, il évoque aux yeux de sa fiancée parisienne de merveilleux mirages. [...] Quand la lune de miel est à son premier quartier, la jeune femme souhaite d'aller le plus vite possible voir le pays blanc et bleu que chante son mari. [...] Et, à la descente du train pour se rendre au cœur farouche de la Djurdjura, on chargera sur un petit âne – cela s'est vu – l'argent à glace dont une Parisienne ne saurait pas se passer, même dans l'Atlas. Mais, cependant, le château, le beau château tant vanté, n'est qu'un pauvre gourbi de terre, donc on ne ferait pas, dans nos campagnes, une simple écurie. Et, par surcroît, deux femmes kabyles s'emparent, dès son arrivée, du mari de la Parisienne. Elles sont, depuis plusieurs années, ses légitimes épouses devant Allah et la loi du Prophète...

²⁹⁵ L'identité de Jean Brassac est inconnue.

D'un service projeté...

Sans insister davantage sur les dangers qu'offre encore la rue de nos grandes villes pour la santé des Kabyles, nous en avons assez dit pour montrer qu'à tous les points de vue – vie sociale, hygiène, mœurs, travail, police, politique, etc – le travailleur indigène requiert une tutelle intelligente, bienveillante, éclairée. Il ne peut être question, sans doute [...] de revenir au régime du permis de voyage aboli en fait depuis 1920 et en droit depuis juillet 1914. Mais il faut donner aux services compétents les moyens d'action pour contenir et pour aider les 40.000 ou 50.000 Kabyles de l'agglomération parisienne. Une décision du conseil municipal a ordonné la création, à la préfecture de police, d'une section des affaires indigènes nord-africaines. Ce service serait dirigé par un haut fonctionnaire connaissant les Africains avec l'assistance de deux adjoints, l'un administratif, l'autre policier, parlant l'arabe ou le kabyle. On ferait venir en outre d'Algérie deux commis et une petite équipe de dix agents parlant, eux aussi, les langues indigènes. Le vote de cette mesure n'alla point sans quelques incidents assez vifs. L'opposition ne désarma pas, d'ailleurs ; elle a réussi, jusqu'à aujourd'hui, à empêcher la réalisation du service nouveau de la préfecture de police.

- Ne livrons pas, s'écrient certains élus communistes, - ne livrons pas les Kabyles à la police. Ce sont des hommes libres. Ils n'ont pas à être surveillés. [...]

Un demi-million, s.v.p.

La solution momentanée est donc dans l'action élargie des initiatives privées. Il faut multiplier les foyers où le Kabyle trouvera un lit propre, de la cuisine saine, des distractions honnêtes et des conseils utiles. Ce sera cher ? Sans doute. Il faut 120.000 ou 150.000 francs pour créer un foyer, et, ensuite, 50.000 francs par an pour le faire vivre. Dans Paris et la banlieue, il y aurait de la place pour une vingtaine de ces établissements. Ainsi, peu à peu, les taudis seraient abandonnés, la santé physique et morale des travailleurs algériens ne serait plus fatalement compromise du jour de leur arrivée chez nous. L'Etat, la Ville de Paris, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, les grandes industries occupant des indigènes, les associations qui se vouent à la lutte contre la tuberculose et les grands fléaux sociaux ne voudront-ils pas coopérer à la construction des quatre foyers qu'il faudrait tout de suite ? [...] Alors nous aurons fait complètement oublier le vieux proverbe arabe qui répètent encore, après quelques semaines de séjour chez nous, les immigrés de l'Afrique du Nord : « Il n'y a pas de plus grand malheur que de quitter son pays. » Alors, aussi, nous ne risquerons plus de voir se tarir, au détriment – quel qu'on dise – de notre production, une source importante de main-d'œuvre nationale. Et ainsi se justifiera de nouveau, sur les champs du travail, le mot de Prévost-Paradol à la veille de 1870 : « l'Algérie est la chance suprême de la France » - *Raymond de Nys*²⁹⁶

Annexe no.4

Sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur l'État des personnes et la Naturalisation en Algérie.²⁹⁷

Article 1^{er}. – L'indigène musulman est français ; néanmoins, il continuera à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français, dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

Article 2. – L'indigène israélite est français ; néanmoins, il continue à être régi par son statut personnel. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français, dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.

Article 3. – L'étranger qui justifie de trois années de résidence en Algérie peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

²⁹⁶ Raymond de Nys était journaliste et chroniqueur à l'Intransigeant.

Librairie Le Feu Follet, *Librairie Le Feu Follet* [en ligne].

<http://www.slam->

[livre.fr/catalog_view/1772/1772_Mai%202014%20Catalogue%20Librairie%20Le%20Feu%20Follet.pdf](http://www.slam-livre.fr/catalog_view/1772/1772_Mai%202014%20Catalogue%20Librairie%20Le%20Feu%20Follet.pdf)

(consulté le 12 décembre 2014)

²⁹⁷ Benjamin Stora, *Les trois exils. Juifs d'Algérie*. Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010, pp.187-188

Article 4. – La qualité de citoyen français ne peut être obtenue conformément aux articles 1, 2 et 3 du présent sénatus-consulte qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis, elle est conférée par décret impérial rendu en Conseil d'État.

Article 5. – Un règlement d'administration publique déterminera, 1° Les conditions d'admission de service et d'avancement des indigènes musulmans et des indigènes israélites dans les armées de terre et de mer ; – 2° Les fonctions et emplois civils auxquels les indigènes musulmans et les indigènes israélites peuvent être nommés en Algérie ; – 3° Les formes dans lesquelles seront instruites les demandes prévues par les articles 1, 2 et 3 du présent sénatus-consulte.

Annexe no.5

Extrait du texte du projet de loi Blum-Viollette²⁹⁸

Article 1^{er} – Sont admis à l'exercice des droits politiques des citoyens français, sans qu'il en résulte aucune modification de leur statut ou de leurs droits civils, et ce à titre définitif, sauf application de la législation française sur la déchéance des droits politiques, les indigènes algériens français des trois départements d'Algérie remplissant les conditions énumérées aux paragraphes suivants :

1°) les indigènes algériens français ayant quitté l'armée avec le grade d'officier ;

2°) les indigènes algériens français sous-officiers ayant quitté l'armée avec le grade de sergent-chef ou un grade supérieur après y avoir servi pendant quinze ans et en être sortis avec le certificat de bonne conduite ;

3°) les indigènes algériens français ayant accompli leur service militaire et ayant obtenu tous ensemble la médaille militaire et la croix de guerre ;

4°) les indigènes algériens français titulaires de l'un des diplômes suivants : diplômes de l'enseignement supérieur, baccalauréat de l'enseignement secondaire, brevet supérieur, brevet élémentaire, diplôme de fin d'études secondaires, diplôme de médersas, diplôme d'enseignement professionnel, industriel, agricole ou commercial ainsi que les fonctionnaires recrutés au concours ;

5°) les indigènes algériens français élus aux chambres de commerce et d'agriculture ou désignés par le conseil d'administration de la Région économique et par les chambres d'agriculture d'Algérie, dans les conditions prévues à l'article 2 ;

6°) les indigènes algériens français, délégués financiers, conseillers généraux conseillers municipaux des communes de plein exercice et présidents de djemaës ayant exercé leurs fonctions pendant la durée d'un mandat.

7°) les indigènes algériens français bachaghas, aghas, caïds ayant exercé leurs fonctions pendant au moins trois ans ;

8°) les indigènes algériens français commandeurs de l'ordre national de la Légion d'honneur ou nommés dans cet ordre à titre militaire ;

9°) les ouvriers indigènes titulaires de la médaille du travail et les secrétaires de syndicats ouvriers régulièrement constitués après dix ans d'exercice de leur fonction.

Annexe no.6

Le Figaro, le 20 juillet 1930 ; Extrait.

« M. Léon Blum déteste M. Coty parce que M. Coty aime et défend tout ce qui est français et quand M. Blum parle des vacances de la légalité nous savons à qui il pense. M. Coty livre, depuis cinq années, une bataille sans merci contre le communisme qu'il considère comme la plus grande force de destruction universelle au service de ce socialisme international dont M. Blum est un des agents les plus zélés. M. Coty mène avec la vigueur que l'on sait une vaillante campagne contre les emprunts étrangers émis en France par les amis ou les patrons de M. Blum, qui ont pu ainsi soustraire à la France des milliards par centaines. M. Coty a lutté et lutte encore contre les assurances sociales, loi ruineuse que M. Léon Blum et son parti se sont efforcés d'imposer à la France au moment précis où l'Allemagne les supprime pour mieux assurer son relèvement économique et financier. [...] L'opinion publique est avec le Français contre l'agent de l'internationale. »

²⁹⁸ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992, p.108

Annexe no.7

Les accords de Matignon²⁹⁹, le 7 juin 1936

« Les délégués de la Confédération générale de la production française et de la CGT se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Président du Conseil, et ont conclu l'accord ci-après, après arbitrage de Monsieur le Président du Conseil :

Art.1. La délégation patronale admet l'établissement immédiat de contrats collectifs de travail.

Art.2. Ces contrats devront comprendre notamment les articles 3 à 5 ci-après.

Art.3. L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les employeurs reconnaissent la liberté d'opinion, ainsi que le droit pour les travailleurs d'adhérer librement et d'appartenir à un syndicat professionnel constitué en vertu du livre III du Code du travail. Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir ou de ne pas appartenir à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'embauchage, la conduite ou la répartition du travail, les mesures de discipline ou de congédiement (...)

Art.4. Les salaires réels pratiqués pour tous les ouvriers à la date du 25 mai 1936 seront, du jour de la reprise du travail, rajustés suivant une échelle décroissante commençant à 15% pour les salaires les moins élevés pour arriver à 7% pour les salaires les plus élevés, le total des salaires de chaque établissement ne devant, en aucun cas, être augmentés de plus de 12% (...)

Art.5. En dehors des cas particuliers déjà réglés par la loi, dans chaque établissement comprenant plus de dix ouvriers, après accord entre organisations syndicales, ou, à défaut, entre les intéressés, il sera institué deux ou plusieurs délégués ouvriers selon l'importance de l'établissement. Ces délégués ont qualité pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets, règlements du Code du travail, des tarifs de salaires, et des mesures d'hygiène et de sécurité (...)

Art.6. La délégation patronale s'engage à ce qu'il ne soit pris aucune sanction pour faits de grève.

Art.7. La délégation confédérale ouvrière demande aux travailleurs en grève de décider la reprise du travail dès que les directions des établissements auront accepté l'accord général intervenu et dès que les pourparlers relatifs à son application auront été engagés entre les directions et le personnel des établissements. »

Annexe no.8

Le Figaro, le 4 mars 1937

La Commission d'enquête parlementaire est arrivée à Alger.

Le Bulletin de Vote aux Algériens musulmans ? Oui, mais dans quelles conditions ?

Pourquoi tous les Français d'Algérie sont hostiles au projet de loi Viollette, par *Jean Melia*.

La commission d'enquête parlementaire, nommée par la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat de la Chambre des députés, est arrivée à Alger. Elle est chargée d'enquêter principalement sur la situation créée en Algérie par la question des droits politiques à accorder aux indigènes musulmans algériens, suivant le projet de loi élaboré par M. Maurice Viollette, ministre d'Etat et ancien gouverneur général de l'Algérie.

Tandis que cette commission d'enquête parlementaire débarque à Alger, une délégation d'indigènes musulmans algériens arrive à Paris pour affirmer son adhésion au projet gouvernemental, en réponse aux démarches opérées, ces temps derniers, par la délégation des maires d'Algérie qui s'est entièrement montrée opposée à toutes les idées de M. Maurice Viollette.

Mais il est important de faire remarquer qu'en Algérie, tout le monde est d'accord pour déclarer qu'en raison de leur fidélité et de leur dévouement à la France, il faut accorder des droits nationaux aux indigènes musulmans.

Quand on dit à un indigène algérien : « Meurs pour la défense de la patrie commune », on ne peut s'empêcher de lui donner raison s'il vient à répondre : « Je consens à mourir pour la France, mais, en attendant, permettez-moi de vivre pour elle, de vivre nationalement. »

²⁹⁹ Travail-emploi, *Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social* [en ligne].http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Les_accords_de_Matignon7juin36.pdf (consulté le 23 janvier 2015)

Vivre nationalement, c'est participer aux destinées de la patrie commune. Pour satisfaire à ce désir naturel et logique, deux écoles, si l'on peut dire, sont en présence.

La première tend à accorder aux indigènes musulmans d'Algérie des sénateurs et des députés, élus par eux-mêmes, dans un collège spécial, distinct du corps électoral français proprement dit. La seconde, représentée par M. Maurice Viollette, tend à adjoindre au corps électoral français proprement dit certaines catégories, de plus en plus grandes, d'indigènes musulmans. Et voilà le véritable drame, moral et politique, dans lequel se débat actuellement l'Algérie.

Les indigènes musulmans d'Algérie sont Français de par le sénatus-consulte du 15 juillet 1865, mais ils ne le sont pas entièrement, du fait qu'ils ont un statut personnel, c'est-à-dire du fait même qu'ils sont soumis à leurs lois, le Coran étant pour eux leur code civil. S'ils veulent devenir véritablement Français, c'est-à-dire citoyens au lieu de sujets, ils ont non pas à se naturaliser, comme on le dit de façon impropre, mais simplement à faire une déclaration aux termes de laquelle ils renoncent à leur statut personnel.

Pour des motifs familiaux, sociaux, moraux ou politiques, dont nous devons tenir compte, le plus grand nombre des indigènes algériens ne veut pas encore formuler cette renonciation, bien que, déjà, beaucoup de leur coreligionnaires l'aient opérée, ce qui n'empêche pas ces derniers de demeurer d'excellents et fidèles musulmans.

Comment nous associer, nationalement, les indigènes qui désirent encore se confiner dans leurs mœurs et traditions ? Le problème est déjà résolu, en grande partie. Il y a, en Algérie, des listes électorales musulmanes spéciales. Les électeurs qui y sont compris nomment leurs conseillers municipaux, leurs conseillers généraux, leurs délégués financiers. Ceux-ci siègent dans les assemblées algériennes, avec les mêmes titres et droits que leurs collègues français.

Electorat et éligibilité

Tous les Français d'Algérie sont aujourd'hui d'accord pour demander que ce qui se passe électoralement en Algérie traverse la Méditerranée et se produise pour le Sénat et la Chambre des députés. Les indigènes, ayant leurs élus parlementaires, participeront, comme nous, à toutes nos destinées nationales. Ils auront enfin nos propres droits, eux qui n'ont jusqu'à présent que les devoirs qui caractérisent la citoyenneté, c'est-à-dire les obligations aux impôts d'argent et de sang.

Le parallélisme d'électorat et d'éligibilité – les Français d'un côté, avec leur Code civil, les indigènes de l'autre, avec leur Coran – fonctionne en Algérie depuis de très longues années, sans le moindre heurt.

Comme on dit, le passé et le présent répondent de l'avenir. Pourquoi voudrait-on que sénateurs et députés français d'un côté et sénateurs et députés indigènes de l'autre, tous représentant l'Algérie avec les mêmes titres et les mêmes droits, ne fassent pas bon ménage ?

Mais voilà ! M. le ministre d'État Maurice Viollette a une idée particulière. Il supprime le corps électoral musulman, il adopte le système du collège unique où seraient, pêle-mêle, les citoyens français et certaines catégories d'indigènes avec leur statut personnel : les anciens officiers, les anciens sous-officiers ayant servi quinze ans, les diplômés universitaires, les fonctionnaires, des commerçants, des industriels, des agriculteurs, les conseillers municipaux, généraux, les délégués financiers, etc.

Avec le système Viollette, il arrive ceci que les indigènes sont cristallisés dans leur statut personnel, dans leurs mœurs, dans leurs traditions. Ils n'ont pas besoin d'évoluer à la française, de s'assimiler, de se franciser, puisqu'il leur suffit d'avoir une patente quelconque, un diplôme quelconque, etc., pour décider et agir dans notre propre corps électoral.

Destruction de l'œuvre française

C'est l'arrêt de toute francisation. C'est la destruction de toute l'œuvre française accomplie. C'est la porte ouverte à la fois à une certitude et à l'inconnu.

Certitude : la natalité française en Algérie est, dans d'immenses proportions, inférieure à la natalité musulmane. *Il en résultera donc, d'ici quelques années, que le nombre des électeurs indigènes mêlés aux électeurs français dépassera le nombre de ces derniers. C'en sera fait désormais de toute représentation française proprement dite. Les électeurs indigènes seront les seuls maîtres de l'Algérie.*

Inconnu : nous ne doutons pas, pour notre part, que ces nouveaux maîtres seront fidèles et dévoués à la France. C'est l'essentiel, prétextera-t-on. Sans doute. Mais ces nouveaux maîtres, cristallisés dans l'Islam, cristallisés dans leurs mœurs, dans leurs coutumes, dans leurs traditions, dans tout ce qui fait un peuple différent d'un autre peuple, seront portés, sans qu'on puisse aucunement le leur reprocher, à penser musulman, à juger musulman et, même à leur profond insu, à agir musulman. Or, tous les Français d'Algérie – à part une faible minorité aux opinions extrémistes – voudraient qu'en Algérie, dans l'absolu respect de la religion musulmane, dans l'entier exercice du culte musulman, choses à part et tout à fait personnelles, les indigènes pensent français, jugent français et agissent français.

Un drame moral

Voilà pourquoi tous les Français d'Algérie vivent le drame moral le plus douloureux, tirillés d'un côté par leur amour pour la France, de l'autre par leur sympathie pour leurs frères musulmans, pourquoi ils sont acquis à l'idée de la représentation parlementaires des indigènes algériens qui, seule, peut concilier leurs deux affections pour les fondre en une seule, et pourquoi ils sont tout à fait opposés à l'idée de M. Maurice Viollette.

Voilà pourquoi ils espèrent bien que le Parlement n'adoptera pas, finalement, le projet de loi gouvernemental, dont l'application dès le premier jour, jetterait dans la plus dangereuse et périlleuse incertitude l'Algérie pour laquelle tant de Français sont morts, afin qu'elle soit, uniquement, par-dessus tout, véritablement entièrement française.

Jean Mélià

Ancien chargé de mission par le gouvernement général de l'Algérie, ancien chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie.

Annexe no.9

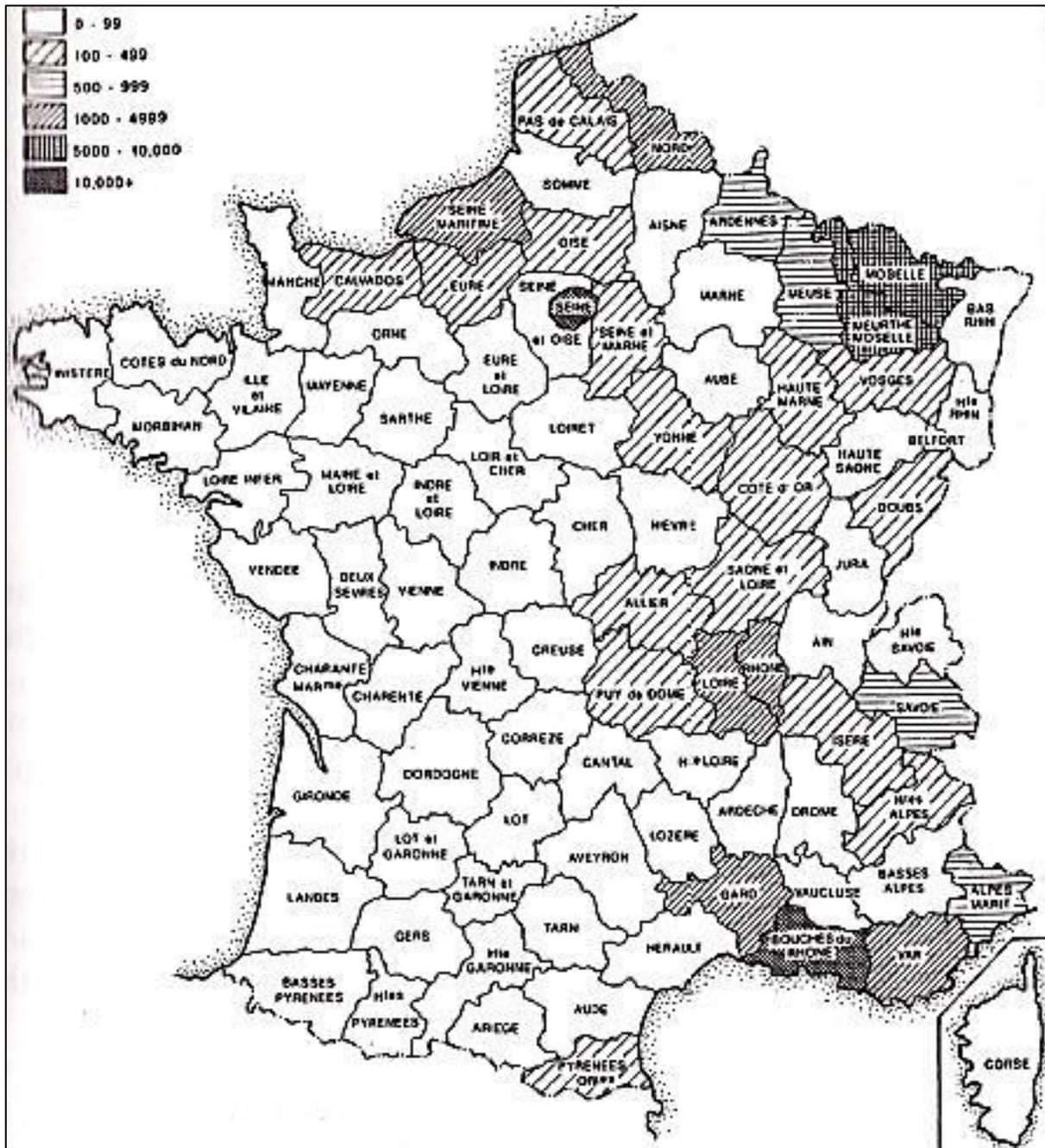
Chronologie³⁰⁰

- 1905: Loi de séparation de l'Église et de l'État (jamais appliquée en Algérie)
- 1914-1918 : Première Guerre mondiale : près de 500 000 recrues du Maghreb et d'AOF dans l'armée française
- 1922 : Rachat du Figaro par François Coty
- 1923 : Le drame de la rue Fondary
- 1924 : Les décrets Chautemps
- 1925 : Création du SAINA
Inauguration de la mosquée de Paris
- 1926 : Tragédie du Sidi-Ferruch
- 1935 : Ouverture de l'hôpital franco-musulman de Bobigny
- 1936 : Projet Blum-Viollette pour l'Algérie (avorté) ;
Inauguration du cimetière musulman de Bobigny
- 1936-1938 : Front populaire au pouvoir

³⁰⁰ Partiellement basée sur Mohammed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France ; du Moyen Âge à nos jours*. La Pochothèque, Editions Albin Michel, 2006, p.700 et Christophe Charle, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004, p.359.

Annexe no.10

Plan de la répartition géographique des ouvriers algériens en France (1937)³⁰¹



³⁰¹ Adaptation d'Andrée Michel, *Les Travailleurs Algériens en France*, CNRS, 1956, Carte 2, par Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, Carte 2.

Annexe no.11

Les statistiques du mouvement enregistré entre le port de l'Algérie et de la France³⁰²

Date	Départs de l'Algérie	Retours en Algérie	Bilan annuel	Total cumulatif en France
1914	7.444	6.000	+ 1.444	*14.444
1915	20.092	4.970	+ 15.122	29.566
1916	30.755	9.044	+ 21.711	51.277
1917	34.985	18.849	+ 16.136	67.413
1918	23.340	20.489	+ 2.851	70.264
1919	5.568	17.497	- 11.929	58.335
1920	21.684	17.380	+ 3.404	61.739
1921	17.259	17.538	- 279	61.460
1922	44.466	26.289	+ 18.197	79.657
1923	58.586	36.990	+ 21.596	91.253
1924	71.028	57.467	+ 13.561	114.814
1925	24.753	36.328	- 11.575	103.239
1926	48.677	35.102	+ 13.575	116.814
1927	21.472	36.073	- 14.601	102.213
1928	39.726	25.008	+ 14.718	116.931
1929	42.948	42.227	+ 721	117.652
1930	40.630	43.877	- 3.247	114.405
1931	20.847	32.950	- 12.103	102.302
1932	14.950	14.485	+ 465	102.767
1933	16.684	15.083	+ 1.601	104.368
1934	12.013	15.354	- 3.341	101.027
1935	13.915	12.195	+ 1.720	102.747
1936	27.200	11.222	+ 15.978	118.725
1937	45.562	25.622	+ 20.940	139.665
1938	34.019	36.063	- 2.044	137.621
1939	24.419	32.674	- 8.255	129.366
1940	13.974	27.824	- 13.850	115.516
1941	3.082	3.517	- 435	115.081
1942	13.773	2.524	+ 11.249	126.330

*Ceci inclut les 13.000 Algériens résidant en France avant 1914.

³⁰² Adaptation de Neil MacMaster, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997, Annexe 1, p.223

Bibliographie

ADLER, d', Marie-Ange, *Le cimetière musulman de Bobigny: lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*. Éditions Autrement, 2005

AGERON, Charles-Robert, *L'immigration Maghrébine en France. Vingtième siècle*. Revue d'histoire, No.7, Numéro spécial: Etrangers, Immigrés, Français. Sciences Po University Press, 1985

ARKOUN, Mohammed, *Histoire de l'islam et des musulmans en France ; du Moyen Âge à nos jours*. La Pochothèque, Editions Albin Michel, 2006

ATH-MESSAOUD, Malek & GILLETTE, Alain, *L'immigration algérienne en France*. Entente, coll minorités, 1976

BENTAHAR, Mekki, *Les Arabes en France*. SMER, 1979

BLANCHARD, Pascal, *Le Paris arabe*. Editions La Découverte, 2003

BLANDIN, Claire, *Le Figaro. Deux siècles d'histoire*. Armand Colin, 2007

CGTU (France) Secrétariat colonial – *L'Indigénat code d'esclavage* / [signé le secrétariat colonial de la CGTU] – Paris, 1928

CHARLE, Christophe, *Le siècle de la presse (1830-1939)*. L'Univers Historique. Editions du Seuil, 2004

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Africa, Endurance and Change South of the Sahara*. University of California Press, 1992

GALLISSOT, René, *Algérie, engagements sociaux et question nationale; de la colonisation à l'indépendance, de 1830 à 1962*. Les Editions de l'Atelier, 2006

HAMED-TOUATI, M'Barka, *Immigration maghrébine et activités politiques en France, de la première guerre mondiale à la veille du front populaire*. Université de Tunis I, 1994

HOUDRY, Philippe & Gilles, *Les départements français, Typologie & Histoire*. Publication électronique VIFRANCE, version 6 de 2005

LAURENS, Henri, *Les caractères généraux de la politique musulmane de la France*. Orientales II, CNRS éditions, 2004

LE COUR GRANDMAISON, Olivier, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*. Éditions La Découverte, 2010

MACMASTER, Neil, *Colonial migrants and racism : Algerians in France, 1900-62*. MacMillan Press LTD, 1997

MASSIGNON, D. (dir.), *Présence de Louis Massignon. Hommages et témoignages*. Éditions Maisonneuve et Larose, 1987

MICHEL, Andrée, *Les travailleurs algériens en France*. CNRS, 1956

NOIRIEL, Gérard, *Le creuset français; Histoire de l'immigration XIXe – XXe siècles*. Éditions du Seuil, 1988

ROSENBERG, Clifford D., *Policing Paris: the origins of modern immigration control between the wars*. Cornell University Press, 2006

SIMON, Jacques, *L'immigration algérienne en France. Des origines à l'indépendance*. Éditions Paris-Méditerranée, 2000

STORA, Benjamin, *Les immigrés algériens en France ; une histoire politique, 1912-1962*. Librairie Arthème Fayard, 1992

STORA, Benjamin, *Les trois exils. Juifs d'Algérie*. Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010

VOYAT, Raymond, *Langue française : l'héritage arabe (I)*. Hieronymus 2, 2003

Archives

Le Figaro, *Gallica.fr* [en ligne].

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34355551z/date.r=Le+Figaro+journal.langEN>

L'Humanité, *Gallica.fr* [en ligne].

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb327877302/date.r=L%27humanit%C3%A9+journal.langEN>

Le Petit Parisien, *Gallica.fr* [en ligne].

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34419111x/date.r=Le+Petit+parisien+journal.langEN>

Sites web

Archives de France, *Jean-Noël Jeanneney* [en ligne].

<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/recueil-2004/vie-politique-et-institutions/jean-jaures-fonde-l-humanite>

Associations des Marocains en France, *AMF* [en ligne].

<http://amf.chez.com/migrationmaro.htm#Evolution>

CNRTL, *Ortolang* [en ligne].

<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/Douar>

Contretemps.eu, *Ian Birchall* [en ligne].

<http://www.contretemps.eu/interventions/paria-parti-communiste-fran%C3%A7ais-travailleurs-immigr%C3%A9s-lanti-imp%C3%A9rialisme-1920-24>

Data.bnf.fr, *Bibliothèque nationale de France* [en ligne].

<http://data.bnf.fr>

Historisch Nieuwsblad, *Ivo van de Wijdeven* [en ligne].

<http://www.historischnieuwsblad.nl/nl/artikel/25095/de-affaire-stavisky.html>

Larousse, *Larousse* [en ligne].

<http://www.larousse.fr/>

L'Humanité.fr, *Patrick le Hyaric* [en ligne].

<http://www.humanite.fr/110-ans-dhumanite-520516>

Le Maitron, *Le Maitron* [en ligne].

<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article9964>

Librairie Le Feu Follet, *Librairie Le Feu Follet* [en ligne].

http://www.slam-livre.fr/catalog_view/1772/1772_Mai%202014%20Catalogue%20Librairie%20Le%20Feu%20Follet.pdf

Sezame, *Elkbir ATOUF* [en ligne].

<http://www.sezame.net/m%C3%A9dias/49-dossier/417-Le-service-de-surveillance-et-de-protection-des-indig.html?egrave:nes-Nord-Africains=>